

POLITIQUES DÉPLOYÉES EN 2023

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Édito



**JEAN-FRANÇOIS
PARIGI**

Président du Département
de Seine-et-Marne



**BÉATRICE
RUCHETON**

Vice-présidente en charge
de l'environnement

Alors que nous faisons face à des défis environnementaux de plus en plus prégnants et à une prise de conscience grandissante quant à la nécessité de préserver nos ressources, nous avons à cœur depuis plusieurs années de mettre en place des mesures concrètes pour promouvoir le développement durable dans notre département, en tant que territoire et en tant que collectivité.

Notre Institution a en effet un rôle essentiel à jouer pour préserver le cadre de vie exceptionnel dont dispose la Seine-et-Marne. Riche de nombreuses forêts, de cours d'eau, d'une faune et d'une flore remarquables, notre département est un terrain idéal pour mettre en œuvre des initiatives durables.

À notre échelle, il est de notre responsabilité de tendre vers l'exemplarité dans le cadre des politiques publiques que nous menons. La mise en place du réseau routier durable (avec l'utilisation de matériaux recyclés), la révision du Plan vélo pour y inclure les usages du quotidien, de tourisme et loisirs, ou encore le renouvellement du label de la Réserve de biosphère qui vise par ses actions l'ensemble des Objectifs de développement durable, sont tout autant de mesures concrètes qui répondent aux exigences environnementales.

Ce sont là de réelles opportunités pour bâtir, ensemble, un avenir meilleur pour les futures générations, pour préserver la richesse de notre patrimoine naturel et pour créer une collectivité plus solidaire et résiliente.

Très bonne lecture à tous.



Un rapport annuel de développement durable... durable

Pourquoi un format numérique et un format papier ?

- La version numérique permet sa diffusion rapide et facile auprès du grand public via les infrastructures modernes.
- La version papier est transmise à tous les élus, et directions y compris les maisons départementales des solidarités, et mise à disposition des visiteurs à la direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture, ce support physique pouvant aussi être une préférence pour certains, souhaitant par exemple limiter leur consommation d'écrans, ou trouvant ce support plus confortable, plus facile à mémoriser, etc. Par ailleurs, le support papier reste disponible même en cas de problème de réseau électrique ou internet...

Et l'impact environnemental ? La version papier du RADD est publiée sur du papier PEFC, issu de forêts gérées durablement. Elle est imprimée par l'imprimerie départementale, labellisée Imprim'vert pour sa démarche de développement durable. Surtout, le nombre d'impressions est limité à environ 150 exemplaires car pensé en fonction du besoin constaté.

Que deviendra le RADD ensuite ? Cette édition 2024 restera disponible jusqu'à diffusion de l'édition 2025, au-delà elle sera confiée aux archives départementales, pour contribuer à l'histoire de la collectivité.

Le présent RADD cherche l'exhaustivité des politiques menées. Il porte sur les actions menées en 2023.

Remerciements

La réalisation de ce RADD repose en grande partie sur les informations récoltées au sein des directions générales, directions et leurs services. La DEEA adresse sa reconnaissance plus particulièrement aux référents RADD, et plus largement à l'ensemble des agents ayant contribué de près ou de loin à la collecte et transmission de ces informations.

Préambule	p. 7
Le Rapport annuel de développement durable, un outil au service des élus.....	p. 7
Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des objectifs de développement durable.....	p. 7
Processus de réalisation du RADD.....	p. 10
Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD.....	p. 11
Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse.....	p. 11
Une appréciation du niveau d'impact des politiques sur les ODD.....	p. 14
Des indicateurs pour suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD en Seine-et-Marne.....	p. 14
Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD.....	p. 15
Des encarts pour des actions phares, focus juridique, liens entre les sujets traités.....	p. 15
Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables.....	p. 15
Synthèse de l'analyse de la contribution des politiques départementales aux ODD	p. 16
Analyse par ODD.....	p. 17
Principaux points saillants.....	p. 17
Détails des principales politiques impactant les 16 ODD.....	p. 19
Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes du Département	p. 26
Une gestion saine de la collectivité	p. 27
Finances départementales.....	p. 27
De nouvelles actions pour une collectivité toujours plus responsable.....	p. 29
La recherche d'une meilleure prise en charge des usagers grâce au contrôle de gestion.....	p. 29
La lutte contre les atteintes à la probité pour améliorer la confiance des usagers.....	p. 29
La gestion des ressources humaines	p. 30
Un Département employeur plus attractif et juste.....	p. 30
Des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des agents.....	p. 30
La poursuite d'une dynamique d'attractivité, s'axant aussi sur l'emploi local.....	p. 31
Un plan d'égalité professionnelle femme-homme en cours de bilan.....	p. 31
Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi.....	p. 32
Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière.....	p. 34
Un plan de formation accessible à tous.....	p. 34
Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle.....	p. 35
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement.....	p. 36
Des actions pour prévenir les risques professionnels et protéger les agents.....	p. 36
Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle.....	p. 38
Réduire les impacts environnementaux de l'activité du Département et l'adapter au changement climatique	p. 41
Une administration plus efficace et proche des usagers.....	p. 41
Vers une culture du numérique au Département.....	p. 42
Vers un espace numérique enrichi et mieux sécurisé.....	p. 42
Une meilleure intégration du distanciel et du télétravail.....	p. 43
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique.....	p. 44
Un Schéma directeur de l'énergie engagé par le Département.....	p. 44
Un engagement du Département renouvelé pour des bâtiments vertueux.....	p. 45
Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles.....	p. 46
Un mix énergétique adapté aux catégories et usages des véhicules.....	p. 46
Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département.....	p. 49
Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets.....	p. 49
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables.....	p. 53
Une commande publique mieux encadrée.....	p. 53
Des marchés socio-responsables.....	p. 54
Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables.....	p. 55
Bilan des politiques publiques conduites en direction des territoires	p. 56
Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne.....	p. 57
La mobilisation des fonds européens au profit de la transition écologique et énergétique.....	p. 57
Des actions de sensibilisation à destination du grand public.....	p. 57
1,4 millions de Seine-et-Marnais : un capital humain à valoriser	p. 59
Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social.....	p. 60
Le Département coordonnateur des solidarités.....	p. 60
Des lieux d'accueil de proximité pour les Seine-et-Marnais qui continuent à se déployer.....	p. 62
Un soutien pour satisfaire les besoins fondamentaux des Seine-et-Marnais.....	p. 63

Une protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais	p. 64
<i>Un soutien volontariste et inclusif aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)</i>	p. 65
<i>Un plan d'action mis en œuvre pour lutter contre les violences intrafamiliales</i>	p. 65
<i>Des outils en déploiement pour lutter contre la désertification médicale</i>	p. 66
Une politique porteuse d'un nouveau Schéma de l'enfance	p. 68
<i>Des outils pour garantir la qualité de l'accueil des enfants confiés et de meilleures conditions de travail pour les agents</i>	p. 68
<i>Le renforcement des actions de protection des mineurs victimes du phénomène prostitutionnel</i>	p. 69
Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir	p. 70
<i>Le handicap, une des priorités de l'exécutif intégrée dans l'ensemble des politiques publiques</i>	p. 70
<i>De nouveaux outils en cours de déploiement</i>	p. 73
Une politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée	p. 74
<i>Des travaux pour alimenter le futur plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi (PDIE)</i>	p. 74
<i>Lutter contre la précarité des jeunes et aider à leur insertion : une priorité de l'exécutif</i>	p. 77
Une politique renforcée de développement des formations supérieures et professionnelles axée sur l'égalité territoriale	p. 78
<i>Une restructuration interne pour renforcer la politique</i>	p. 78
<i>Le Département membre fondateur d'une fondation pour accompagner les étudiants les plus vulnérables</i>	p. 79
Le cadre de vie : un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne	p. 80
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales	p. 81
<i>Le Département, partenaire privilégié des communes et intercommunalités par sa politique contractuelle</i>	p. 81
<i>Le GIP ID77 initié par le Département, facteur d'équité territoriale</i>	p. 83
<i>Le bouclier de sécurité départemental en aide aux collectivités</i>	p. 83
Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne	p. 84
<i>Le Département, membre actif de la communauté départementale de la transition énergétique</i>	p. 84
<i>Le Département engagé dans le programme national SARE en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé</i>	p. 85
Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne	p. 86
<i>Des espaces naturels sensibles préservés, valorisés et en développement continu</i>	p. 86
<i>Le PDIPR poursuit son chemin</i>	p. 88
<i>Le Département, soutien à la préservation des zones naturelles à enjeux</i>	p. 89
Une politique de l'eau renforcée pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques	p. 90
<i>Une politique de l'eau qui s'adapte aux enjeux du changement climatique</i>	p. 90
<i>La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances</i>	p. 93
Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages	p. 94
<i>De nouvelles actions partenariales en cours de déploiement</i>	p. 94
<i>Des actes d'incivilité persistants sur le domaine public départemental</i>	p. 97
Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain	p. 98
Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable, plus durable, et contribuant à l'épanouissement de tous	p. 101
<i>Un développement culturel de proximité dans les territoires et intégrant un volet handicap</i>	p. 101
<i>Des actions de développement durable dans les sites patrimoniaux</i>	p. 103
Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables	p. 106
<i>Une intensification des actions en faveur de la pratique scolaire et para-sportive</i>	p. 106
<i>Une politique « sport-nature » éco-responsable</i>	p. 107
L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations	p. 108
<i>Le Département en soutien à HABITAT 77 pour l'amélioration de son parc dédié aux ménages les plus modestes</i>	p. 110
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et aux besoins de la population	p. 111
<i>Un réseau routier départemental essentiel et durable</i>	p. 111
<i>Des transports en commun irriguant tout le territoire</i>	p. 112
L'économie au cœur de toutes les stratégies	p. 117
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale	p. 119
Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique	p. 121
<i>Un soutien à l'aménagement foncier rural favorable à la mobilisation de la ressource bois</i>	p. 121
<i>L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique</i>	p. 122
<i>Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale - APROV'HALLLES</i>	p. 124
Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées	p. 125
<i>Des actions pour une filière biométhane vertueuse et reconnue</i>	p. 125
<i>L'hydrogène, des potentialités à mobiliser</i>	p. 126
L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires	p. 127
<i>Une offre culturelle et touristique variée, bénéficiant aux franciliens</i>	p. 127
<i>Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier</i>	p. 129

Le Rapport annuel de développement durable, un outil au service des élus

Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des objectifs de développement durable

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution et territoriale en matière de développement durable. Depuis la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (ayant modifié l'article L. 3311-2 du CGCT), le RADD doit être établi au regard des objectifs de développement durable (ODD) inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique contribue à l'atteinte des ODD. Il doit ainsi dresser un bilan sur :

- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- les politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les départements).

L'Agenda 2030, une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables.

Le concept de développement durable a émergé il y a plus de 30 ans avec le rapport Brundtland (1987), produit dans le cadre des Nations unies et appelant la mobilisation des États à cette fin. Il a conduit à placer le développement durable au cœur des débats du « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et son plan d'actions : l'Agenda 21. La promotion du développement durable par les Nations unies s'est précisée et poursuivie depuis, jusqu'au dernier « Sommet de la Terre » en 2012 (Rio+20). Il a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France. Les États sont redevables des engagements pris. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous (État, collectivités, entreprises, citoyens, etc.), dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau, etc.), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation, etc.). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques, etc.). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

La France s'est particulièrement engagée sur l'atteinte des ODD, s'étant proposée avec 22 autres nations pour présenter devant les Nations unies (forum politique de haut niveau pour le développement durable) un point d'étape annuel sur sa démarche nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle s'est dotée d'une feuille de route en 2019 qui définit pour la France 6 enjeux, auxquels sont rattachées les priorités d'action :

- **agir pour une transition juste**, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- **transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- **s'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- **agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- **rendre effective la participation citoyenne** à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- **œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Enfin, l'actualité montre aussi, au-delà des lois et en dépit des progrès déjà accomplis, l'urgence à poursuivre et intensifier les actions en Seine-et-Marne comme ailleurs : dérèglement climatique (canicules et sécheresse, inondations, etc.), érosion de la biodiversité, aggravation de la précarité sociale, etc.



Une structuration du RADD pour mieux rendre compte de l'ampleur, de la cohérence et de la transversalité des politiques du Département au regard du développement durable

Le RADD est constitué de deux grandes parties distinctes :

- une première partie traitant des actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et de ses activités internes ;
- une seconde partie traitant des actions menées envers les territoires (politiques territoriales).

L'organisation de cette seconde partie s'appuie sur les 3 grands enjeux identifiés par le Livre blanc Seine-et-Marne 2030 - L'Île-de-France des possibles, déclinés en orientations stratégiques. Cette structuration met en perspective les actions et politiques menées par le Département, et la cohérence et transversalité des politiques mises en œuvre au regard des ODD.



Livre blanc Seine-et-Marne 2030 L'Île-de-France des possibles

Le Livre blanc est un document prospectif, dont la réalisation s'est appuyée sur une importante mobilisation de l'ensemble des directions et services départementaux, des territoires (11 conférences territoriales ayant rassemblé 400 élus), et de nombreux partenaires et organismes associés du Département. Il porte un regard nouveau sur les freins mais aussi les potentiels et les nouvelles orientations possibles pour le territoire : potentiel humain, potentiel agro-alimentaire, potentiel culturel, potentiel touristique, ville du futur.

Le Livre blanc est suivant l'édito « un document stratégique pour l'essor durable de la Seine-et-Marne ». Par ses 3 grands enjeux, il s'inscrit pleinement dans les 3 dimensions du développement durable :

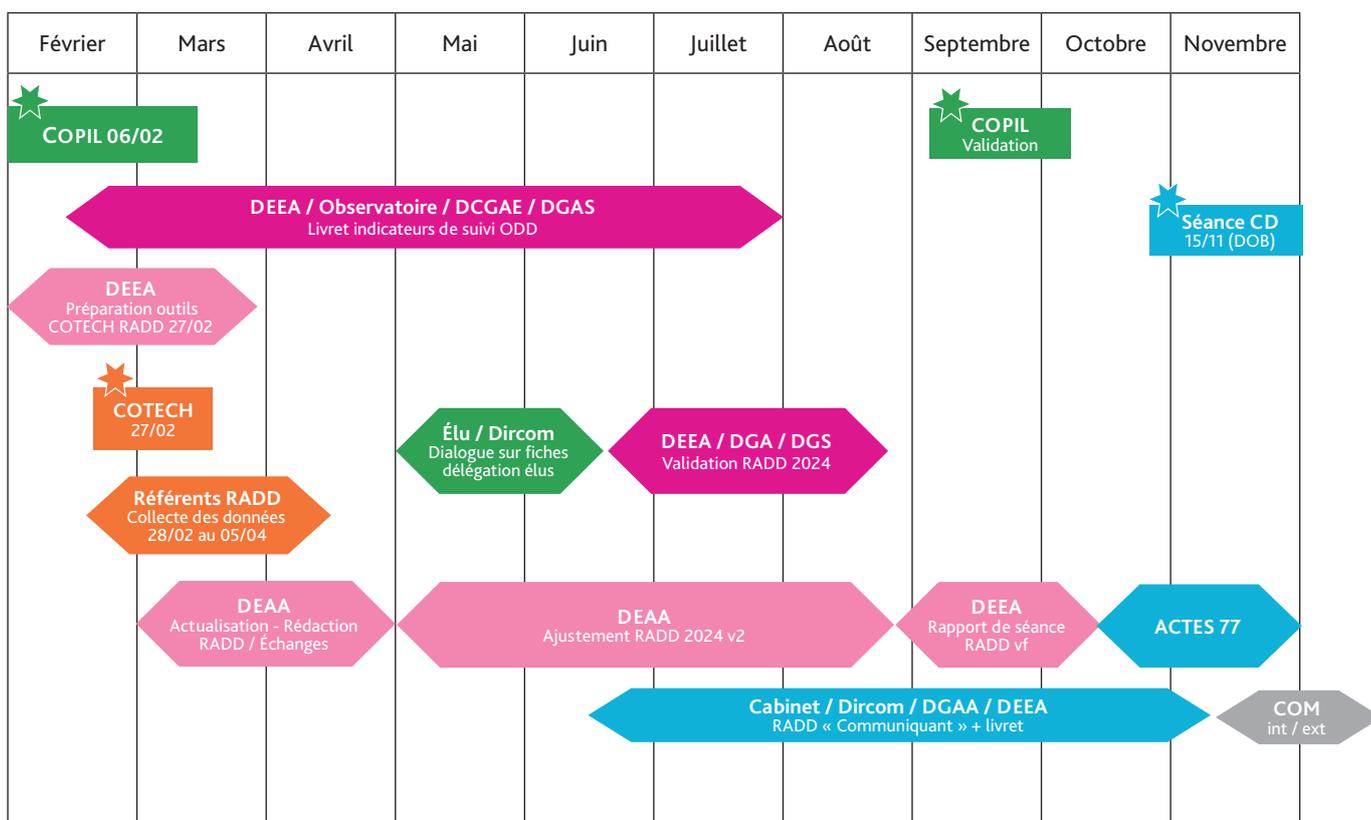
- **1,4 millions de Seine-et-Marnais**, un capital humain à faire fructifier pour la dimension sociale ;
- **le cadre de vie, un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne** pour la dimension environnementale ;
- **l'économie au cœur de toutes les stratégies** pour la dimension économique.

Le Livre blanc fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des cahiers thématiques : « Économie, emploi et formation », mars 2018, « Mobilité », septembre 2018, « Projets de territoire », août 2020.

Processus de réalisation du RADD

La direction générale des services pilote et suit les étapes d'élaboration du RADD. La collecte des informations s'appuie sur un réseau composé de 14 référents, avec un niveau de représentation différent suivant les DGA : 1 référent par direction pour la DGAA et la DGAR, 1 référent d'échelle DGA pour la DGAES et la DGAS.

Le comité de pilotage constitué des vice-présidents et vice-présidentes, de la DGS, des DGA et des SGA, et de certaines directions s'est réuni 2 fois : en février 2024 pour fixer les orientations du RADD et en septembre 2024 pour partager le résultat de l'analyse des politiques au regard des ODD, afin de faire du RADD un outil d'aide à la décision pour les élus et leur permettre ainsi de s'en saisir préalablement au débat d'orientation budgétaire de novembre.



Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD

Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse

Les ODD sont au nombre de 17. Les réflexions préalables à la rédaction du RADD ont conduit à en retenir 16. Le choix des ODD à retenir tient aussi compte des impacts indirects de l'action départementale, et qui engage donc sa responsabilité (cas de l'ODD 14, qualité des milieux marins, en lien indirect avec la politique de l'eau et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets). L'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », qui traite des politiques en faveur des pays en voie de développement, a été exclu, car il ne s'agit pas aujourd'hui d'un levier d'actions retenu par l'exécutif. Les partenariats locaux ont été intégrés dans l'ODD 16, paix, justice et institution efficace, les partenariats contribuant à ce dernier objectif.

Sur les 169 cibles, 100 ont été conservées, compte-tenu de l'action départementale. Les cibles non retenues peuvent être regroupées en 4 familles :

- des problématiques spécifiques qui ne concernent pas le contexte territorial et sociologique de la Seine-et-Marne, telles que les enfants-soldats, la désertification, etc. ;
- les marchés mondiaux : grands accords commerciaux, marchés financiers mondiaux, flux financiers illicites, trafic d'armes, etc. ;
- les cibles s'appliquant à des milieux hors contexte Seine-et-Marne : milieux désertiques, montagneux, etc. ;
- la coopération internationale à destination des pays en voie de développement.

Ci-après, la liste des 16 ODD considérés, avec leur libellé et les cibles retenues.

	Libellé de l'ODD	Cibles adaptées au Département de Seine-et-Marne
	1 PAS DE PAUVRETÉ Éliminer l'extrême pauvreté.	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres.
	2 FAIM « ZÉRO » Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	Faim - Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires - Diversité génétique.
	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - Environnement - Services de santé - Accidents de la route.
	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux - Connaissances sur développement durable pour tous.
	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	Lutte contre les discriminations - Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation.
	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau.	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes.
	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable.	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique.
	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	Productivité économique - Développement des TPE et PME - Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux - Accès aux services bancaires, financiers et assurances.
	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications.

Libellé de l'ODD

Cibles adaptées au Département de Seine-et-Marne

<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.</p>	<p>Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Égalité des chances.</p>
<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>	<p>Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial - Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous.</p>
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>Établir des modes de consommation et de production durables.</p>	<p>Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables - Information et connaissance sur le développement durable pour tous.</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p>	<p>Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques.</p>
<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.</p>	<p>Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments).</p>
<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes continentaux en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>	<p>Préservation des écosystèmes continentaux y compris les milieux aquatiques hors marins et littoraux - Gestion durable des forêts - Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes.</p>
<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p>	<p>Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions - Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales.</p>

Une appréciation du niveau d'impact des politiques sur les ODD

Le RADD présente une appréciation du niveau d'impact de chaque politique sur les 16 ODD considérés, suivant une méthode construite avec les référents RADD. Ainsi, en identifiant les marges de manœuvre, le RADD devient un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du Département, pour la définition des politiques publiques, à l'image d'autres bilans, mais ici sous l'angle du développement durable.

Niveau	Représentation	Niveau d'impact de la politique sur l'objectif de développement durable
0		Pas de lien a priori à court/moyen terme entre la politique et l'objectif de développement durable (ODD) La politique du fait de son objectif, son périmètre, ses modalités potentielles de mise en œuvre, ne permet pas d'agir a priori sur cet ODD
1		Impact potentiel théorique Impact possible (dans des limites de moyen raisonnable), mais l'objectif n'est aujourd'hui pas traité à travers les modalités de mise en œuvre.
2		Impact indirect Au moins de niveau 2 dans une chaîne d'impact
3		Impact direct limité / faible Modalités et/ou cadre de mise en œuvre non pérennisées / en dehors d'une stratégie d'ensemble / Impacts faibles (périmètre limité, autre leviers / autres acteurs plus contributifs)
4	+	Impact direct significatif Impact significatif / Cadre de mise en œuvre pérenne, global et cohérent, etc.
5	++	Impact direct majeur Impact majeur / exemplarité : dépassement des obligations réglementaires et/ou portage et engagement politique fort et/ou dans la durée, etc.

Des indicateurs pour suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD en Seine-et-Marne

Des indicateurs ont été identifiés afin de suivre l'évolution du niveau d'atteinte des ODD à l'échelle territoriale, à travers un jeu d'indicateurs. La plupart sont des indicateurs territoriaux, issus du travail de l'INSEE qui a réalisé en 2022 une déclinaison départementale des indicateurs du conseil national de l'information statistique (CNIS), parfois adaptés pour valoriser les indicateurs approchants et déjà suivis par l'observatoire départemental. Ils se rapportent aux 11 ODD les plus impactés par les politiques départementales : ODD 1 (réduction de la pauvreté), ODD 3 (santé), ODD 4 (éducation), ODD 7 (énergie), ODD 8 (emplois décents), ODD 9 (infrastructures réseaux et innovation industrielle), ODD 10 (réduction des inégalités), ODD 11 (villes durables), ODD 12 (consommation durable), ODD 13 (changement climatique), ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). Les indicateurs se rapportent potentiellement à plusieurs politiques, mais ont été rattachés de façon arbitraire à une seule politique.

L'analyse est présentée au fil des chapitres dans un encart dédié marqué du pictogramme 

Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD

Les résultats de l'analyse sont présentés sous 2 formes :

- une approche par l'entrée ODD sous la forme d'une synthèse, présentant les grands constats ;
- une présentation au fil des chapitres et du texte des relations avec les ODD par :
 - un encart (cf. ci-dessous) au niveau de chaque grande politique (niveau de titre violet) indiquant pour chaque ODD le type d'impact (sans objet, potentiel ou positif) accompagné de mots-clefs pour préciser la relation avec l'ODD ; ces mots-clefs ont été pour l'essentiel transmis par les référents RADD à l'aide des fiches de recueil de données ;
 - le contenu rédactionnel qui explique plus précisément le lien.

Libellé problématisé de la politique	Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables																																		
Orientations du Livre blanc auxquelles répond la politique	Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc : → soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables																																		
Type d'impact par ODD	<table border="1"> <tr> <th>ODD</th> <td></td><td></td><td>+</td><td>+</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>+</td><td>+</td><td>+</td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <th></th> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td> </tr> </table>	ODD			+	+						+	+	+						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
ODD			+	+						+	+	+																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16																			
Mots-clefs des liens entre les ODD et la politique	Liens avec les ODD : Soutien au sport vecteur de santé et bien-être - Soutien aux associations sportives / aux activités sportives et loisirs inclusives (handicap, scolaires) - Parcours sportif du collégien - Dispositifs pour concilier scolarité et sport de haut niveau - Soutien au BAFA - Accès des JOP aux Seine-et-Marnais (billets gratuits, animations locales) - Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI, rando des trois châteaux)																																		

Des encarts pour des actions phares, focus juridique, liens entre les sujets traités

Des encarts sont rédigés, offrant, en deuxième niveau de lecture, des précisions sur certains sujets :



Focus sur une action phare menée en 2023, illustrant la façon dont la politique s'est déployée



Information sur des évolutions réglementaires récentes

 ...Et aussi... pour inviter à se reporter à d'autres parties du RADD dans laquelle la relation aux ODD pointés dans l'encart « ODD » est traitée (afin d'éviter les redites).



Synthèse de l'analyse de la contribution des politiques départementales aux ODD

Analyse par ODD

Principaux points saillants

Les politiques départementales contribuent aux **16 ODD considérés**. Les relations d'impacts a minima significatifs (graduation 4 et 5) sont plus particulièrement nombreuses avec 9 ODD.

Éducation :



L'**ODD 4 (éducation de qualité)**, impacté au moins significativement par 20 politiques relevant du fonctionnement interne au Département (gestion des déchets, commande publique), des politiques RH (formation continue et pour reclassement des agents inaptes, acquisition des fondamentaux, insertion des jeunes...), du champ social et sociétal (PMI, ASE, formation, insertion, scolarisation des enfants en situation de handicap, formations supérieures), pour le cadre de vie en lien avec les actions de sensibilisation et d'information sur le développement durable (eau, déchets, patrimoine naturel, notamment dans le cadre du Parcours collégien...), les Institutions (Mission Europe), d'accès pour tous à des équipements éducatifs de qualité (collèges et leurs équipements, transports des collégiens et élèves en situation de handicap), à la culture pour tous.

Champ socio-économique :



L'**ODD 10 (réduction des inégalités)** impacté au moins significativement par 20 politiques, relevant du champ social interne à destination des agents, et externe avec l'ensemble des politiques sociales, mais aussi des politiques en faveur du cadre de vie pour réduire les inégalités territoriales (accompagnement des collectivités, services publics à destination de tous les Seine-et-Marnais : transport, culture, sport et loisirs...);



L'**ODD 8 (emplois décents)**, impacté au moins significativement par 13 politiques : interne avec la politique RH (maintien dans l'emploi et cadre de travail de qualité), la commande publique (accès au TPE/PME), les politiques du champ social pour faciliter l'insertion des plus vulnérables (jeunes avec ou sans formation, sans emploi, personnes en situation de handicap) et leur accès à l'emploi par des dispositifs adaptés (formations, accompagnement dans le cadre du RSA notamment plateforme d'éco-mobilité, partenariat avec les ESAT...), la valorisation des métiers des secteurs tendus (Plateforme des métiers de l'autonomie); le développement de formations supérieures accessibles (offre locale, campus connectés); des politiques territoriales constituant des leviers pour développer des emplois locaux non délocalisables (politiques pour la transition énergétique – rénovation thermique des bâtiments, production d'énergies renouvelables, soutien aux filières agricoles et sylvicoles, développement touristique).

Santé :



L'**ODD 3 (santé)**, impacté au moins significativement par 13 politiques, du champ social (interne et externe), et également en faveur du cadre de vie, avec les politiques ayant un impact sur la santé-environnement (plan départemental de l'eau, transition énergétique, biodiversité), et les activités de sports et loisirs essentielles pour un maintien en bonne santé, pour tous (notamment les personnes en situation de handicap).

Développement responsable, avec :



l'ODD11 (villes et communautés durables), impacté au moins significativement par 17 politiques mises en oeuvre dans les 3 grands axes stratégiques du Département, qui visent à des villes plus durables par une attention portée aux logements et transports pour tous et plus sûrs (avec le bouclier de sécurité), à la préservation des patrimoines naturels et culturels, à des villes moins impactantes (qualité de l'air et des déchets) ;



l'ODD12 (consommation et production responsables), pour des pratiques de consommation et gestion des ressources naturelles plus durables, et qui croisent 10 politiques, en lien avec les activités du Département (gestion des déchets dont issus de l'entretien des routes, commande publique, transformation numérique), et la plupart des politiques en faveur du cadre de vie ;



l'ODD13 (lutte contre le changement climatique) impacté au moins significativement par 12 politiques, dont la plupart de celles en lien avec le fonctionnement du Département (gestion des bâtiments, véhicules utilisés pour les déplacements professionnels et les activités, gestion des déchets, commande publique, transformation numérique), et des politiques en faveur du cadre de vie (transition énergétique, plan départemental de l'eau, politique ENS habitat et mobilité) et de l'attractivité économique (soutien aux filières d'énergies décarbonées) ;



l'ODD9 (innovation et infrastructures), impacté au moins significativement par 15 politiques, principalement en lien avec la transformation numérique du Département qui, au-delà du fonctionnement en interne avec le télétravail, influe aussi considérablement sur le service et la relation aux usagers et plus particulièrement dans le champ social (PMI et ASE 2.0, politiques d'insertion...), la réduction de la fracture numérique (développement de la fibre, Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives - PANDA) ; des infrastructures exemplaires et innovantes (gestion des réseaux routiers, plateforme de conditionnement des denrées pour la restauration, soutien aux infrastructures réseaux « eau »).

Et très transversalement



avec **l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces)**, impacté au moins significativement par 18 politiques, reflétant les outils développés pour plus d'efficacité (transformation numérique, contrôle de gestion, appui sur de nombreux partenariats) et d'intégrité (lutte contre les atteintes à la probité, des actions de protection de l'enfance et de lutte contre les violences intra-familiales).

Détails des principales politiques impactant les 16 ODD

Les principales politiques ayant un impact positif sur les ODD sont listées ci-dessous (classement suivant l'importance du nombre de croisements au moins d'un niveau significatif - graduation 4 et 5), des mots-clefs apportent des précisions sur l'action menée, les publics cibles.



ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (enfants, adultes).
- Politique interne RH de formation des agents (développement des compétences, reclassement des agents les plus vulnérables, acquisition des fondamentaux, insertion des jeunes), formateurs internes.
- À destination des publics en difficulté / vulnérables : formation, autonomisation, insertion professionnelle.
- Conditions et accès à l'éducation pour tous : construction, extension et équipement des collèges, transport scolaire, dispositifs scolarisation enfants en situation de handicap (reconnaissance, transport adapté), très haut débit / fibre.
- Éducation des collégiens avec le Parcours collégien au développement durable, à la culture, à la citoyenneté (européenne avec la Mission Europe...), à la vie sexuelle et affective, etc.
- Éducation artistique et culturelle.
- Soutien au développement des formations universitaires et de la formation professionnelle.
- Éducation familiale.
- Formation des professionnelles œuvrant dans les domaines sociaux.



ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Réduction des inégalités sociales et de genre

- Accompagnement des agents et du public en difficulté / vulnérables :
 - aides et accompagnement social (jeunes, sans emploi et précaires, personnes âgées, en situation de handicap...), accès à un logement décent, soutien aux étudiants vulnérables (Fondation UPEC) ;
 - insertion notamment des jeunes y compris les plus en difficulté, maintien, retour à l'emploi (aides financières et accompagnement dédié et adapté) ;
 - santé et développement de tous les enfants ;
 - culture de l'égalité femme-homme.

Réduction des inégalités territoriales

- Accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à des services et équipements publics :
 - soutien financier et technique pour les collectivités (politique contractuelle, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie avec ID77) ;
 - relais locaux de l'action sociale (maisons départementales de solidarité – MDS), pôles autonomie territoriaux – PAT, service seniors aînés personnes handicapées & aidants (SAPHA) ;
 - accès pour tous à la culture, au sport et loisirs (publics éloignés ou empêchés : handicapés...), aux formations supérieures (offre locale, campus connectés) ;
 - mobilité inclusive (personnes âgées, en situation de handicap, ruraux) ;
 - réduction de la fracture.



ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- Politiques aide sociale à l'enfance et Protection maternelle et infantile contre la maltraitance et l'exploitation des enfants, lutte contre les violences intra-familiales.
- Transformation numérique pour une institution plus efficace.
- Politiques avec une démarche de co-construction installée et de nouveaux partenariats aux bénéfiques des Seine-et-Marnais : stratégie pour la transition énergétique (CDTE), lutte contre les dépôts sauvages, plan départemental de l'eau... politiques des champs social et sanitaire, formations supérieures (coopération public-privé), etc.
- Accès public à l'information : site et observatoire de l'eau (plan départemental de l'eau), schéma de développement de la lecture publique et réseaux des médiathèques, archives départementales.
- Ouverture à la citoyenneté (Mission Europe, Parcours collégien).
- Principes d'une Collectivité responsable : commande publique, contrôle de gestion, lutte contre les atteintes à la probité.



ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

(logement décent, transports et espaces publics sûrs et accessibles, développement urbain durable et moins impactant (air, déchets), préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel, espaces verts pour tous, non exposition aux risques naturels)

- Logement décent : Politique sociale interne et territoriale (parc social HABITAT77, logement réservé, fond solidarité logement – FSL, adaptation et rénovation des logements).
- Territoires moins impactants et plus résilients : gestion exemplaire des routes départementales, méthanisation (autonomie énergétique, réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre), projet de plateforme pour la restauration scolaire par circuits courts et soutien à l'agriculture (autonomie alimentaire), plan départemental de l'eau (prévention du risque inondation, accès à l'eau potable).
- Espaces publics plus sûrs (bouclier de sécurité).
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels : espaces naturels sensibles, réserve de biosphère, politiques « culture » et sports et loisirs (valorisation et prise en compte du patrimoine), soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier, PNR.
- Transports pour tous : route, politique vélo, transports en commun, transport adapté, co-voiturage, etc.



ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Transformation numérique du Département pour la continuité du service public et une réduction de l'empreinte environnementale des activités : déploiement du télétravail le plus souvent bénéfique pour les agents, outils numériques plus particulièrement dans les politiques sociales (PMI et ASE 2.0, services numériques d'accès à distance pour les usagers...), renforcement de la cybersécurité, « full demat ».
- Politique pour un déploiement durable des infrastructures de transport terrestre (entretien des routes départementales, transports en commun en site propre), des réseaux d'eau (potable, usée) plus résilients et performants.
- Accès aux technologies de la communication et de l'information pour les Seine-et-Marnais : mise en ligne des archives départementales, développement du très haut débit pour toute la Seine-et-Marne, point d'accompagnement numérique aux démarches administratives (PANDA).
- L'innovation au service des Seine-et-Marnais : télécabines médicales, campus connectés, bâtiments connectés (HABITAT77)



ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

- Politique interne RH santé-emploi : aptitude, maintien de l'employabilité, prévention des risques professionnels.
- Politiques en lien avec l'action sociale : actions de prévention et d'accompagnement en faveur des familles, des enfants et adolescents, des femmes (PMI- et aide sociale à l'enfance –ASE, lutte contre les violences intra-familiales, la prostitution des mineurs), des personnes âgées et en situation de handicap et de leurs accompagnants (SAPHA), de retour à l'emploi (maintien de la couverture santé).
- Lutte contre la désertification médicale (télécabines, diagnostic santé).
- Plan départemental de l'eau pour la qualité de l'eau potable (ZéroPhyto, pratiques agricoles dans les aires d'alimentation des captages).
- Politique sports et loisirs, pour la bonne santé de tous les Seine-et-Marnais y compris les personnes en situation de handicap.
- Aménagement et entretien des routes départementales pour la sécurité des usagers.
- Analyse de la qualité de l'air intérieur des collèges.



ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Politiques RH interne : maintien dans l'emploi des plus vulnérables, bien-être au travail (prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, actions sociales).
- Soutien à l'emploi / économie local(e) et pour tous : commande publique (marchés réservés, clauses d'insertion sociale, accès aux TPE), développement de filières répondant aux enjeux de la Seine-et-Marne (activités agricole et sylvicole viables et productives : méthanisation/bioGNV, plateforme circuits courts, aménagement foncier), bâtiments (rénovation énergétique, soutien à la restauration du patrimoine monumental), tourisme culturel et tourisme vert, marque Seine-et Marne « Vivre en grand ! ».
- Accompagnement pour le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics vulnérables / fragiles (bénéficiaires RSA, jeunes de l'ASE...).
- Promotion des métiers / soutien aux filières tendues : offre de service mobile sur l'orientation scolaire et professionnelle (Tour des métiers), Plateforme des métiers de l'autonomie.



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Transformation numérique du territoire : télétravail des agents, accès aux services en dématérialisé.
- Engagement du Département de politiques :
 - pour l'atténuation du changement climatique : sobriété et performance énergétique des logements y compris parc social , du parc de bâtiments du Département (SDE), entretien des routes (matériaux recyclés), véhicules pour les activités du Département plus récents et verdissement progressif de la flotte (VL/VUL et PL), mobilité pour les territoires (soutien / aménagement pour les modes actifs et modes alternatifs à la voiture solo), gestion des biodéchets de la restauration des collèges, clauses environnementales dans les marchés publics, soutien aux énergies décarbonées (CapMéth77, hydrogène), soutien à la transition agro-écologique de la profession agricole ;
 - pour l'adaptation au changement climatique: préservation des ressources en eau, gestion risque inondation et lutte contre les îlots de chaleur (charte Natur'Eau, gestion des milieux aquatiques), prévention des épisodes de canicule (rénovation thermique des logements, crèches).



ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- Politique de prévention et valorisation des déchets et consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration : marchés éco-responsables, « full démat' » (dématérialisation des procédures de marchés publics, dossiers ASE et PMI...), imprimerie labélisée, gestion du matériel numérique en fin de vie, réemploi matériel événementiel, entretien des routes départementales.
- Restauration collective plus durable : gestion des biodéchets, formation « restauration durable », etc.
- Gestion durable des ressources : Plan départemental de l'eau, lutte contre les dépôts sauvages.
- Éco-responsabilité des grands événements sportifs et loisirs.
- Éducation au développement durable pour tous : Parcours collégien, Collège Nature, Opération 77 Propre – Défi pour l'environnement (nettoyage de la nature), forum de l'eau, campagne sobriété énergétique interne sur le Département.



ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté

- Politiques sociales interne RH et à destination du public en difficulté (sans emploi, jeunes...) ou vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap...) pour sortir de l'état de pauvreté ou le prévenir : revalorisation salariales des agents, aides et soutien aux organismes caritatifs, accès à un logement décent, aux soins, accueil des jeunes enfants (protection maternelle et infantile), sortie positive de l'aide sociale à l'enfance, retour dans l'emploi et maintien de l'employabilité (reclassement, accompagnement des bénéficiaires du RSA, crèches à vocation d'insertion professionnelle), etc.



ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- Sobriété et performance énergétique des bâtiments départementaux (SDE).
- Verdissement de la flotte de véhicules départementaux : véhicules électriques et bornes de recharge, poids lourds bioGNV pour l'entretien des routes, marché pour transport adapté au bioGNV.
- Politiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique : Service unique pour la rénovation énergétique (SURE) et programme national SARE, réhabilitation du parc social HABITAT77, politique contractuelle.
- Lutte contre la précarité énergétique (Fond de solidarité logement), sensibilisation aux éco-gestes.
- Politique de soutien à la production d'énergies renouvelables : charte CapMétha77 pour le biométhane à usage résidentiel et pour la mobilité (bioGNV), soutien à la filière hydrogène, financement de la Chambre d'agriculture pour l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projet d'énergie renouvelable (méthanisation et panneaux photovoltaïques).
- Participation à la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE).



ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- Politiques d'aide au public en difficulté à destination des agents (attribution de secours, subvention à la restauration) et des habitants (soutien aux associations caritatives orientées pour grande partie sur l'aide alimentaire, aides à la restauration dans les collèges).
- Contrôle de la qualité de la restauration dans les établissements médico-sociaux.
- Soutien à la profession agricole pour l'évolution vers des politiques agricoles plus vertueuses.
- Projet de plateforme d'alimentation par circuits-courts pour la restauration scolaire des collèges et lycées.



ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Politique pour l'égalité Femme-Homme en interne et l'aide aux femmes agents victimes, et dans les territoires.
- Politique territoriale en lien principalement avec la planification et l'éducation familiale, la lutte contre les violences intra-familiales, contre la prostitution des mineurs.



ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- Politiques à finalité environnementale, en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, le développement des itinéraires de promenades et randonnées, le Plan départemental de l'eau (préservation des milieux aquatiques et humides), le soutien à la profession agricole pour des pratiques favorables à la biodiversité, aux acteurs de la forêt.



ODD 6 - Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau

- Politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et la gestion durable des ressources en eau : politique de l'eau (Plan départemental de l'eau, Schémas directeurs départementaux), espaces naturels sensibles, soutien à une agriculture durable.



ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

- Uniquement des liens indirects, s'agissant des enjeux marins et littoraux : préservation des milieux aquatiques et des continuités écologiques (politiques de l'eau et espaces naturels sensibles), lutte contre les dépôts sauvages pour limiter les déchets dans les océans, Éducation au développement durable, aide à l'évolution des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants contribuant à la dégradation de la qualité des rivières et au final des mers et océans.

BILAN DES POLITIQUES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

De nouvelles actions pour une collectivité toujours plus responsable

Un Département employeur plus attractif et juste

Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière

Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement

LA RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une administration plus efficace et proche des usagers

Vers une culture numérique au Département

Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement

Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles

Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département

La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables

BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES

Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne

1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN À FAIRE FRUCTIFIER

Le Département, chef de file de l'action sociale, au travers du Schéma des solidarités et de l'évolution du travail social

Une protection maternelle et infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais

Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance

Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

La politique pour l'emploi et une politique d'insertion renouvelée

Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale

LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE

Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne

Une politique de l'eau renforcée pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques

Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages

Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain

Politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous

Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations

Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES LES STRATÉGIES

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale

Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, et en transition agro-écologique et énergétique

Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées

L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires



Impact positif exemplaire



Impact positif significatif



Impact positif limité

ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16
1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRIÈRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRIÈRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
															+
++		+	+	++			+		++	+					
			+												
+	+	+	+	+			+	+	+	+		+			
								+							
		+						++	+		+	+			+
			+									+			
		+	+					++		+	++	+			
			+				+	+	+		+	+			+
+			+				+								+
++	+	+	++	++		+	+	++	++	+					++
+		++	+	++				+	+						++
++		++	+			+	+	++	++	+					++
+	+	++	++				+	+	++	+					+
++		+					++		++						+
			++				++	+	+						+
									++	+					
		+					++	++		+	+	++			+
			++							++	+				
		+	++					+	++	+	+				
+			+			+			+	+	+	+			+
			++					+	+	+	++	+			
			+					+	+						
					+	+	+	+		+	+	+		+	
						++	+			+	+	++			++
							+		+	+					



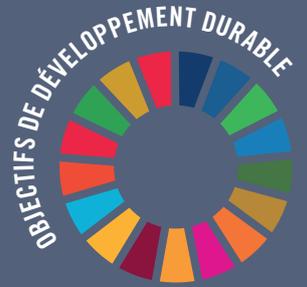
Impact indirect



Absence de lien possible



Impact positif potentiel



**Bilan des actions
conduites au titre
de la gestion
du patrimoine,
du fonctionnement
et des activités internes
du Département**

Finances départementales

Après une légère amélioration du taux d'épargne en 2022 (20 %), la chute est nette en 2023 à 9,9 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 131 M€ (+ 11,1 %), avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui ont évolué de + 11 % (contre + 1 % en 2022). Cette hausse est liée en partie à la cyberattaque intervenue fin 2022, qui a provoqué le décalage sur 2023 des dépenses non réalisées notamment en matière de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement ont pour la première fois diminué de 19,1 M€ (soit - 1,3 % par rapport à 2022), suite à la chute des DMTO de près de 95 M€. La fraction de TVA transférée en compensation, et la CVAE ne progressent respectivement que de + 10,8 M€ et + 14,7 M€. Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a diminué de 150 M€ à 144,3 M€ contre 294,3 M€ au CA 2022.

Au total, le déficit de 2023 de 77,8 M€, se cumule avec l'excédent antérieur de 175,3 M€ pour conduire au résultat net disponible repris au budget supplémentaire 2024 à 97,5 M€ (contre une affectation à 156,5 M€ en DM1 2023, après couverture des 18,8 M€ de reports).

Dans le même temps, le stock de dette à long terme du Département a augmenté de 3,6 M€ en 2023, les remboursements (73,3 M€) étant inférieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (77 M€). Ce stock de dette à long terme s'établit à 565,5 M€ à fin 2023 (contre 561,9 M€ à fin 2022).

Avec une épargne dégagée sur la section de fonctionnement de 144,3 M€, le ratio de solvabilité (rapport entre le stock de dette à long terme, 565,5 M€, et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 144,3 M€) se dégrade à 3,9 ans après une amélioration en 2022 à 1,9 ans en 2022 (2,2 en 2021).

La mission Solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2022 (+ 48 M€ pour un montant global de 709,1 M€).

Ce sont majoritairement les dépenses destinées au secteur enfance et famille qui ont progressé de 14,3 % soit + 24,2 M€. Les dépenses du secteur autonomie ont également progressé : pour les personnes handicapées (+ 8,1 % soit + 13,9 M€) et pour les personnes âgées (+ 2,7 % soit + 2,7 M€). De même les dépenses réalisées dans le secteur de l'insertion sont en hausse de 3,4 % (soit +7,3 M€). Les allocations RSA tirent en effet ce secteur à la hausse (+ 8,3 M€).

Les dépenses de la mission Aménagement ont également progressé pour atteindre le montant de 199,4 M€ soit + 4,7 % (en volume + 9 M€). Tous les secteurs de cette mission sont en hausse, et tout particulièrement celui des transports (+ 6,7 % soit + 3,8 M€), de la sécurité (+ 2 % soit + 2,3 M€), et des routes (+ 13,3 % soit + 1,5 M€). S'y ajoutent les progressions des secteurs du développement territorial + 17,4 % (soit + 1,1 M€) et de la protection de l'environnement + 12,8 % (soit + 0,4 M€).

La mission du développement socio-éducatif et culturel présente également une variation de + 26,1 % des dépenses (soit + 14,6 M€) pour un montant global de 70,7 M€ dont plus de 80 % des dépenses concerne l'éducation.

Les crédits de la mission fonctionnelle s'élèvent à 311,2 M€ et sont en hausse de + 21,1 % (+ 54,2 M€) sous l'impulsion des dépenses de personnel (+ 23 % et + 45,7 M€) progression qui résulte en partie des décalages de règlement liés à la cyberattaque.

Après plusieurs années de diminution et de stabilisation, les frais financiers progressent nettement (+ 46,3 %) pour atteindre 16,5 M€ (contre 11,3 M€ en 2022, 11,2 M€ en 2021).

En 2022, la cyberattaque avait fortement impacté le volume des mandatements en investissement puisque celui-ci s'était limité à 219,5 M€ contre 267,8 M€ en 2021 soit une baisse de 18 % (- 48,3 M€). La forte relance des dépenses d'équipement reprend en 2023, avec le report de près de 19 M€ non consommés en 2022, pour atteindre le niveau de 296 M€, niveau historiquement le plus élevé.

Les dépenses en faveur de l'éducation, dans les collèges (96 M€) demeurent le premier poste d'investissement, avec 32 % des dépenses totales. Les investissements routiers se traduisent dans le compte administratif 2023 par une dépense totale de 86,5 M€ (soit 29,2 % des dépenses totales). Le secteur des transports s'élève à 7,8 M€ porté par les dépenses liées au TZEN. Les réalisations en matière de développement local représentent le troisième poste pour un volume de 28,9 M€.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un Département employeur plus attractif et juste

ODD	++		+	+	++			+		++	+					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Revalorisation salariale pour les plus faibles revenus - Maintien dans l'emploi - Santé des personnes en situation de handicap / des personnes inaptes - Accompagnement au reclassement pour les agents déclarés inaptes - Formation et insertion professionnelle des jeunes – Lutte contre les violences sexuelles, sexistes, harcèlement / Représentation des femmes dans les postes d'encadrement – Mission pour l'égalité femmes-hommes et Plan pour l'égalité professionnelle - Logements réservés femmes victimes – Actions pour un emploi pour tous – Non-discrimination pour le recrutement - Partenariat															

Des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des agents

Le Département compte 4 374 agents en activité. En 2023, le montant de la masse salariale est de 231,8 M€ (hors assistants familiaux). Elle est en hausse de 25 % par rapport à 2022, ce qui s'explique d'une part par la somme des mesures réglementaires et volontaristes du Département pour limiter la perte de pouvoirs d'achat des agents en réponse à un taux d'inflation croissant, et d'autre part par les régularisations liées à la cyberattaque.

Les mesures salariales réglementaires ont ainsi été mises en œuvre au plus tôt : augmentation du SMIC de + 1,5 % pour près de 4 200 agents, prise en charge à 75 % du titre de transport, maintien de la garantie indemnitaire du pouvoir d'achat pour près de 600 agents. L'indemnité télétravail a été réévaluée à 2,88 €/j (2,5 € auparavant) et le plafond annuel relevé à 110 € (90 € auparavant). En 2023, une attention particulière a été portée à certaines catégories d'agents : les agents des collèges qui ont bénéficié d'un forfait de 25 titres restaurant pour l'année scolaire 2023-2024, les agents du service départemental d'accueil d'urgence des enfants et les assistants familiaux département qui ont bénéficié d'une revalorisation de leur indemnité identique aux agents en ayant bénéficié dans le cadre du Ségur. En 2024, d'autres mesures seront déployées : augmentation des montants des jours épargnés au titre du compte épargne temps (CET), augmentation pour tous de 5 points d'indices, revalorisation des frais de déplacements.

Ces mesures contribuent également à l'attractivité du Département « employeur », dans un contexte de tension accrue sur le marché du travail.

La poursuite d'une dynamique d'attractivité, s'axant aussi sur l'emploi local

Le Département s'est engagé dans une dynamique d'attractivité pour valoriser l'image de la collectivité territoriale vis-à-vis des salariés et des candidats au recrutement. En 2023, le Département a organisé son premier salon départemental de l'emploi, après un jobdating sur les métiers présents principalement dans les collèges. Cette action a permis de mieux faire connaître le Département en tant qu'employeur public, et également de permettre aux Seine-et-Marnais de postuler auprès d'un des plus importants employeurs locaux (320 visiteurs). Cet évènement s'est inscrit dans le cadre de la dynamique « Marque Employeur » engagée par la collectivité au travers notamment du lancement de son slogan « Seine-et-Marne, le Département des possibles ». Ces actions renforcent à la fois l'identité du Département dans son rôle d'employeur et d'exemplarité.

Un plan d'égalité professionnelle femme-homme en cours de bilan

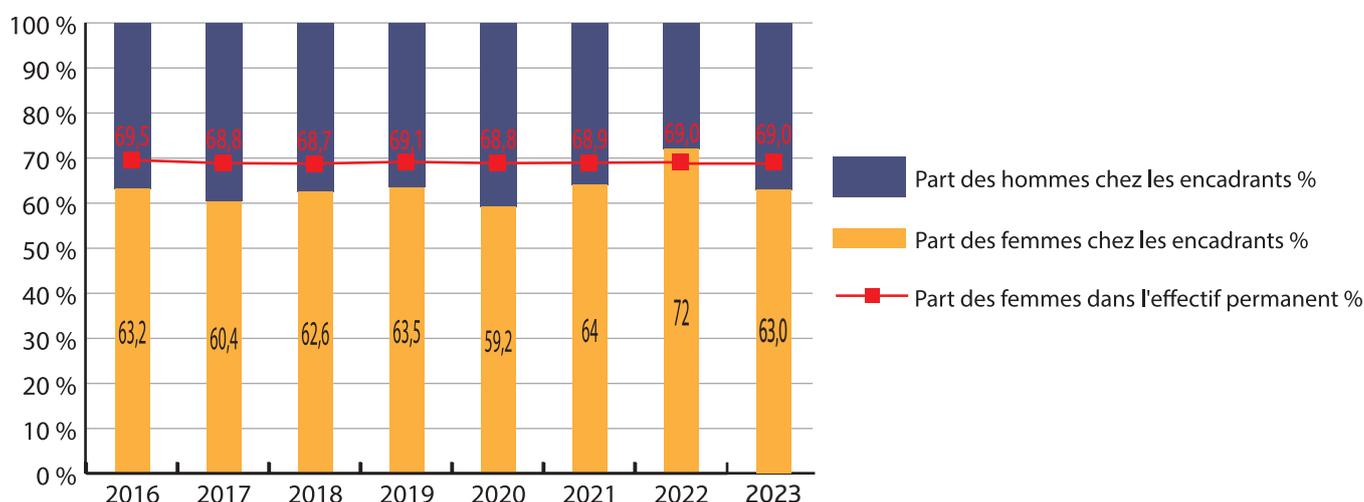
En matière d'égalité femme-homme, le Département agit à la fois en tant qu'employeur dans la définition des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité professionnelles, et en tant que porteur de politiques publiques, garantes de l'intérêt public local.

En 2023, la part des femmes dans l'effectif permanent est stable (69 %). Les agents de catégorie A sont à 81 % des femmes, un taux qui s'explique principalement par l'importance des métiers du secteur médico-social dans cette catégorie d'emploi, et très féminisés. À l'image de ce qui s'observe dans la fonction publique en France, la part des femmes encadrantes est dominante, avec 63 % des encadrants, en baisse de 10 points comparés à 2022. Les fonctions d'encadrement supérieur sont occupées pour 44 % des postes par des femmes, soit en hausse de 3 points comparés à 2022 (à noter un emploi vacant de DGA). La mixité dans les filières est faible : les filières sociales et médico-sociales sont occupées pour plus de 95 % par des femmes, à 46 % pour les filières techniques.

Des actions sociales sont dédiées pour les femmes agents (ex : logements réservés pour les femmes victimes...).

Le plan égalité professionnelle femme-homme 2020-2023 est en cours d'évaluation. Le bilan sera présenté en 2024 avec un nouveau plan d'action 2024-2026.

Place des femmes dans l'emploi



Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi

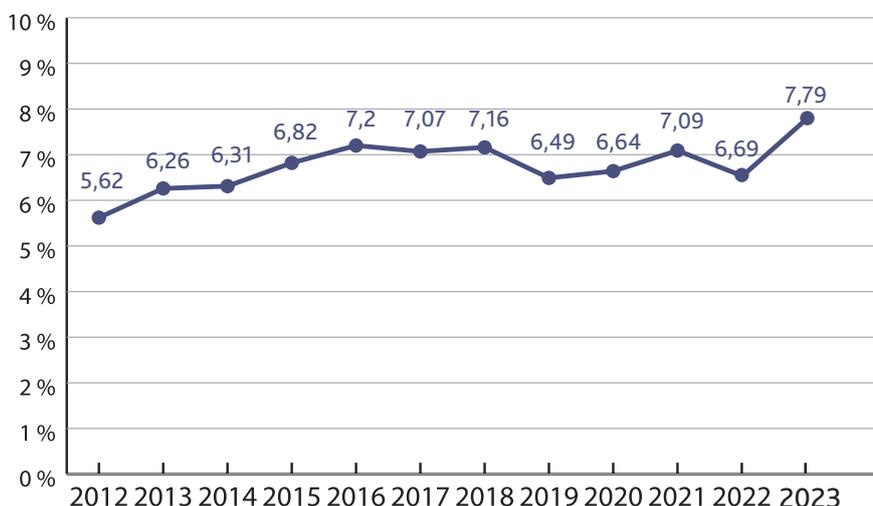
Un taux d'emploi des personnes en situation de handicap en hausse

Le Département poursuit ses actions en matière de politique interne en faveur du handicap. Il s'adosse à un conventionnement avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFPT), dont le renouvellement sera étudié en 2024. Le fonds a financé les actions à hauteur de 133 00 € en 2023 (le coût total de la politique est de 444 000 € sur les 3 années de la convention 2022-2024). Les actions menées visent à sensibiliser les agents, mieux faire connaître les Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) contribuant à l'autonomie et l'insertion des personnes en situation de handicap, accompagner les agents devenus inaptes à leur poste avec un parcours de reclassement (2 agents en 2023 financés par la convention)...

Le Département de Seine-et-Marne s'est aussi saisi de la proposition d'expérimentation issue de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique. Elle permet à des agents en situation de handicap titulaires d'un grade inférieur à celui de l'emploi cible occupé, d'être promu en interne par voie de détachement sur le grade cible de l'emploi occupé (avec titularisation sur le grade de l'emploi occupé au bout d'un an). 16 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2023 et une deuxième promotion sera proposée en 2024.

En 2023, le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap augmente significativement pour atteindre 7,79 % (6,69 % en 2022), dépassant les obligations réglementaires imposées à tout employeur (6 % de l'effectif global).

Taux d'emploi direct des agents en situation de handicap





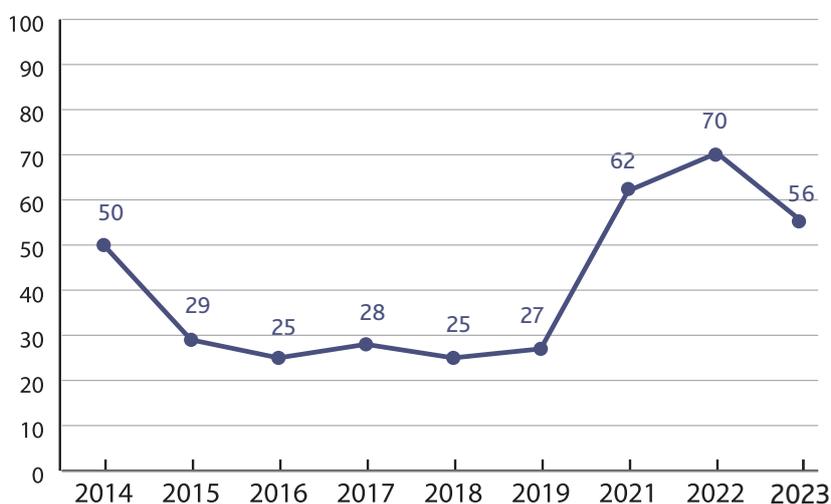
La mise en place de dérogations au temps de travail pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et leurs aidants

La mise à jour des règlements de travail a renforcé les dispositions favorables en prenant en compte les situations personnelles liées au handicap que l'agent soit en situation de handicap, ou de proche aidant. Ainsi, les agents en situation de handicap, ceux ayant un enfant en situation de handicap ou d'agents proche aidant peuvent déroger au cycle sur 5 jours de la durée de travail hebdomadaire. Des modalités administratives sont toutefois requises : formulaire de demande de cycle particulier lors de la campagne annuelle de recensement, accompagnée des justificatifs réglementaires précisant la situation de la personne au regard de son taux d'incapacité permanente ou de bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie. Des aménagements de cycle de travail peuvent alors être mis en œuvre afin de permettre par exemple, l'accompagnement d'un enfant ou d'une personne de sa famille à des soins en semaine.

Une politique volontariste pour l'emploi des jeunes

Le Département s'inscrit dans une politique volontariste d'accueil des jeunes pour favoriser leur entrée dans la vie professionnelle et prévenir la précarité économique des étudiants. En 2023, 56 postes d'apprentis sont ouverts à tout jeune, en situation de handicap ou non, et 201 élèves ont réalisé leur stage au Département, dont 28 gratifiés. 64 postes de saisonniers ont été ouverts sur l'été 2023. Afin de renforcer sa visibilité à l'égard de l'externe en tant qu'employeur, le Département a participé de façon accrue à différents salons de recrutement ou spécifiques à l'apprentissage, aux forums organisés par les écoles...

Nombre d'apprentis accueillis



...Et aussi... le télétravail (cf. Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement).

Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière

ODD				+												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Formation sur la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail - Formation et accompagnement des agents – Formation et insertion professionnelle des jeunes (apprentis et stagiaires) – Consolidation des savoirs de base – Réduction des émissions de GES par les formations à distance															

La formation professionnelle tout au long de la carrière des agents est un facteur de développement humain. En valorisant leurs compétences et leurs potentiels, elle constitue un levier qui permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

Un plan de formation accessible à tous

Conscient de l'importance de la formation tout au long de la vie, le Département de Seine-et-Marne met en place chaque année un plan de formation ambitieux pour ses agents, quels que soient leurs besoins. Il leur permet de consolider les savoirs de base (maîtrise de la langue française, mathématiques...), développer leur expertise et leur culture professionnelles, d'évoluer (préparation aux concours et examens, formations diplômantes), de diversifier leurs compétences et les partager par le biais de l'École des métiers. Cette dernière fait appel à des agents du Département (formateurs, coachs internes, facilitateurs) chaque année plus nombreux (140 en 2023 contre 122 en 2022), pour la transmission de leurs connaissances et leurs expériences appliquées au territoire de Seine-et-Marne et à la culture de la collectivité. Cette ressource est unique car non disponible auprès de prestataires externes.



L'arrêté du 1^{er} août 2023 est venu détailler les modalités de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et l'introduction de droits supplémentaires créés par le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 (relatif à la formation et l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle), notamment sur :

- les actions de formation : cf. l'encadré action phare ;
- les bilans de parcours professionnels : une réflexion a abouti à la formation de 3 nouveaux conseillers en évolution professionnelle pour janvier 2024 ;
- les plans individuels de compétences : une réflexion a abouti à la personnalisation des parcours de formation destinés à certains publics cibles (exemple : agents non diplômés), qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Le budget consacré à la formation a fortement augmenté en 2023, atteignant les 2,38 millions d'euros, en raison du report du budget de 2022 du fait de la cyberattaque et toujours grâce au co-financement apporté par l'État au titre du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) qui se poursuit. 3 798 agents ont bénéficié d'au moins une formation en 2023 (dont 30 pour la consolidation des savoirs de base), notamment de 748 jours de formation collective, ce malgré les conséquences de la cyberattaque (à partir de novembre 2022) et l'absence de salles de formation sur le site de la DRH (à partir de mars 2023).



Les formations spécifiques réalisées en 2023

En 2023, des formations spécifiques ont porté sur la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail (plus de 1 000 agents formés, notamment les agents des routes et des collèges), sur la laïcité (conférence pour les agents des collèges), l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public, le bruit... Les réseaux des métiers (assistantes de direction, culture projet) ont repris et une conférence sur les neurosciences s'est tenue à destination des formateurs internes.



Une attention particulière est portée à l'accompagnement des managers dans leurs pratiques (parcours de formation, ateliers d'échanges de pratiques, coachings, co-développement, développement des « soft skills »...). Outre l'acquisition d'une culture managériale commune, ces dispositifs visent pour les encadrants à lutter contre un sentiment d'isolement et à leur donner des clés pour une animation d'équipe adaptée permettant de donner du sens au travail pour tous. La refonte du parcours « Profession Manager » dédiée aux encadrants a été initiée en 2023 afin d'être effective au 1^{er} trimestre 2024.

Un parcours de formation dédié à la prévention de la corruption, faisant suite à la démarche concernant la déontologie (cf. encadré dans la partie marchés publics), est prévu pour 2024.

Enfin, l'année 2023 a constitué une année de transition pour le secteur Formation, posant les bases d'une évolution en 2024 vers une hybridation entre présentiel, distanciel et mise en situations professionnelles, tout en privilégiant des formats courts d'une demi-journée.

Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle

Le Département poursuit sa politique d'accompagnement et d'information des agents tout au long de la vie professionnelle, de l'entrée dans la collectivité jusqu'à la retraite, avec deux dispositifs :

- la mission communication événements (MCE) qui organise et jalonne le parcours de sessions d'accueil, de cérémonies (remise de médaille, retraités) et séminaires (retraite) ;
- les ateliers webinaires « DRH à votre écoute » pour faire connaître l'ensemble des dispositifs RH déployés par la collectivité. En 2023, les ateliers ont eu lieu sous forme de webinaires, sur 9 thématiques, notamment concernant les dispositifs de prévention des risques professionnels, la mobilité professionnelle et le rôle des conseillers en évolution professionnelle, ou encore les problématiques RH dans le contexte de cyberattaque.



...Et aussi... l'accueil des jeunes apprentis et stagiaires au sein des services du Département (cf. § L'égalité des droits au travail).

Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement

ODD	+	+	+	+	+			+	+	+	+		+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aide sociale (difficultés financières, prévoyance complémentaire, aide à la restauration, adhésion clubs sportifs et activités culturelles, aide à la rentrée scolaire, etc.) - Prévention des risques professionnels et psychosociaux (accompagnement, outils, sophrologie...) - Logements réservés pour les femmes victimes de violence - Aide à la garde des enfants - Information / intégration des nouveaux agents - Actions pour la qualité de vie au travail (travail décent, vêtements de travail des agents de collègues) - Infrastructures numériques pour le télétravail - Logements sociaux réservés - Réduction GES avec le télétravail - Co-construction d'outils															

Des actions pour prévenir les risques professionnels et protéger les agents

Les actions de prévention des risques professionnels et de protection des agents se poursuivent, toujours suivant les 3 axes mis en œuvre par les préventeurs :

- formation des agents à la prévention des risques : en 2023 on compte un total de 3 469 agents qui ont été formés, un chiffre en léger recul par rapport à 2022, ce qui s'explique par des départs d'agents et les difficultés de tenir certaines sessions de formation pour les nouveaux arrivants, en raison de la cyberattaque ;
- ergonomie et aménagements de postes : 353 aménagements réalisés en 2023 pour un coût de plus de 90 000 €. Cette forte intensification du nombre d'aménagements de poste par rapport à 2022 (93 aménagements) s'explique par une nouvelle dynamique initiée par la collectivité, qui a recruté un ergonome tout en confiant plutôt aux assistants de prévention les aménagements de poste les moins complexes ;
- médecine professionnelle : 950 visites médicales (dont 502 par les médecins du travail) en 2023, un chiffre en forte hausse par rapport à 2022 (83 visites médicales). Ce volet porte aussi sur l'évaluation des risques professionnels ainsi que le suivi des actions correctrices.

Le règlement intérieur hygiène et sécurité de la collectivité a été actualisé cette année, en incluant un volet sur la prévention des addictions. La démarche de prévention des addictions a été présentée aux gestionnaires des collègues à l'occasion des réunions annuelles de fin novembre, et continuera son déploiement interne en début 2024.



Un plan annuel d'action contre les violences externes

Dans le cadre d'un appel à projet du Fonds national de prévention, la collectivité affirme son engagement en la matière, en proposant un plan annuel d'action ambitieux. 3 axes prioritaires ont été déterminés, qui concernent d'abord les accueils des différents sites du Département, y compris les établissements culturels et la direction des routes :

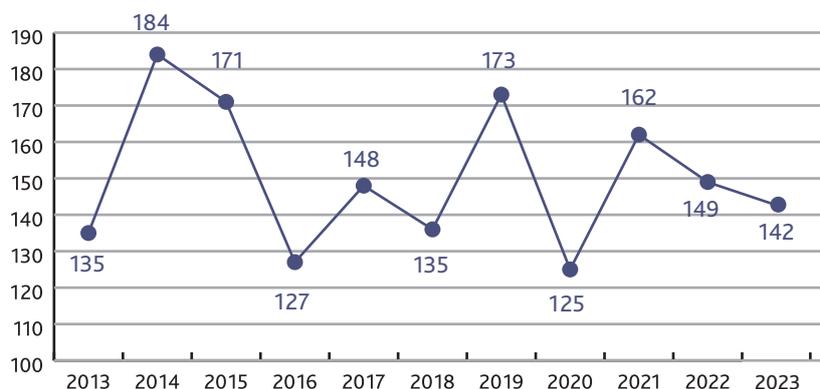
- renforcer la connaissance des faits de violences, en associant les directions, en renforçant les signalements et par des analyses post-incident ;
- prévenir les causes de violences, en améliorant la gestion de la relation à l'usager et son information ;
- prévenir les risques de passage à l'acte, par l'aménagement et la sécurisation des espaces d'accueil ou encore la formation des agents à la gestion des situations de tension (en 2023, 120 personnes sensibilisées via des casques de réalité virtuelle, et 16 agents formés).

Afin de garantir à l'ensemble des agents départementaux des collèges un équipement homogène et de qualité, le Département a décidé en 2022 de prendre à sa charge la gestion matérielle et financière des vêtements de travail des 1 500 agents répartis dans les 132 collèges publics. La dotation initiale a débuté à la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 et des renouvellements sont prévus. Le fournisseur sélectionné par le Département effectue l'assemblage et la fabrication de ses vêtements en Europe (principalement en Bulgarie), ce qui limite l'empreinte carbone. Le Département a exigé un grammage de tissu suffisant pour garantir une bonne tenue dans le temps et donc diminuer le besoin de renouvellement, et la bonne prise en compte des normes françaises et communautaires en vigueur au moment de la notification de chaque bon de commande.

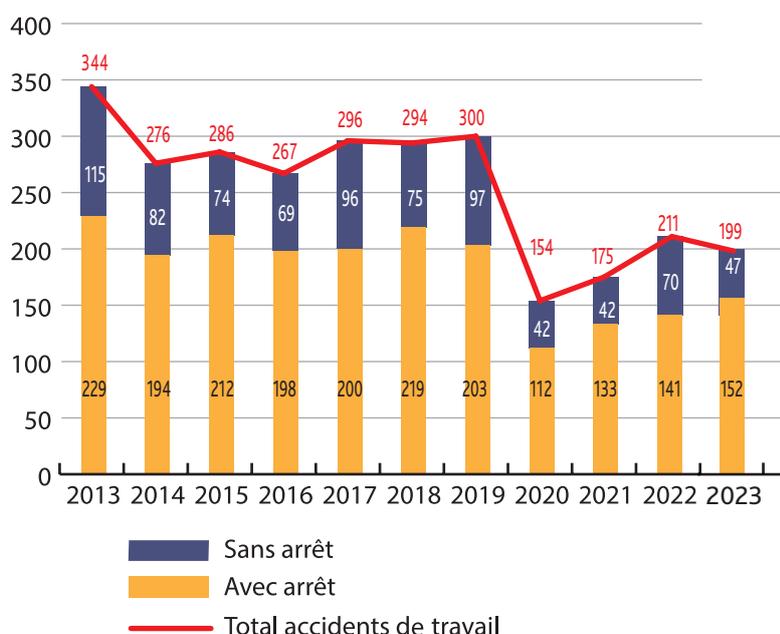
Au Département, les agents en situation de souffrance au travail bénéficient de dispositifs d'écoute. Pour 2024 est notamment prévue une nouvelle action relative à la prévention de l'usure professionnelle et du risque de désinsertion auprès des agents des collèges.

Après une hausse sur 2020-2022, les accidents de travail et de trajet semblent se stabiliser, à un niveau demeurant inférieur à ceux pré-2020. Le nombre de fiches de signalement sont d'un niveau similaire à 2022.

Évolution du nombre de fiches de signalement



Évolution du nombre d'accidents de travail



...Et aussi... l'accompagnement des agents tout au long de leur vie professionnelle, la prévention santé des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle (cf. § L'égalité des droits au travail).

Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle

L'action sociale pour améliorer la condition de vie des agents

Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, le Département met en œuvre une politique d'action sociale regroupant l'attribution de prestations sociales (avec pour projets en 2024 de dématérialisation avec le « Portail RH », et d'automatiser l'octroi des titres restaurant), l'accompagnement social des agents en difficulté, et le Comité des œuvres sociales (COS). Le Département dispose d'un contingent de logements dans le parc social de Seine-et-Marne dont il fait bénéficier ses agents.

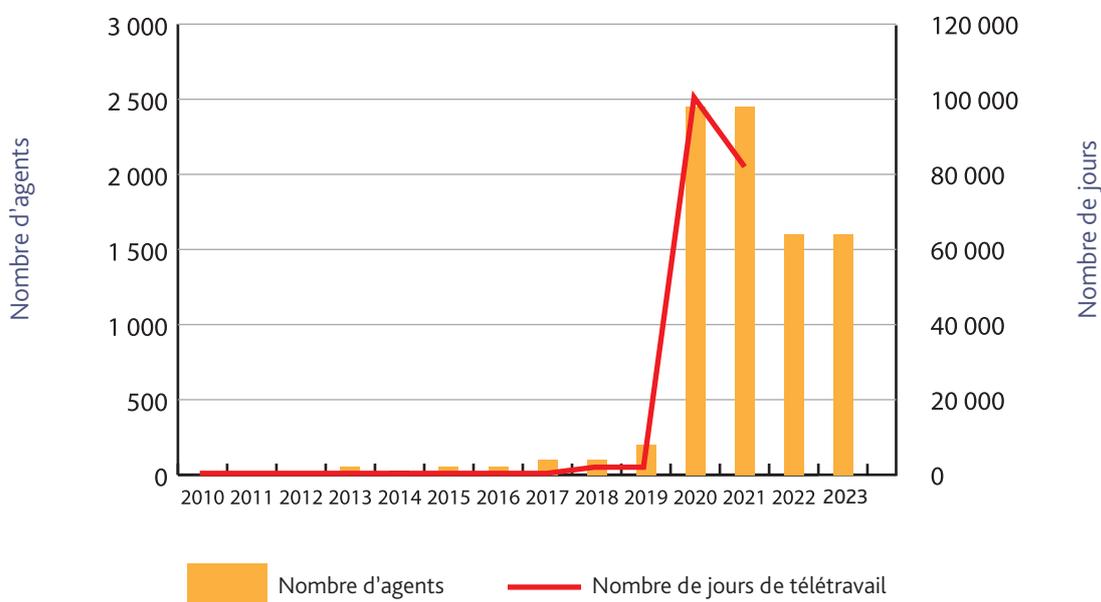
En 2023 le budget consacré aux prestations sociales a atteint un montant d'environ 5,2 M€, et la subvention attribuée au COS était d'environ 1,2 M€. Par ailleurs, 3 342 enfants d'agents ont été bénéficiaires de l'aide à la rentrée scolaire.

Le télétravail objet de conventions annuelles

Le télétravail favorise, en général, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il permet aussi de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps et moins de frais de carburant, généralement moins d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, moins de risque d'accidents de trajet...) et de limiter certains vecteurs de stress (fatigue de la conduite, désagréments des transports en commun...).

Depuis 2022, des conventions annuelles de télétravail peuvent être mises en place sur demande de l'agent, dès lors que sa mission est compatible avec ce mode de fonctionnement (certaines catégories ne le sont pas comme les agents des collèges, d'exploitation des routes, les agents d'accueil...), et que l'agent est équipé du matériel adéquat (dotation en priorité en ordinateur portable des agents ayant signé une convention de télétravail). Ce mode de travail suppose le déploiement d'outils numériques tels que l'accès à distance au réseau et la mise à disposition des logiciels métiers. Le nombre d'agents ayant bénéficié du télétravail en 2023 est inchangé par rapport à 2022, avec cependant un total de jours télétravaillés qui est en forte baisse par rapport aux années 2020 et 2021 (le chiffre pour 2022 demeure inconnu en raison de la cyberattaque) où le télétravail était favorisé au titre de la lutte contre la covid.

Nombre d'agents bénéficiant du télétravail

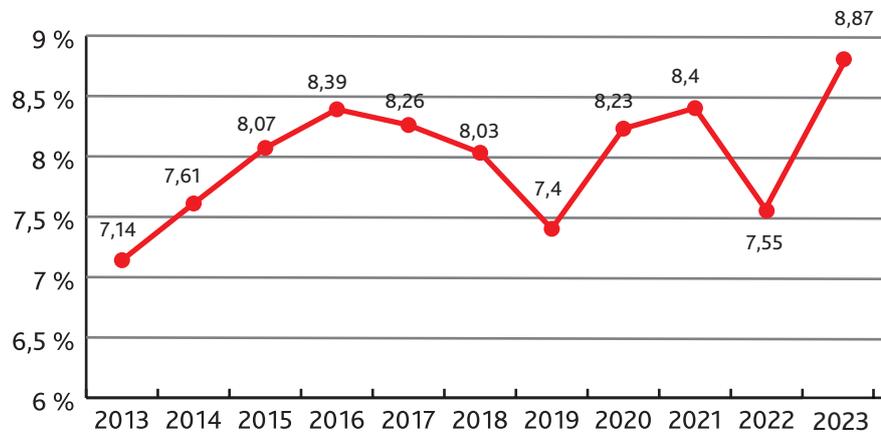


...Et aussi... Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique.

Une augmentation du taux d'absentéisme

L'absentéisme peut ordinairement constituer un indicateur du niveau de bien-être au travail. Après une baisse de près d'1 point constatée en 2022, la tendance en hausse depuis 2020 se confirme en 2023.

Taux d'absentéisme



RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une administration plus efficace et proche des usagers

ODD									+							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Modernisation de l'action publique – Adaptation aux spécificités des usagers vulnérables – Fiabilisation / Efficacité de l'action publique															

Autrefois très centrée sur l'accueil physique et l'accueil téléphonique, la relation à l'utilisateur prend aujourd'hui une dimension plus complexe, du fait du maquis des aides d'une part, et de l'apparition de nouveaux usages d'autre part (services web, téléphonie mobile, ...).

L'administration départementale a développé des outils d'information performants, mais indépendants les uns des autres et produisant des éléments de connaissance de l'utilisateur non partagés. Aussi, la réponse apportée aux utilisateurs est-elle devenue inadaptée. Parallèlement, l'administration fait face à des demandes croissantes, ce qui a conduit à l'allongement des délais de traitement, alors même que la mise en place d'une organisation et d'outils propres à optimiser les moyens permettrait de désengorger les services.

En 2023, suite à la cyberattaque, le service rendu aux utilisateurs et aux directions clientes a pris un nouvel essor. En effet, afin de permettre aux services gestionnaires de faire face à la reprise d'activité les 3 pôles, plateforme téléphonique, accueil physique et courrier ont dû monter en compétence pour répondre directement au mieux au public et limiter les transferts. Des actions spécifiques ont été menées pour adapter l'accueil à la spécificité des publics plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap).

Vers une culture du numérique au Département

ODD			+					++	+		+	+			+	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Réduction des déplacements (télétravail) facteur de gain de pouvoir d'achat – Dispositifs pour ergonomie des postes des agents en TT – Sensibilisation sur la cybersécurité et accompagnement à la prise en main des outils -Démarche forte et massifiée de dématérialisation interne et au service des usagers – Meilleure intégration du télétravail et du distanciel - Réduction des nuisances liées aux déplacements (pollution, gaz à effets de serre) – Réduction des déchets – Protection de l'enfance plus performante															

Vers un espace numérique enrichi et mieux sécurisé

La transformation numérique du Département, initiée en 2018 tout d'abord dans les domaines du social (premier Département en France à avoir totalement dématérialisé la gestion du dossier de l'enfant), a été intensifiée et massifiée avec la gestion de la crise sanitaire afin de maintenir le service aux usagers et l'activité des services. Suite à la cyberattaque de novembre 2022, une thématique fil rouge s'est imposée courant 2023, celle de la reconstruction du système informatique, avec un réel changement de paradigme en matière de sécurité, notamment vis-à-vis des défis contemporains de travail en distanciel et de nomadisme.

En 2023 l'accent a donc été mis sur la refonte des processus de sécurisation (solutions de segmentations, sauvegarde, mise à jour intensive), le déploiement d'une Authentification Multi-Facteur (AMF) pour le travail à distance, mais aussi l'amélioration de la sensibilisation des agents aux bonnes pratiques numériques et à la protection des données confidentielles.

2023 a aussi été marquée par la montée en puissance d'un pôle multimédia structuré proposant aux agents une véritable offre de service (intégrant les bonnes pratiques de sécurisation), que ce soit en matière d'accompagnement dans la prise en main des outils de visioconférence (formations, tutoriels, supports de communication dédiés, intervention sur site...), par l'organisation d'environ 40 webinaires thématiques à l'initiative des directions (partage des différentes fonctionnalités d'animation des webinaires, inscriptions préalables via zoom, comptes rendus...), par le développement des stockages en nuages, ou encore via la mise en place de rendez-vous de résolution de problèmes informatiques internes à distance.

Pour 2024, le Département s'emploie à construire un espace de travail digital (ETD), où chaque collaborateur peut accéder de façon sécurisée à tout moment, peu importe où il se trouve, à ses informations et ses documents, qu'ils soient individuels ou collaboratifs et à tous ses outils.

Une meilleure intégration du distanciel et du télétravail

Le télétravail et les visioconférences ont des impacts nets positifs sur les impacts liés aux déplacements (gaz à effets de serre, pollutions atmosphériques, nuisances sonores, congestion). De plus, le télétravail permet aux agents en bénéficiant (sur volontariat uniquement) d'améliorer leur équilibre vie professionnelle-vie personnelle et plus généralement leurs conditions de travail, notamment au vu des usages contemporains observés (nomadisme). Elle est en cela un formidable facteur d'attractivité pour le Département en tant qu'employeur, et un outil de modernisation des pratiques et des processus.

- La facilitation des réunions et des instances en visioconférences s'est poursuivie en 2023 avec l'équipement de nouvelles salles en système visioconférence, portant à 64 le nombre de salles dotées au sein de la collectivité. En 2023, près de 2 800 agents sont dotés d'un compte pour la visioconférence, mode de réunion qui a ainsi totalisé plus de 166 heures.
- Pour mieux répondre aux enjeux de nomadisme et de télétravail, le renouvellement des ordinateurs des agents se fait désormais uniquement avec des ordinateurs portables.
- Dans le cadre de la réévaluation applicable au 1^{er} janvier 2023, l'indemnité télétravail est désormais de 2,88 € par jour télé travaillé dont le plafond a été fixé à 110 €.

Enfin, un guide pratique dédié au télétravail est disponible sur l'intranet du Département, avec une version pour les managers et une pour les agents. Il permet d'informer et conseiller les télétravailleurs et aspirants télétravailleurs sur les critères d'éligibilité et conditions d'exercices de ce mode de travail, et donne des bonnes pratiques pour le télétravail à domicile (notamment sur l'organisation du temps et de l'espace notamment).

Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique

ODD				+			+					+				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Modalités de construction des bâtiments propices au bien-être et à la santé (HQE, bois, etc.) - Analyse de la qualité de l'air intérieur - Construction et équipement des collèges - Nettoyage écologique des bâtiments - Recours aux énergies renouvelables et performance énergétique / confort d'été - Mise en conformité accessibilité des bâtiments															

Un Schéma directeur de l'énergie engagé par le Département

Le Département gère environ 200 bâtiments dont 130 collèges. La consommation d'énergie totale est estimée en moyenne en 2023 à 130 kWh ep/m². À titre comparatif, le niveau bâtiment basse consommation (BBC) correspond, pour le climat observé en Seine-et-Marne, à une consommation cible dans le neuf de 65 kWh ep/m².

Le gaz est la principale source d'énergie utilisée dans les bâtiments, avec environ 63 % des consommations (4 % de biométhane, gaz vert renouvelable). L'électricité occupe quasiment la part restante, la consommation de fioul étant marginale. Le contrat d'électricité interrompu en 2022 pour des raisons budgétaires n'a pas été encore remis en place.

La plupart des bâtiments sont soumis au « décret tertiaire », qui vise à réduire progressivement les consommations d'énergie des bâtiments avec des objectifs chiffrés. En juin 2023, le Département a voté et approuvé son Schéma directeur de l'énergie (SDE), lancé en 2021, il a donné lieu à un plan de 10 actions réparties selon 4 axes :

- **agir sur les systèmes** : généralisation des contrats de performance énergétique (cette généralisation devrait permettre une économie de 10 à 15 % de gaz), amélioration de la qualité de l'air Intérieur, réduction des consommations d'eau, auto consommation d'énergie renouvelable ;
- **agir sur le bâti** : amélioration de la performance énergétique du bâti, amélioration du confort d'été des bâtiments ;
- **agir sur les achats en les rendant plus performant** : achats performants ;
- **agir sur les usages** : mobilité durable, sensibilisation des agents, professionnalisation des agents d'entretien technique.



Un renforcement de la solarisation des toitures par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER)

La réglementation relative à l'obligation de solarisation des parkings et des toitures a été renforcée par la loi APER qui vise à remplacer l'usage des énergies fossiles carbonées, par des énergies renouvelables. Elle a un impact significatif sur la répartition de la consommation d'énergie, et sur les budgets associés en contribuant à la réduction des consommations d'énergies par la mise en place d'énergies renouvelables qui permettent l'accès à l'autoconsommation. Elle s'appliquera à tous les bâtiments de plus de 500 m², existants et en projet, à compter du 1^{er} janvier 2028. Les parcs de stationnement existants et en projet de plus de 1 500 m² doivent aussi être solarisés à échéance du 1^{er} juillet 2028.

Un engagement du Département renouvelé pour des bâtiments vertueux

La qualité environnementale des bâtiments

En 2023, 2 bâtiments certifiés haute qualité environnementale (HQE), sont en cours de conception. 3 nouveaux collèges ont été construits dont 1 HQE. 6 bâtiments sont en cours de certification.

Par ailleurs, en réponse à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements sensibles recevant du public, avec mesures correctives en cas de dépassement des valeurs réglementaires, le Département a poursuivi en 2023 son programme, en s'appuyant sur son laboratoire départemental d'analyses, notamment pour le contrôle des nouvelles constructions. Suite aux évolutions réglementaires ambitieuses de 2022 (applicables au 1^{er} janvier 2023), l'organisation entre la direction en charge des bâtiments et le Laboratoire est en cours d'élaboration afin de répondre à l'ensemble des nouvelles exigences.

Des actions sont aussi menées pour un entretien des bâtiments plus écologiques.

Développement des contrats de performance énergétique

En 2023, le Département a lancé son marché de contrat de performance énergétique (CPE) pour 36 sites dont 26 collèges. Afin d'atteindre les objectifs réglementaires d'économie d'énergie, un premier lot de contrat a été lancé en 2023. Les 3 lots restants doivent être notifiés en 2027.

L'action CPE inclut une sous-action Réseau de chaleur urbain (RCU) : la loi du 26 avril 2022 impose le raccordement des sites construits ou réhabilités se trouvant en zone de développement prioritaire. Le nombre de sites raccordés est donc amené à augmenter.

Des premières actions en lien avec la réduction de la consommation d'eau ont permis de résoudre 69 problématiques liées à l'eau (fuites, usage non réglementaire, facturation incorrecte...), les contrôles se généraliseront et s'intensifieront sur 2024.

Concernant le confort d'été, il s'agit d'un sujet qui tend à s'intensifier. Plusieurs études ont été lancées sur les sites les plus sensibles. Ces études permettront d'identifier des leviers d'amélioration du confort d'été. Les premiers travaux pourront être enclenchés dès 2024.

Une communication pour un usage plus vertueux

Depuis le vote du Schéma directeur de l'énergie et de ses 10 actions, une action de communication a été renforcée envers les agents du Département à travers :

- la journée de sensibilisation au SDE à l'attention des élus et agents du Département ;
- la création d'une exposition présentant les actions du SDE qui tournera dans les différentes directions du Département ;
- la production d'un document de communication SDE accessible à tout public.

Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Véhicules plus performants et plus sûrs / Réduction des polluants atmosphériques – Énergie renouvelable et décarbonée – Réduction des émissions de GES															

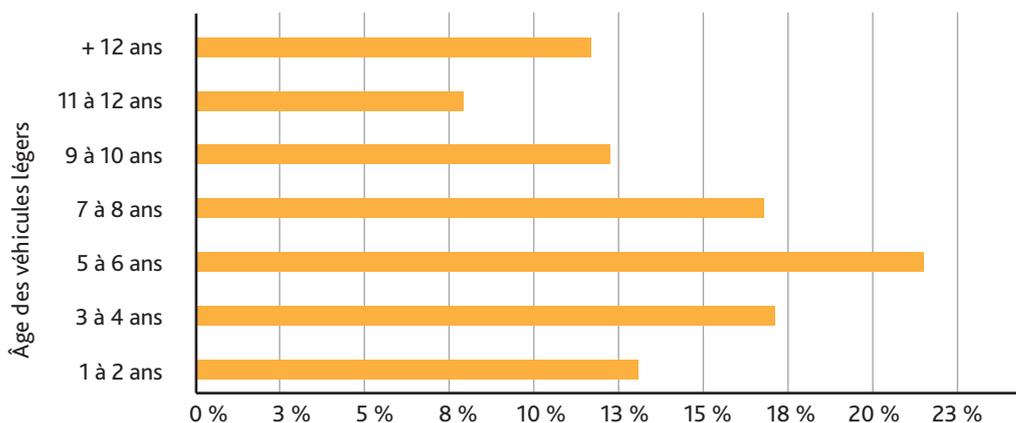
Un mix énergétique adapté aux catégories et usages des véhicules

Les flottes de véhicules du Département sont composées à la fois de véhicules légers, utilitaires ou non, utilisés pour les missions courantes des agents, le transport de petit matériel, les événements ou encore pour l'entretien des routes, et de poids lourds (camions et tracteurs) utilisés principalement pour la gestion des routes et des espaces naturels sensibles. Le Département s'est engagé dans un processus de mutation de sa flotte vers des véhicules décarbonés, avec des choix stratégiques dépendant de la typologie des véhicules, de leur utilisation et du maillage départemental des points d'avitaillement (bornes électriques, stations publiques d'avitaillement au bioGNV...). Cette dynamique s'inscrit dans les obligations réglementaires issues de loi d'orientation des mobilités (2019) qui impose lors du renouvellement des flottes, l'acquisition de véhicules à faibles émissions à hauteur de 40 % en 2024, 40 % en 2027 et 70 % en 2030. Le développement des flottes électriques n'est cependant pas toujours compatible avec l'activité du Département (temps de charge, autonomie limitée – étendue du territoire / fréquence et importance des déplacements).

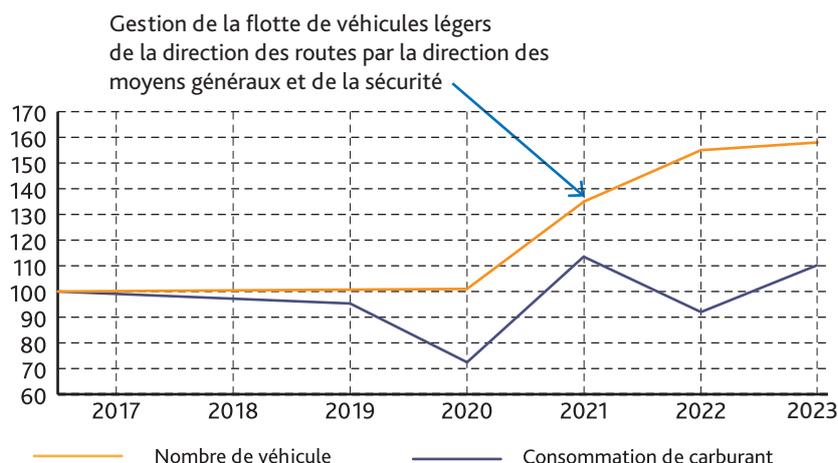
La flotte de véhicules légers (hors entretien des routes)

En 2023, la flotte de véhicules légers est de 667 véhicules (hors collèges), soit un parc relativement stable (653 véhicules en 2022). 51 % des véhicules légers (hors entretien des routes) ont 6 ans ou moins. Le Département entretient une politique de renouvellement de son parc de véhicules légers et utilitaires légers les plus anciens, vecteur de réduction des consommations de carburants fossiles, avec en conséquence moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Répartition de la flotte de véhicules légers par ancienneté en 2023



Évolution du parc de véhicules légers et des consommations associées en 2023 (diesel et essence cumulés)



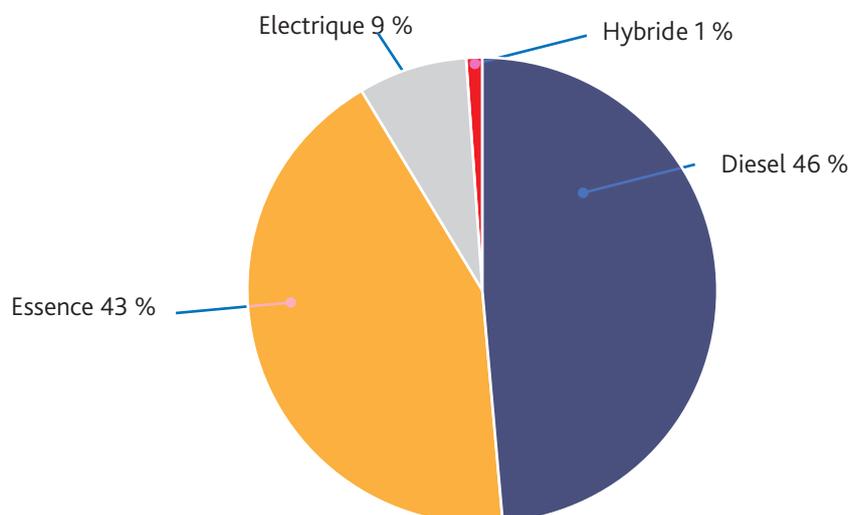
Les énergies fossiles restent très largement dominantes dans le mix (91 %, stable par rapport à 2022). Pour autant, la part des véhicules diesel diminue de près de 3 points au profit des véhicules essence moins émetteurs de polluants atmosphériques pour les véhicules les plus récents (éligibles à la vignette Crit'air 1 autorisant la circulant dans les zones à faibles émissions).

Pour alimenter les véhicules électriques dont le nombre est en hausse (59 véhicules, 49 en 2022), 55 bornes de recharge électrique sont installées sur des sites départementaux. 7 véhicules électriques ont été commandés en 2023.

Au-delà des véhicules électriques, le Département s'est positionné sur l'acquisition de véhicules hybrides (ou hybrides rechargeables), plus polyvalents et mieux adaptés aux longues distances. En 2023, 5 véhicules hybrides composent la flotte du Département, et 6 sont en commande. Le choix des véhicules hybrides tient compte de leur niveau de rejet de CO₂ (inférieur à 60 g/Km pour être considérés comme des véhicules à faibles émissions suivant la réglementation).

Le Département a engagé une réflexion pour une mutation de sa flotte vers des véhicules décarbonés : étude prévue en 2024 sur la conversion de véhicules essence en superéthanol (mélange constitué à 85 % de biocarburants et 15 % d'essence), veille technologique sur les alternatives bioGNV, hydrogène... Par ailleurs, une formation à la conduite éco-zen est en cours de déploiement (40 agents formés en 2023), pour une conduite plus apaisée vecteur d'économie de carburant et de sécurité sur la route.

Energie de propulsion des véhicules en 2023 (véhicules légers)





La mobilité intégrée au Schéma directeur de l'énergie du Département

En 2022, le Département a formalisé sa stratégie énergétique et patrimoniale dans son Schéma directeur de l'énergie (SDE). Feuille de route de la politique énergétique pour les trois prochaines décennies, le SDE identifie les actions permettant de répondre aux obligations réglementaires du décret tertiaire, et plus largement de traduire un véritable tournant en matière de transition énergétique porté par la majorité départementale. L'action « Développement de la mobilité durable » vise à repenser les déplacements des agents au quotidien suivant 4 axes :



- une étude « éthanol » pour la transformation par rétrofit des véhicules à cette carburation issue en très grande majorité de la biomasse et donc neutre en carbone ;
- la formation à l'éco-conduite, mise en œuvre avec des formateurs interne ;
- la mobilité alternative en lien avec le Plan vélo départemental (état des lieux du parc, dotation des sites demandeurs), étude d'une solution de covoiturage interne ;
- déploiement des bornes électriques avec la poursuite du plan d'équipement et planification à 4 ans.

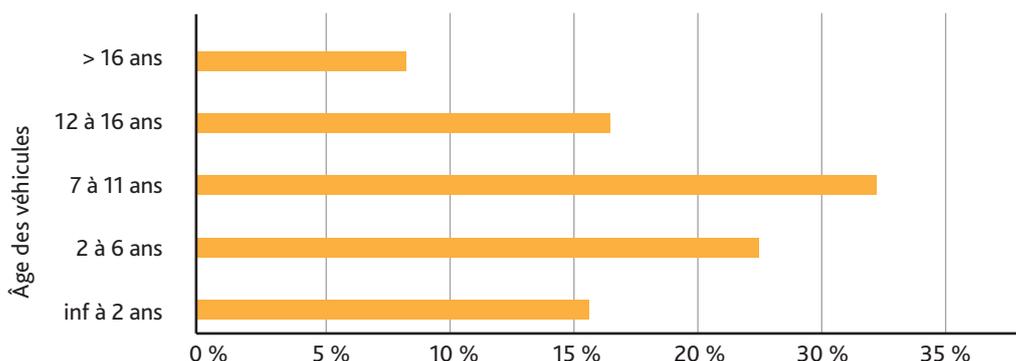
La flotte pour l'entretien des routes départementales

Les alternatives au diesel des véhicules lourds, utilisés principalement pour l'entretien des routes, doivent disposer d'une autonomie et d'une puissance suffisantes au vu de leur usage. Dans le cadre de ses initiatives en faveur du développement durable, le Département a engagé une démarche d'acquisition de poids lourds au bioGNV depuis 2021 avec un objectif de 10 PL bioGNV en 2026, à raison de 2 acquisitions par an (4 en service en 2023). Ce carburant permet de diminuer de 80 % les émissions de CO₂, la quasi-totalité des particules fines et 50 % des oxydes d'azote (NO_x) par rapport à un véhicule diesel respectant la norme Euro VI, et également une diminution des nuisances sonores. En 2023, cette initiative s'élargit à un projet d'acquisition d'un tracteur agricole à motorisation GNV. Des essais ont été réalisés sur 2 agences routières départementales en juillet et octobre 2023. Les retours sont globalement positifs en tenant compte de la faible autonomie contraignant l'utilisation du tracteur dans un périmètre à proximité d'une station d'avitaillement.



En 2023, 314 véhicules sont utilisés pour l'entretien des routes (hors véhicules légers). 43 % des véhicules ont 6 ans ou moins. Ils fonctionnent au diesel hormis les 4 camions au bioGNV. La consommation de carburant est de 826 600 litres de diesel et 7 360 kg de bioGNV. 4 bornes de recharge électrique sont installées au niveau du Parc.

Répartition de la flotte par ancienneté des véhicules utilitaires, tracteurs et poids lourds en 2023



Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département

ODD			+	+					++		+	++	+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Amélioration des conditions de travail d'agents des collèges (méthodes de nettoyage) et des routes – Sensibilisation gaspillage alimentaire/biodéchets (collèges) - Préservation des ressources en eau, et des milieux naturels des pollution (RD) - Valorisation des biodéchets (biométhane, compost) / emplois locaux - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD – Papier d'origine durable – Label Imprim'Vert - Tri et prévention des déchets (politique impression, dématérialisation, filières valorisation DEEE, tables de tri) - Marchés globaux de gestion des déchets															

La réglementation priorise la prévention de la production et de la nocivité des déchets, ensuite la gestion des déchets produits doit respecter la hiérarchie des modes de traitement : réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment énergétique, et l'enfouissement en dernier recours.

Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets

La prévention passe par l'allongement du cycle de vie des objets, pour retarder le plus possible leur entrée dans le statut de déchets. Par exemple concernant le mobilier des services départementaux, son redéploiement est favorisé avant toute commande.

Au vu des obligations réglementaire de tri des déchets pour « 5 flux » (papier/carton, métal, plastique, verre et bois), une démarche est en cours de réflexion pour l'amélioration du tri en interne. La révision des clauses du marché de nettoyage et des conventions avec les services publics de collecte des déchets sont prévues, et un état des lieux interne a débuté en 2023, afin d'aboutir à différents scénarios de tri & collecte adaptés selon les prestataires existants.



Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par habitant (donnée 2021)

Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type (donnée 2021)

Cible : d'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets, et réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Avec un ratio de déchets ménagers et assimilés d'environ 554 kg/habitant en 2021 en moyenne en Seine-et-Marne, contre environ 569 kg/hab. en 2009 et 2011, l'atteinte de l'objectif (fixé au Plan régional de prévention et de gestion des déchets - PRPGD) de réduction de la production de 10 % (par rapport à 2010) pour 2025 (soit environ 510 kg/habitant) ne semble pas en voie d'être atteint.

Il en va de même au niveau régional, avec 476 kg/hab. collectés en 2021, contre 475 kg/hab. en 2010, après pourtant une réduction en 2015 (454 kg/habitant).

La directive (UE) 2018/851 (transcrite en droit français par ordonnance de juillet 2020) fixe pour objectif un taux de recyclage des déchets ménagers à 55 % pour 2025 et 60 % pour 2030. D'après le PRPGD, au niveau de l'ensemble de la région (les taux départementaux ne sont pas disponibles) ce taux, qui était de 19 % en 2015, plafonnait à 23 % en 2020 ainsi qu'en 2021.

Vers une empreinte papier allégée

Premier consommable de bureau, le papier a un coût environnemental important (déforestation, fabrication, transport, conditionnement...). Avec 100 % de son papier blanc certifié PEFC, FSC et/ou écolabellisé, le Département dépasse les objectifs réglementaires fixés en la matière.

Le Département utilise chaque année environ 430 tonnes (t) de papier, notamment pour son imprimerie (nombreux livrables diffusés sur le territoire notamment le Seine-et-Marne magazine), et dont 57,4 t pour les besoins des bureaux au quotidien en 2023. Ce dernier chiffre est en légère hausse par rapport à celui de 2022 (53,5 t.) en raison de besoins exceptionnels liés à la cyberattaque. Le taux de collecte (pour recyclage) des papiers issus des besoins des bureaux au quotidien augmente significativement en 2023 : 50 t contre 42,5 t en 2022. En complément, 33,4 t. de papiers issus de désarchivages et de déménagements de bureaux ont été collectés.

Afin de limiter les besoins et les impacts de ces consommations de papier vierge, sont mis en place :

- la dématérialisation des procédures, qui en outre limite les émissions de gaz à effet de serre (GES) par la diminution des besoins de déplacement : elle vise les procédures internes et externes, y compris dans les relations avec l'utilisateur, notamment dans le domaine du social ;
- l'optimisation des impressions : le service impression du Département est labellisé depuis 2013 par la marque Imprim'Vert, attribuée sur la base d'un cahier des charges concernant notamment la non utilisation de produits toxiques et la sensibilisation des agents. De plus, depuis 2019, une politique d'impression homogène est appliquée à l'ensemble du parc de périphériques, avec des imprimantes multifonctions en réseau avec des impressions par défaut en noir et blanc et en recto/verso... Fin 2020, le Département a mis en place la plateforme Mozaïc77 dans ses établissements administratifs, afin de centraliser les demandes liées aux besoins en papeterie et ainsi en optimiser la gestion (point d'entrée unique, suivi, glossaire...) ;
- la réutilisation : en 2023 a été mis en place la commande de blocs-brouillon constitués à partir de papiers dont une face est restée vierge, stockés dans des boîtes dédiées déployées dans 10 bâtiments volontaires de l'agglomération melunaise (où se cantonne l'opération).



Une valorisation constante des anciens équipements électroniques

La production des matériels électroniques et numériques a une empreinte carbone particulièrement forte et est consommatrice de métaux et de terres rares extraites notamment en Afrique et en Asie dans des conditions socio-environnementales locales parfois peu regardantes. Ces ressources font aussi l'objet de tensions géopolitiques croissantes.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) et cartouches d'imprimantes produits par l'administration sont collectés à des fins de valorisation. Concernant les ordinateurs, le Département continue sa politique de réemploi, solution encore plus durable que le recyclage (moins d'énergie consommée, réduction de la fracture numérique), par le don à des associations ou écoles.

Vers une restauration collective plus durable

Environ 760 tonnes de déchets de préparation et de restes de repas (dits biodéchets) sont produites chaque année par les collèges publics seine-et-marnais dotés d'une restauration collective. Pour prévenir leur production, le Département a mis en place en interne une formation "restauration durable et responsable" pour les chefs et les seconds de cuisine des collèges. De plus, la collectivité s'attache à intégrer dans ses marchés une détermination de la nature et de l'étendue des besoins avec précision, en tenant compte des objectifs de développement durable. Enfin, plusieurs collèges s'attachent à limiter le gaspillage alimentaire (sensibilisation et commission menu, optimisation du self...).

Les restaurations des collèges publics du département sont, pour l'écrasante majorité, équipées de tables de tri modulables fournies par le Département, qui servent à séparer les déchets recyclables (cartons, plastiques...) des biodéchets. Pour éviter que les biodéchets ne soient évacués et traités avec les ordures ménagères non recyclables (donc incinérés), et en cohérence avec la réglementation (loi AGECE de 2020) l'imposant, le Département a mis en place une solution de collecte en porte-à-porte.



La collecte des biodéchets des collèges s'étend

Le Département fait collecter depuis juin 2021 les biodéchets des collèges les plus gros producteurs de déchets. Ils sont valorisés dans des méthaniseurs de Seine-et-Marne (produisant du fertilisant et du biométhane), et le prestataire du Département alimente ses véhicules de collecte avec du bioGNV (limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants), constituant ainsi une boucle vertueuse. De plus, le prestataire du Département est une entreprise solidaire d'utilité sociale, employant des personnes en réinsertion.

Ce sont environ 148 tonnes de déchets alimentaires qui ont ainsi été valorisées sur l'année scolaire 2022-2023. Depuis la rentrée 2023-2024, la collecte est passée de 15 à 30 collèges publics, et la quantité collectée atteignait déjà les 111 tonnes à la fin 2023. Un nouveau marché sera élaboré en 2024, prenant le relais avec le contrat actuel, et rendant possible l'extension de la collecte à l'ensemble des collèges publics du territoire.

Quelques collèges utilisent aussi les tables de tri pour séparer les biodéchets afin d'alimenter leur composteur (installé à leur propre initiative et/ou celle du service public local de collecte des déchets), solution permettant de valoriser sur place les biodéchets.

Un entretien des locaux moins impactant pour l'environnement et la santé des agents

En 2023, le Département a intensifié sa politique de mise à disposition de matériel de lavage par mécanisation (aspirateurs, auto-laveuses, mono-brosses) permettant de limiter l'usage de détergent et contribuant à prévenir les troubles musculo squelettiques (TMS) : 31 collèges en ont bénéficié, contre 17 l'année précédente.

Le Département a mis en place une formation interne pour l'application de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation, qui permet des économies d'eau (679 L/jour de lavage/collège), la limitation de l'usage du détergent (grâce aux microfibrilles des bandeaux de lavages, permettant de ne laver qu'à l'eau claire), et contribue à prévenir les TMS (grâce au balai ergonomique et à l'ergonomie du "kit vitre"). En 2023, 9 collèges ont investi en chariots adaptés et petits matériels de ménage, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente, puisque s'agissant surtout de renouvellement de matériel vieillissant : 73 collèges (56 %) ont déjà été dotés entièrement en matériels.

Les marchés d'externalisation de l'entretien des collèges comportent des clauses imposant au titulaire de limiter les consommations de ressources non renouvelables, les pollutions des milieux et l'utilisation de substances dangereuses, et faciliter la gestion des déchets.

Le Département, pionnier dans la gestion durable des matériaux des routes départementales

Depuis près de 15 ans, le Département s'est engagé dans une gestion vertueuse des routes départementales, particulièrement concernant les matériaux. Un cahier des clauses environnementales est intégré dans les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés passés par le Département pour les travaux de voirie. Sur les 60 000 t. de déchets générés pour les travaux de voirie, 2 000 t. ont fait l'objet de réemploi sur chantier, 54 000 t. ont fait l'objet de valorisation (centrale d'enrobage ou de recyclage ou sur un autre chantier), soit pour 2023 un taux de 94 %, contre un objectif de 70 % fixé par la loi. Le Département diffuse ces bonnes pratiques par des formations auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, notamment en partenariat avec Ensemble77.



Le Département, 1^{er} expérimentateur en France d'enrobé HPE pour le revêtement de chaussée

Pour la réfection de la RD 209 fin septembre 2023 (Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Jutigny), le Département a utilisé un enrobé à haute performance environnementale (HPE), pour un montant de 210 000 € sur 360 000 € de travaux. L'enrobé HPE utilisé contient 60 % de matériaux recyclés, dont 40 % d'enrobés recyclés provenant d'anciennes couches de roulement et 20 % de gravillons de béton concassé provenant de chaussées aéronautiques de l'aéroport Roissy CDG. De plus, l'enrobé est fabriqué à faible température, ce qui contribue aussi à la décarbonation des opérations de rénovation des routes.



...Et aussi... Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes et aux besoins des Seine-et-Marnais

La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables

ODD				+				+	+	+		+	+			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Clauses sociales et environnementales (insertion, santé-environnement) - Formation interne marchés publics (volet développement durable) - Respect des obligations sur l'égalité professionnelle femme-homme pour candidater aux marchés publics – Accès des TPE/PME - Dématérialisation des MP – MP Réservés - Collectivité responsable – Gestion durable et intégrée des ressources - Marchés publics durables - Résilience, atténuation et adaptation (changement climatique) - Accès public à l'information / Partenariats (Comité départemental insertion ; Salon de l'achat public)															

En 2023, la commande publique départementale représente 316 M€ pour 153 marchés conclus et plus de 2 100 fournisseurs actifs. Pour les dossiers à enjeux, des comités d'achats sont mis en place avec les élus pour définir la stratégie d'achat en amont de la procédure. 7 comités d'achats se sont tenus en 2023.

Une commande publique mieux encadrée

Tous les agents de la direction en charge notamment des achats publics sont aussi formateurs internes. 38 agents ont ainsi été formés aux marchés publics en interne, en 2023, cette formation est l'occasion de rappeler les enjeux de développement durable.



Adoption de la charte de déontologie des élus et des agents

Suite à la délibération du 15 décembre 2022, la charte de déontologie a été adoptée en séance du 6 avril 2023, renforçant les engagements des élus et des agents (tous signataires), rappelant l'ensemble des obligations et règles professionnelles devant guider l'action des élus et des agents départementaux au service de l'intérêt général des Seine-et-Marnais. Elle permet de mieux prévenir les risques d'atteinte à la probité, notamment concernant les marchés publics (éviter les conflits d'intérêt, garantir un comportement adéquat dans les relations aux entreprises, résister aux pressions). La collectivité a recruté à l'été 2023 un délégué dédié à la probité et organisé en fin d'année la sensibilisation de tous.



Des marchés socio-responsables

Les clauses d'insertion sociale consistent à réserver au moins 5 % du nombre d'heures liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Au Département, elles concernent les marchés de travaux les plus importants (à partir de 214 000 € HT), et certains marchés de services (nettoyages de locaux, traiteurs, entretien des ENS, marchés informatiques, etc.). L'intégration de clauses sociales a continué de se développer en 2022 avec 30 % de marchés concernés (29 % en 2021 et 19 % en 2020), soit près de 39 700 heures de travail ayant bénéficié au public éloigné de l'emploi (+ 26 % par rapport à 2021).

Initiatives77, organisme associé du Département chargé de promouvoir toutes les actions de nature à favoriser l'insertion professionnelle, a reçu en 2022 l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).



Vers des échanges simplifiés et des achats plus durables

L'arrêté ministériel du 14 avril 2023 donne la possibilité aux candidats à un appel d'offre, de transmettre leur offre par voie électronique. Ceci devrait faciliter les échanges entre les parties lors de la procédure de passation de marchés publics. La loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte élargit l'obligation d'adopter un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), intègre des aspects qualitatifs, environnementaux et sociaux aux critères économiques, et instaure des dispositifs d'exclusion des entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'émissions de gaz à effets de serre et de durabilité.

Les clauses d'insertion sociale

Les clauses d'insertion sociale consistent à réserver au moins 5 % du nombre d'heures liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Au Département, elles concernent les marchés de travaux les plus importants (à partir de 214 000 € HT), et certains marchés de services (nettoyages de locaux, traiteurs, entretien des ENS, marchés informatiques...). L'intégration de clauses sociales en 2023 a concerné 22 % des marchés publics, en légère baisse par rapport aux 2 années précédentes (où elle concernait environ 30 % des marchés), mais représentant un plus grand nombre d'heures de travail pour le public éloigné de l'emploi (plus de 41 000, contre moins de 40 000 en 2022).

Les marchés réservés

La démarche de sensibilisation aux établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) engagée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

Le Schéma départemental du handicap (2023-2027) comporte une fiche action dédiée à la sensibilisation des responsables administratifs et financiers du Département à l'achat auprès des ESAT et EA, s'appuyant sur l'organisation de module de formation pour les responsables administratifs et financiers, et un appui renforcé des acheteurs auprès des directions opérationnelles en matière d'achats réservés (notamment pour les faibles montants). Le schéma prévoit par ailleurs l'achat ou la location de véhicules et de matériel adaptés et la formation des éducateurs pour l'accessibilité à l'offre sportive.



... Et aussi... Un Département employeur plus attractif et juste.

Le développement d'actions pour l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics

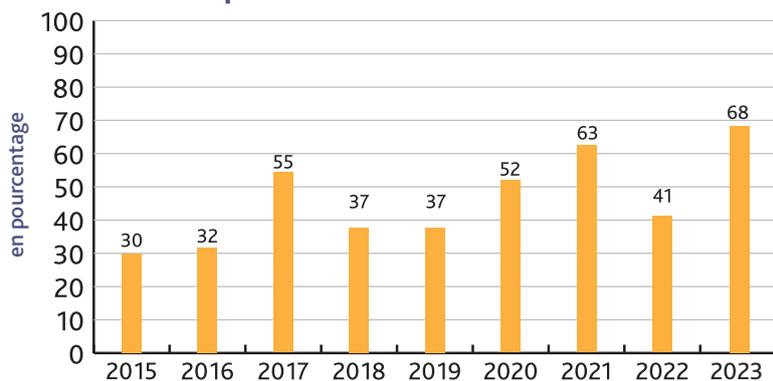
Contribuer à l'économie locale par les marchés publics départementaux est un objectif du Département, pour la consolidation et la création des emplois en Seine-et-Marne. La part des dépenses attribuées à des fournisseurs seine-et-marnais s'est globalement maintenue, avec un taux de 47 % en 2023 (contre 48 % en 2022 et 30 % en 2020), représentant près de 150 M€ pour 673 entreprises (près de 150 de plus qu'en 2022).

Le 2^e salon de l'achat public, co-organisé par le Département, Habitat77 et le SDIS77 et soutenu par de nombreux partenaires (chambres consulaires, fédérations professionnelles...), a attiré 350 participants (contre 150 lors de l'édition précédente) et 250 entreprises (près de la moitié appartenant au secteur d'activité du bâtiment), dont plus de la moitié implantées en Seine-et-Marne. Avec des temps forts qu'ont été la présentation des opportunités d'achats 2021-2025 et les ateliers thématiques (accès à la commande publique, plateforme de dématérialisation, insertion sociale), cette 2^e édition a encore contribué à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique seine-et-marnaise, tout en mettant l'accent sur les achats responsables et durables.



Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables

Part de marchés publics avec clause environnementale (%)



En 2023, la part de marchés publics comprenant une clause environnementale a atteint un record au Département. Plusieurs marchés ont fait l'objet de stratégies d'achat pour limiter leurs impacts environnementaux, notamment :

- pour le marché d'acquisition de mobilier de bureau, le cahier des charges du Département comportait plusieurs exigences notamment de privilégier l'éco-conception, les matières premières recyclées et les bois issus de forêts gérées durablement ainsi que les éco-labels, mais aussi de limiter les déchets d'emballage et de favoriser la revalorisation et le recyclage des objets en fin de vie ;
- en 2023, le procédé RECYTAL a été utilisé pour la réalisation de 2 km de voirie de la RD 48. Ce procédé, qui mobilise un retraitement à froid de chaussées en remplaçant l'émulsion de bitume par une émulsion de liant à base de résine de poix (coproduit de la sylviculture), permet d'éviter l'emploi de ressource pétrochimique (soit 2 400 t. pour ce chantier), et rend possible un réemploi à 100 % de la chaussée existante (soit l'évitement de 80 camions/jour pour ce chantier) ;
- le Schéma directeur de l'énergie inclut des actions pour des marchés avec des niveaux minimums de performance énergétique sur les équipements de cuisine, informatiques et monétiques, pour la contribution aux objectifs du décret tertiaire.

D'autres évolutions sont prévues en 2024 pour améliorer encore la commande publique départementale en termes de transparence, de traçabilité, de déontologie, de facilitation de l'insertion...



Bilan des politiques publiques conduites en direction des territoires

Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne

ODD	+			+			+									+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	FSE en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi – Éducation à la citoyenneté européenne (Mission Europe) - Concours Parlement européen (binôme fille/garçon) – Actions pour l'insertion des bénéficiaires RSA – Plantation d'arbres dans les collèges - Ouverture sur la citoyenneté européenne															

La mobilisation des fonds européens au profit de la transition écologique et énergétique

La Mission Europe a continué de mobiliser des fonds européens pour le compte du Département. Le Fonds social européen (FSE) (1,6 M€ en 2023) permet de financer des actions en faveur du secteur social, et plus particulièrement de l'insertion, notamment des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Il est prévu en 2024 de rechercher des fonds européens pour accompagner de nouveaux publics comme les jeunes filles de l'aide sociale à l'enfance.

Les chantiers financés par le FEDER en matière de mobilités douces et de rénovation thermique dans des logements sociaux auprès du bailleur HABITAT77 ont été achevés. HABITAT77 s'est à nouveau positionné en 2023 comme candidat au FEDER, accompagné par la Mission Europe.

Des actions de sensibilisation à destination du grand public



EUROPE DIRECT
Seine-et-Marne

La Mission Europe, à travers son centre Europe Direct Seine-et-Marne, continue de développer des actions de sensibilisation à la question européenne. Elles s'adressent au grand public dans des formats divers : stands lors de manifestations culturelles et sportives du Département, conférences avec des personnalités politiques et universitaires (notamment en 2023 sur les conséquences de la guerre en Ukraine et le rôle de l'UE, et sur la crise énergétique).

Des actions spécifiques sont menées à destination des collégiens : interventions dans les établissements, concours « Parlement européen des collégiens » dans lequel 13 classes de 7 collèges se sont engagés en 2023 (6 classes de 2 collèges en 2022). Les lauréats du concours ont remporté un voyage de 2 jours à Bruxelles pour découvrir les institutions européennes en mai 2023. Les autres classes ont pu visiter Europa Expérience (à Paris), site qui permet de découvrir de manière ludique et virtuelle les institutions européennes. Cette action offre un bagage culturel aux jeunes sur la citoyenneté, l'histoire et les institutions européennes, les ouvre sur des problématiques comme l'égalité des droits, les enjeux environnementaux et les réponses apportées par l'Europe, les initie à l'art oratoire et la prise de parole en public.



Un chantier participatif « Elève ton arbre » dans les collèges

La Mission Europe a initié une démarche de plantations d'arbres dans des collèges, avec le soutien de la direction des bâtiments. Elle s'inscrit dans l'un des objectifs du Pacte vert de l'Union européenne pour la neutralité carbone, avec la plantation de 3 milliards d'arbres à l'horizon 2030 pour augmenter le stockage du CO2. Environ 1 000 végétaux (arbres, arbustes et vivaces) ont été plantés par les élèves de 3 collèges, accompagnés par le CAUE 77, des personnes en insertion d'Initiatives77, et de Seine-et-Marne Environnement pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la biodiversité. Ces travaux ont aussi conduit à une désimperméabilisation partielle des cours, favorable à la ressource en eau. Les collèges bénéficieront ainsi également d'un cadre de vie de meilleure qualité notamment au regard du changement climatique. Cette action a bénéficié d'un financement européen de 45 000 €.



En 2023, la Mission Europe a développé ses actions de sensibilisation aux publics éloignés, tels que des écoliers dans des zones REP+ ou en signant des partenariats avec les centres d'information jeunesse du territoire. Cet élargissement des publics se poursuivra en 2024, dans un contexte de scrutin électoral du Parlement européen. Ainsi, des actions de sensibilisation seront menées plus particulièrement auprès des lycéens qui voteront pour la première fois et des prisonniers incarcérés ou en probation.

1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN À VALORISER

Avec plus de 1 400 000 habitants, la Seine-et-Marne se classe en 2017 au 10^e rang national et au 1^{er} rang francilien des départements pour sa dynamique démographique. Ainsi, chaque année, le département accueille plus de 12 500 nouveaux habitants. C'est un département jeune, 30 % des nouveaux résidents étant de jeunes ménages avec enfants. Pour autant, à l'image de ce qui s'observe à l'échelle nationale, la Seine-et-Marne connaît aussi un fort vieillissement de sa population. D'ici 2030, la part des plus de 60 ans devrait augmenter de près de 40 %. Il est donc crucial pour le Département de pouvoir répondre aux besoins générés par cette spécificité démographique (actions en faveur de la petite enfance et des jeunes, de la parentalité et des personnes âgées), et également aux besoins des Seine-et-Marnais les plus fragilisés. Le Département, dont le rôle de chef de file de l'action sociale a été reconfirmé par la loi NOTRe (2015), y consacre la moitié de son budget de fonctionnement et plus du tiers de ses effectifs.

Pour répondre à cette singularité, la stratégie du Département est fondée sur 3 grands axes :

- adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- investir dans la formation des jeunes et des actifs seine-et-marnais d'aujourd'hui et de demain ;
- garantir un accès équitable aux services de proximité.

Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- garantir un accès équitable aux services de proximité.

ODD	++	+	+	++	++		+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Politique sociale envers les publics en difficulté – Soutien aux associations caritatives – Cantineo77 – Accès pour tous à la santé – Accès à l'éducation et formation des agents (MARS) – Éducation familiale et lutte contre les violences intra-familiales – Politique de rénovation des foyers d'urgence / ESMS – Insertion par l'emploi des plus vulnérables – Dématérialisation des dossiers des services sociaux – Inclusion numérique (PANDA) – Relais locaux actions sociales / Accompagnement publics vulnérables - Logement décent – Protection de l'enfance / Institution efficace (numérique) / Partenariats renforcés															

Le Département coordonnateur des solidarités

Un maintien du service rendu aux usagers malgré la cyberattaque

Chef de file des solidarités, le Département définit, pilote et met en œuvre les politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. À travers le Schéma des solidarités (2019-2024), il coordonne les actions des différents partenaires en matière de solidarités dans une logique de synergie, de coopération et de transversalité. Le Schéma des solidarités est le socle des schémas sectoriels. Ce rôle de chef de filât devrait être encore approfondi en 2024, du fait du travail engagé avec l'État sur le projet de Contrat départemental des solidarités.

Le Département travaille aussi au renforcement de l'accompagnement des professionnels et leur montée en compétences. Le projet de Modernisation accompagnement des référentiels sociaux (MARS), engagé depuis 2021, couvre de manière transversale l'ensemble des champs de la solidarité (accueil, insertion, habitat, autonomie, enfance, protection maternelle et infantile).



Disparité des niveaux de vie (donnée 2021)

Cible : assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de politiques et mesures adéquates

L'Île-de-France est la région qui concentre le plus d'inégalités sociales au sein du territoire national. Le rapport interdécile est de 4,2 contre 3,2 à l'échelle de la France métropolitaine. La Seine-et-Marne qui est un département qui concentre beaucoup de classes moyennes a le taux le moins élevé de la région francilienne et se situe au même niveau que la moyenne nationale. À titre de comparaison, Paris qui accueille beaucoup de populations riches et pauvres en proportion a un rapport interdécile deux fois supérieur (6,4) à celui de la Seine-et-Marne. Il n'y a qu'une légère évolution qui a été observé depuis 10 ans sur les inégalités de revenu, en Seine-et-Marne comme en Île-de-France.



Poids des prestations sociales dans le revenu disponible moyen (donnée 2021)

Cible : d'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et aux services de base

En 2021, 5,1 % du revenu disponible des Seine-et-Marnais était composé de prestations sociales soit 1 181 € par an. Ces ménages bénéficient peu de prestations sociales par rapport à la moyenne nationale située à 5,7 %, classant la Seine-et-Marne au 37^e rang métropolitain. Parmi ces prestations sociales, 0,9 % (231,6 euros) du revenu des habitants du Département est composé de prestations pour les logements, une part qui demeure faible par rapport au reste du territoire national. Au niveau de la région francilienne on retrouve les mêmes proportions d'aide, excepté pour le département de Seine-Saint-Denis où le taux est le plus élevé de France métropolitaine avec 2,0 %. De plus, cet indicateur est caractérisé par une grande stabilité en Seine-et-Marne et dans le reste de l'Île-de-France puisque le taux est le même depuis 10 ans.



Nombre de situation de surendettement soumises aux commissions (donnée 2023)

Cible : d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Au sein de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne est le département où les situations de surendettement sont les plus nombreuses : 217 situations pour 100 000 habitants en 2023 (187 en moyenne en Île-de-France). La tendance globale est à la baisse depuis 2015 (- 42 %) avec cependant un effet « plateau » depuis 2021.

L'année 2023 a été marquée par les conséquences de la cyberattaque. Malgré les efforts et le temps nécessaire de reconstruction du système d'information social, les directions mission et les maisons départementales des solidarités (MDS) ont maintenu leur activité et la qualité du service public rendu. En particulier, l'accueil et l'accompagnement des usagers ont été préservés ainsi que la tenue des actions collectives en MDS, pour protéger l'accès aux droits des usagers et accompagner leur développement social. La modernisation continue des systèmes d'information du social contribue à l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Des lieux d'accueil de proximité pour les Seine-et-Marnais qui continuent à se déployer

Des MDS et PAT relais de l'action départementale au plus près des usagers

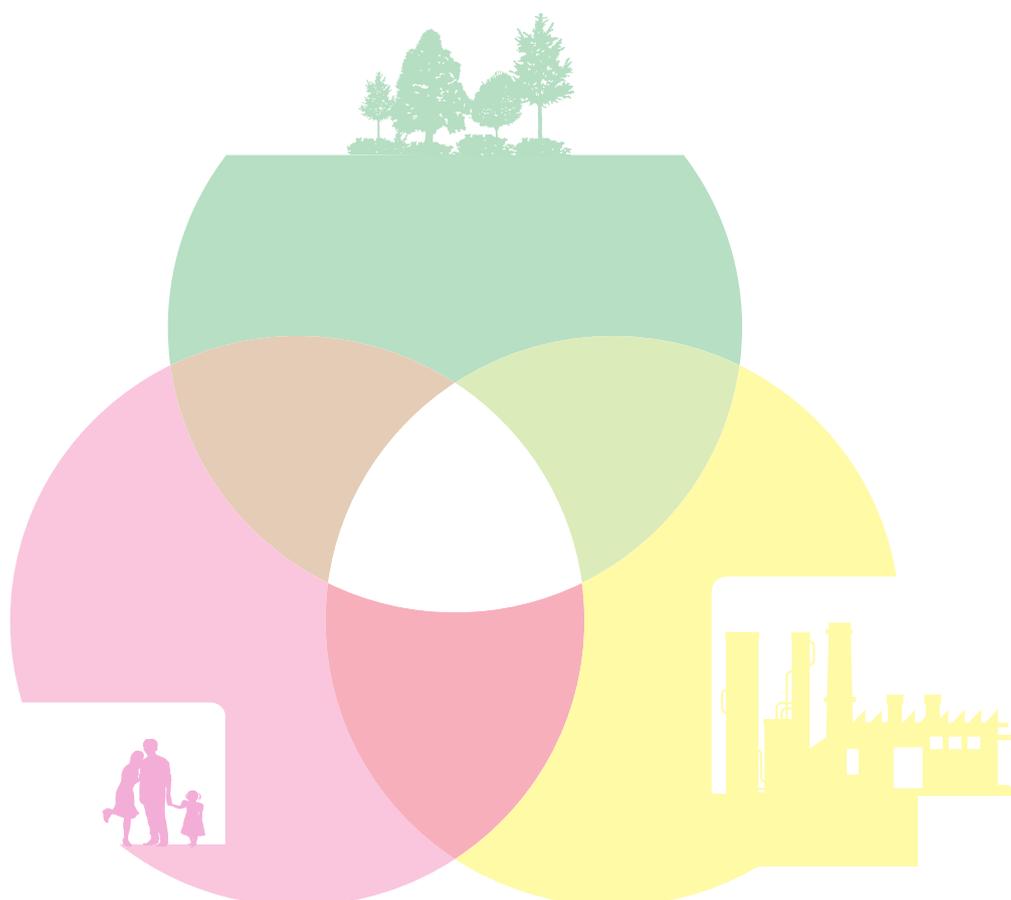
14 maisons départementales des solidarités (MDS) et 6 points autonomies territoriaux (PAT) répartis respectivement sur 60 et 13 lieux d'accueil de proximité mettent à disposition des habitants les services à l'usager en matière d'accès aux droits, d'insertion, d'éducation et santé des enfants et des adolescents, d'aide aux futurs parents et parents, aux personnes âgées et en situation de handicap. Les MDS sont un des premiers relais du Département pour lutter contre la pauvreté.

Toutes les MDS sont maintenant dotées du dispositif point d'accompagnement numérique aux démarches administratives (PANDA), mis en place en partenariat avec le point information médiation multiservices médiation (PIMMS médiation). Ces permanences numériques accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives et favorisent ainsi l'accès aux droits.

Plus globalement, les foyers d'accueil d'urgence et établissements et services médico-sociaux ont fait l'objet d'une politique de rénovation globale.

Une intensification du travail de proximité

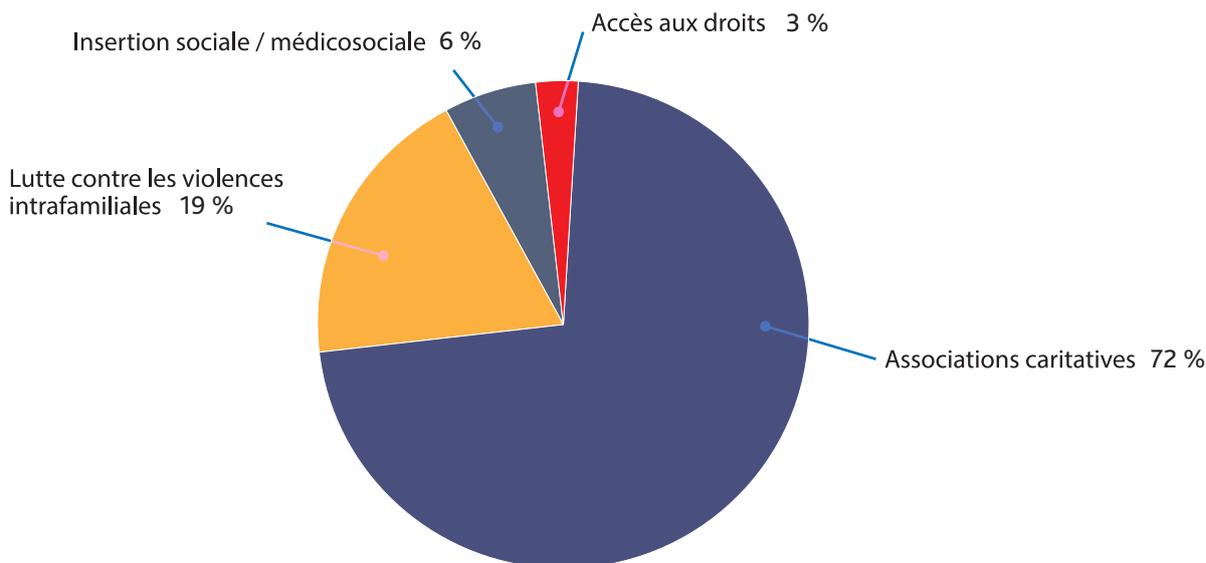
En 2023, le Département a animé une démarche de promotion des partenariats avec les associations, les communes, CCAS et CIAS, permettant une prise en charge des usagers, l'information sur leurs droits, et une orientation vers les dispositifs départementaux les plus appropriés. Fin 2023, 20 conventions Département/CCAS/Communes ont été signées et 15 autres sont en cours d'élaboration ; 33 conventions de labellisation PAT sont effectives.



Un soutien pour satisfaire les besoins fondamentaux des Seine-et-Marnais

En 2023, le Département accentue son soutien aux associations caritatives, qui apportent un service de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les MDS, ou œuvrant dans des domaines spécifiques : près de 680 000 € ont été attribués, soit + 15 % comparé à 2022. L'aide est allouée pour près des trois quarts à de grandes associations agissant contre la pauvreté des familles (aides alimentaire, vestimentaire et financière, logement, santé, vacances, culture).

Répartition de la subvention aux associations de la cohésion



Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles de collégiens, le Département accorde une aide (CantiNéo77) pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes à la restauration scolaire dans un collège public ou privé, ainsi qu'aux enfants de primaire et collège placés en famille d'accueil. Dans certaines situations sociales particulièrement difficiles, le repas à la cantine peut constituer le seul repas de la journée de l'enfant.



Taux de pauvreté monétaire (données 2021)

Cible : d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté

En France métropolitaine, le taux de pauvreté s'élève à 14,5 %. Le taux en Seine-et-Marne est de 12,4 %, ce qui classe le département au 20^e rang national des territoires où le taux est le plus faible. Au sein de la région francilienne, il se classe au 2^e rang à égalité avec les Hauts-de-Seine et derrière les Yvelines. La Seine-Saint-Denis fait figure d'exception car son taux s'élève à 28,4 %, soit près de 2,3 fois plus qu'en Seine-et-Marne.

Une protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- adapter les solidarités aux attentes des seine-et-marnais ;
- investir dans la formation des jeunes et des actifs seine-et-marnais d'aujourd'hui et de demain ;
- garantir un accès équitable aux services de proximité.

ODD	+	++	+	++				+	+							++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Suivi des enfants et des jeunes parents – Conseils alimentation du nourrisson – Lutte contre la désertification médicale / Prévention primaire en direction des familles et des femmes - Éducation à la vie affective et sexuelle – Éducation familiale / Lutte contre les violences intrafamiliales – Véhicules électriques pour les agents – Attractivité pour les médecins – Logiciel pour les EAJE / Télécabines médicales – Accès à la santé pour tous (consultations PMI et centres de santé sexuelle, accueil inclusif des EAJE) - Clauses éthiques des marchés publics - Adaptation au changement climatique (EAJE) – Protection de l'enfance / Institution efficace (SOLIS)															

La protection maternelle et infantile (PMI) est un service public d'accueil, d'écoute, de conseils personnalisés et de consultations pour les jeunes parents et leurs enfants ainsi qu'un acteur de prévention sur le terrain (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, planification et éducation familiale...) prioritairement à destination du jeune public.

La PMI intervient également en autorisation, soutien, montée en compétences, contrôle et évaluation dans le domaine des modes d'accueil du jeune enfant (équipements d'accueil collectif du jeune enfant – EAJE, assistants maternels et familiaux) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP), qui se veulent inclusifs, intégrant les personnes en situation de handicap pour une égalité des chances. Les centres de santé sexuelle qui remplacent depuis 2023 les centres de planification et d'éducation familiale, offre un service plus lisible pour le public, en particulier les mineurs et jeunes majeurs.



Des centres de santé sexuelle équipés d'appareils d'échographies pour accompagner les femmes

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge de ses usagers, les 3 centres de santé sexuelle réalisant les interruptions volontaires de grossesses (IVG) médicales (Chelles, Lagny et Noisiel) se sont dotés, fin 2023, d'appareils d'échographie. Ces appareils permettent un complément au diagnostic clinique lors du parcours IVG mais également dans les suivis gynécologiques de prévention et en obstétrique. Un 4^e appareil a également été installé sur le centre de Nemours, premier territoire du sud Seine-et-Marne volontaire sur la mise en place prochaine de l'IVG médicamenteuse. D'autres mises en place devraient suivre afin de permettre à davantage de professionnels de prendre en charge les femmes suivies dans les services départementaux de manière plus efficiente. Les médecins et les sages-femmes sont formés à l'utilisation de l'appareil.





Taux de mortalité infantile (donnée 2022)

Cible : d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

Avec 3,9 enfants pour mille, la Seine-et-Marne est en 2022 le 4^e département d'Île-de-France ou le taux de mortalité est le plus faible, derrière les Hauts-de-Seine, les Yvelines et Paris.



...Et aussi... des marchés publics socio et éco-responsables, PMI 2.0 (transition numérique).

Un soutien volontariste et inclusif aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Les actions menées depuis plusieurs années au sein des EAJE, et répondant à plusieurs ODD (lutte contre la malnutrition, adaptation au changement climatique avec le guide « Canicule », réflexions sur les questions de genre au sein des EAJE, logiciel dédié) sont maintenant bien installées et pérennes. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) pour faciliter le retour à l'emploi des parents montent en puissance avec 19 structures désormais labélisées en 2023.

Un plan d'action mis en œuvre pour lutter contre les violences intrafamiliales

Au travers de ses compétences, le Département agit en complémentarité des autres acteurs impliqués sur la problématique des violences intrafamiliales. Le nouvel exécutif en a fait une de ses priorités qui a conduit, en 2022, à l'adoption d'un plan d'action et à la mise en place d'une commission spécifique en charge de son pilotage.

Dans ce cadre, l'année 2023 a connu des avancées sur le développement et la consolidation de réseaux d'acteurs impliqués dans la prise en charge des victimes de violences, en particulier dans les territoires ruraux. Le dispositif des intervenants sociaux sont diffusés dans les commissariats et gendarmeries via les forces de l'ordre sensibilisés, avec un enjeu de financement pour le déploiement de nouveaux postes. En outre, le Département a participé à plusieurs temps forts multi-acteurs : comité local d'aide aux victimes spécifiquement dédié aux victimes de violences conjugales/intrafamiliales, réunion annuelle de bilan du dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, séminaire annuel et groupes de travail des instances locales dédiées à la sécurité et à la prévention de la délinquance. Les MDS sont invitées ou directement impliquées dans l'organisation d'événements/actions en lien avec la thématique sur leurs territoires respectifs.

Le Département est maintenant adhérent au Centre Hubertine Auclert, observatoire régional des violences faites aux femmes et centre de ressources travaillant sur l'égalité femmes/hommes. Le Département a ainsi pu commencer à mobiliser l'offre de services proposée par le Centre : mise à disposition de ressources documentaires, prêt d'expositions, conférencier à l'exemple d'une intervention lors du colloque organisé par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. La mobilisation du Centre doit se poursuivre en 2024.

Le Département a également poursuivi en 2023 sa politique de soutien financier à certaines associations intervenant dans le domaine de la prise en charge des victimes, ou auteurs, de violences conjugales et intrafamiliales (130 000 €).

L'année 2024 devrait voir la publication d'un nouvel appel à projets thématiques sur les violences intrafamiliales permettant de financer de nouvelles actions sur les territoires



Un accompagnement départemental des bénéficiaires de la nouvelle aide universelle d'urgence pour les victimes de violence conjugale

Une nouvelle aide d'urgence pour les victimes de violences (physiques, psychologiques...) commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS, est accessible depuis le 1^{er} décembre 2023. Un décret publié au Journal officiel le 25 novembre 2023 en précise les modalités d'attribution. Cette aide peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime. La mise en place du dispositif impliquera un travail de concertation entre la CAF, institution gestionnaire de l'aide, et le Département, à qui la loi confie la charge d'accompagner les bénéficiaires de l'aide, lorsque ceux-ci en ont exprimé le souhait.



...Et aussi... le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social.

Des outils en déploiement pour lutter contre la désertification médicale

La Seine-et-Marne est frappée à l'instar de nombreuses zones du territoire national par une désertification médicale et paramédicale qui menace l'accès aux soins des populations ainsi que l'état sanitaire global. C'est également un enjeu d'attractivité territoriale, tant pour les nouveaux habitants que pour les médecins notamment en termes de structures de soins, de réseaux numériques performants (très haut débit).

Pour pallier le manque de praticiens, 9 télécabines médicales sont opérationnelles en Seine-et-Marne.

Le diagnostic santé à l'échelle départementale et intercommunale, prévu en 2023, a été réalisé, mettant l'accent à la fois sur l'offre et des besoins en matière de santé, afin d'identifier les leviers d'action entrant dans le champ des compétences départementales et susceptibles d'être mis en œuvre rapidement. Les principales conclusions font état :

- d'une part d'une population en moins bonne santé que ne l'est la population francilienne, d'où la nécessité d'anticiper les besoins à venir qui vont s'accroître du fait de l'augmentation de la population et de son vieillissement ;
- d'autre part d'une désertification médicale avancée sur l'ensemble des professions de santé en Seine-et-Marne qui aboutit à la nécessité d'attirer les professionnels de santé et de structurer l'offre existante pour améliorer l'accès aux soins.

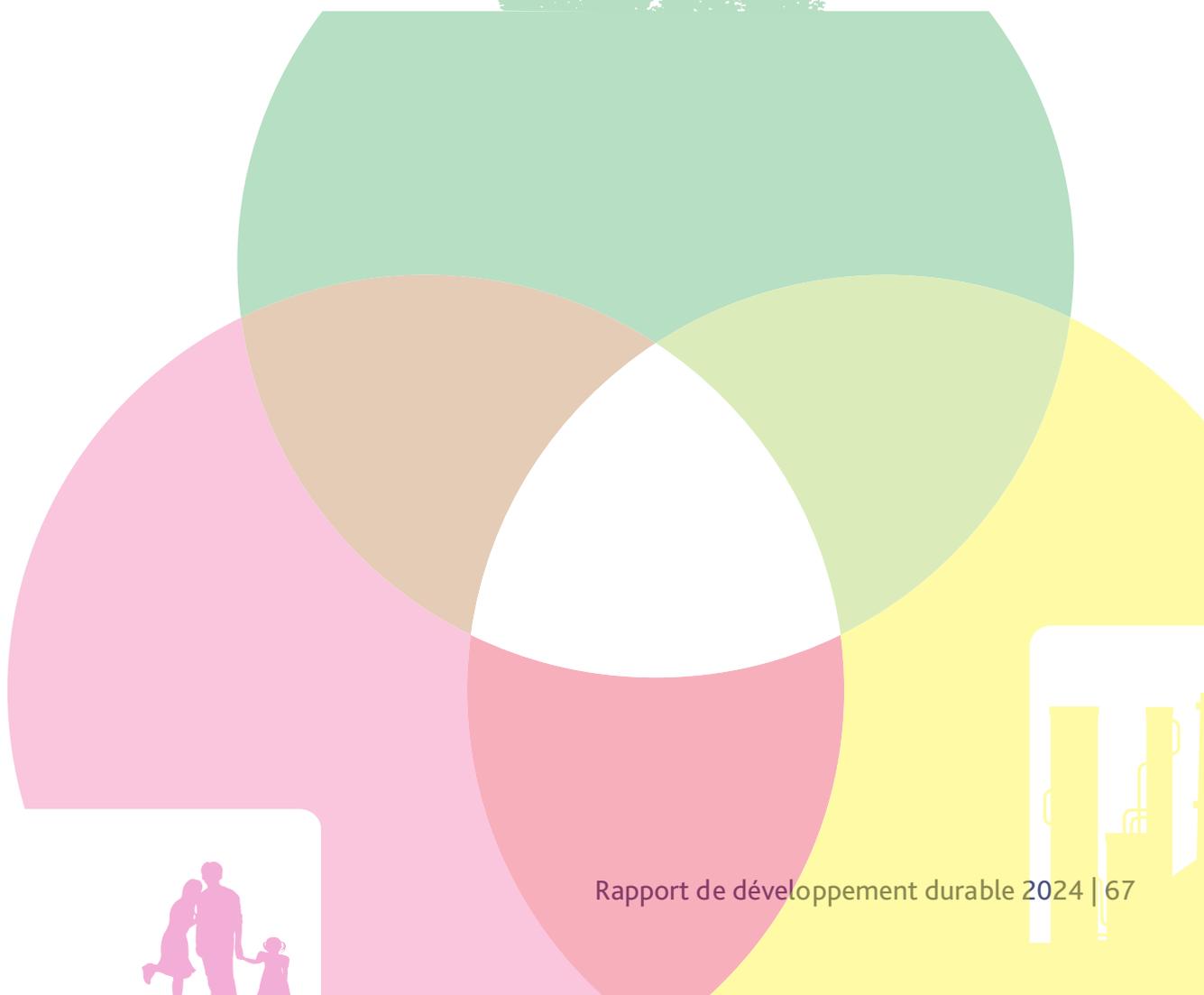
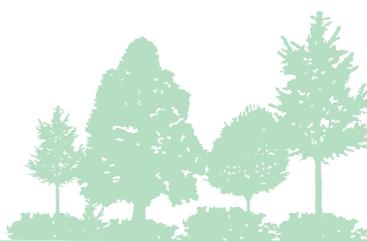
Ce diagnostic a également permis au Département de rencontrer tous les EPCI de Seine-et-Marne pour faire valoir son rôle de coordinateur des politiques de santé menées localement, en vue d'assurer un accès à la santé équitable pour tous. Une réponse à l'appel à projet « Innovations en Santé » est en cours de préparation pour un soutien aux initiatives locales portées par des communes, intercommunalités, associations ou établissements médicaux.



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans (donnée 2022)

Cible : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs

La Seine-et-Marne est fortement touchée par la désertification médicale. C'est en effet le dernier département de France métropolitaine où l'APL au médecin généraliste est le plus faible (2,1 consultations par an et par habitant). Cet indicateur est en baisse (- 13 % entre 2019 et 2022).



Une politique porteuse d'un nouveau Schéma de l'enfance

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	++		++	+			+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Sorties positives ASE – Couverture santé - Maintien et soutien à la scolarisation des enfants de l'ASE / Formation des professionnels – Lutte contre la prostitution des mineurs – Rénovation des foyers d'urgence – Accompagnement des jeunes de l'ASE vers l'emploi - ASE 2.0 – Diminution des inégalités sociales pour les enfants de l'ASE / Équité de traitement et d'accès dans les établissements d'accueil – Réduction GES (rénovation énergétique) – Protection de l'enfance															

Le rôle de chef de file de la protection de l'enfance a été confié par le législateur aux départements. Ils interviennent pour tout mineur sur le territoire dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises.

Des outils pour garantir la qualité de l'accueil des enfants confiés et de meilleures conditions de travail pour les agents

Les orientations législatives visent à éviter la séparation de l'enfant d'avec sa famille. Dans ce cadre, le Département a mis en place un référentiel départemental des aides éducatives afin de garantir la qualité, la continuité et la sécurité du dispositif et l'équité de la prise en charge des familles sur le territoire.

Par ailleurs, afin de s'engager encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance, le Département a repris depuis 2022 en régie les activités des deux établissements publics autonomes en charge de la mission d'accueil d'urgence en protection de l'enfance. Cela permet un renforcement de la proximité avec les professionnels travaillant dans ces établissements, tout en leur assurant une garantie d'emploi et d'équité entre tous les agents de la protection de l'enfance en intégrant la spécificité de la fonction publique hospitalière. Elle garantit également en tout point du territoire départemental, une équité de traitement et une prise en charge de qualité pour les mineurs accueillis et leurs familles.

En 2023, les travaux d'élaboration du schéma d'orientation de la protection des enfants et des familles se sont poursuivis. Il s'articule autour de 4 axes :

- la qualité de la prise en charge des enfants et de leurs familles dans le dispositif de protection de l'enfance ;
- une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée, lisible et adaptable ;
- la promotion du pouvoir d'agir des familles et des proches de l'enfant ;
- une offre adaptée pour sécuriser l'autonomie des majeurs sortants du dispositif d'aide sociale à l'enfance (formation / insertion, couverture santé, gestion de fin de prise en charge).

Les difficultés liées à la cyberattaque n'ont pas empêché le déploiement d'actions et dispositifs nouveaux, à l'image de l'ouverture en septembre 2023 d'un établissement dédié à la mise à l'abri de jeunes souhaitant être pris en charge à l'aide sociale à l'enfance comme mineurs non accompagnés.

Un plan d'action est en cours de préparation pour développer l'offre d'accueil familial et les alternatives à l'assistance éducative en travaillant sur la prévention.



La mise en place du parrainage affectif et socio-culturel

Le Département a conventionné avec deux associations de parrainage au printemps 2023 : France Parrainage et Parrains par Mille. Le parrainage est une prestation complémentaire aux mesures d'aide sociale à l'enfance, en particulier au placement. En effet lorsqu'un enfant est pris en charge, avec l'accord des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale, on peut lui proposer un parrain ou une marraine, pour nouer une relation durable. Le parrainage permet à l'enfant de découvrir un environnement différent, l'ouvre sur d'autres horizons et participe à sa construction personnelle en lui permettant de passer de bons moments réguliers avec une tierce personne, parfois en échappatoire aux autorités parentales ou administratives et en soutien dans les moments difficiles. Cela répond à un besoin majeur pour les enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance.



Le renforcement des actions de protection des mineurs victimes du phénomène prostitutionnel

Face à la forte progression depuis 5 ans du phénomène prostitutionnel chez les mineurs, le Département, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, a renforcé son action dans ce domaine. Ainsi, il s'est positionné depuis 2022 comme coordonnateur des acteurs territoriaux, institutionnels et associatifs, pour l'accompagnement des jeunes filles et garçons victimes de prostitution.

À cette fin, le Département a conventionné en 2022 avec l'amicale du nid 93, les parquets de Meaux, Melun et Fontainebleau, et la direction territoriale de protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ). Cette convention engage le Département à subventionner l'association l'amicale du nid 93 à hauteur de 200 000 € pour la création de trois postes de travailleur social à temps plein. Ces moyens permettront de mettre en place un dispositif construit autour de l'évaluation familiale et sociale du mineur, la mise en place d'un suivi éducatif spécifique, l'intervention auprès des jeunes en cours d'audition chez les forces de l'ordre, la sensibilisation des professionnels de la protection de l'enfance.

Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais;

ODD	+	+	++	++				+	+	++	+					+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aides sociales – Lutte contre la dénutrition des publics cibles – Maintien en bonne santé – Évaluation MDPH / Reconnaissance et accompagnement du handicap / Transport adapté pour la scolarisation des enfants en situation de handicap – Insertion et formation professionnelle / Plateforme des métiers de l'autonomie – Services numériques d'accès à distance pour les usagers – Aides sociales / SAPHA / PAT– Aides pour adaptation du logement / Accessibilité bâtiments CD / Accès à la culture / Transport adapté - Efficacité institution (services numériques)															

Dans un territoire marqué par une population en croissance constante et par l'allongement de la durée de vie, le Département favorise l'autonomie et le maintien des personnes âgées à leur domicile. Ces actions sont favorables au bien-être et à la qualité de vie (maintien des habitudes, des repères, de l'environnement social, lutte contre la dénutrition...).

Le Département soutient les personnes âgées et handicapées, via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) dont le périmètre s'est élargi en 2023 pour concerner en Seine-et-Marne potentiellement 8 000 personnes à horizon 2028. Le service seniors aînés personnes handicapées & aidants (SAPHA), présent dans chacune des 14 maisons départementales de la solidarité (MDS), accompagne tant le public cible que les aidants, et coordonne le réseau d'acteurs professionnels afin de fluidifier le parcours des publics handicapés et âgés. La politique d'aide à domicile bénéficie directement à 9 000 Seine-et-Marnais. Enfin, le Département est couvert par 6 points autonomie territoriaux (PAT) qui accompagnent également les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, et leurs aidants. Il s'appuie sur un ensemble de services numériques accessibles à distance pour les usagers.

Le handicap, une des priorités de l'exécutif intégrée dans l'ensemble des politiques publiques

Le Département s'est engagé pour une politique sur le handicap exemplaire, pour faire de la Seine-et-Marne un territoire inclusif, en capacité de répondre aux enjeux de l'accompagnement et de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Département s'appuie notamment sur la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qu'il finance à 80 %. La MDPH propose un accès unique aux droits et prestations des personnes en situation de handicap.



Part des 75 ans ou plus dans la population (donnée 2023)

Cible : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs.

La Seine-et-Marne est le troisième département métropolitain où la part de la population de plus de 75 ans est la plus faible, derrière deux autres départements franciliens : La Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Cette part est cependant en constante augmentation, passant de 5,5 % en 2008 à 7,4 % en 2023. On observe de forte disparité entre les EPCI, le long de la frontière de la Seine-et-Marne du sud à l'est du Département, dont le taux de plus de 75 ans est situé entre 8,3 et 10,8 %; et les cantons de la frange nord-ouest et du centre, pour lesquels cette part est moindre (moins de 7,5 %).



Part des personnes de 75 ans ou plus bénéficiant de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) (donnée 2021)

Cible : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels et sûrs.

La part des personnes de 75 ans à 84 ans bénéficiant de l'APA est plus élevée en Seine-et-Marne (16,5 %) en comparaison avec la moyenne métropolitaine (15,1 %). C'est cependant le 3^e département d'Île-de-France où cette part est la plus élevée. Cet indicateur peut être révélateur de la bonne santé des personnes âgées du territoire, mais également du non-recours à l'APA; estimé en France entre 20 et 28 % (DREES, 2016).

Le Département met en place des dispositifs pour répondre aux besoins des Seine-et-Marnais en situation de handicap, à tous les stades de la vie : scolarisation des jeunes et formations des adultes (accompagnement MDPH, espaces de confiance dans les collèges...), déplacements du quotidien (PAM77, transport scolaire adapté, cartes de transport), insertion professionnelle des adultes, accès à un logement adapté, accès à la culture (pôle arts et handicap pour faciliter l'accès à tous les publics à la culture et à la valorisation des artistes en situation de handicap). Afin que la dimension handicap soit prise en compte dans l'ensemble de ses politiques, le Département a approuvé en 2023 son Schéma handicap 2023-2027. Il est constitué de 50 actions impliquant la plupart des directions car relevant de l'ensemble des politiques publiques départementales (collèges et jeunesse, culture, routes et transport, développement des territoires, environnement, habitat, solidarités...) et de son fonctionnement interne (ressources humaines). Il fera l'objet d'un événement phare chaque année. Pour 2024, année olympique, le choix s'est porté sur le sport.



La mise en place du parrainage affectif et socio-culturel

Dans le cadre de la politique publique de prévention de la perte d'autonomie menée par la Conférence des financeurs, le théâtre de Sénart, scène nationale, s'est engagé depuis deux ans dans des actions culturelles spécifiquement destinées aux publics seniors. Ces initiatives visent à renforcer les liens sociaux, particulièrement importants pour des individus parfois confrontés à l'isolement social, et le bien-être des personnes âgées en mettant en valeur leurs talents et leur vitalité.

Grâce à une collaboration étroite avec le centre social Françoise Dolto et la maison de quartier Gaston Variot de Savigny-le-Temple, un groupe de 18 participants a été formé pour s'engager dans un processus de création théâtrale. Le spectacle intitulé « Je me souviens de presque tout » a été le fruit de cette collaboration. Ce spectacle a brillamment mis en lumière la vivacité et la créativité des personnes âgées, démontrant qu'elles sont toujours en quête de nouvelles expériences et de défis joyeux.



...Et aussi... le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social.

De nouveaux outils en cours de déploiement

Un 2^e Schéma de l'autonomie opérationnel en 2024

La construction du 2^e Schéma de l'autonomie 2024-2028 s'est achevée fin 2023 pour être présenté au vote du Conseil départemental en avril 2024. Il concerne une très large part des Seine-et-Marnais : le vieillissement des populations mais aussi l'accompagnement quotidien de la perte d'autonomie de proches au sein des familles tout comme le handicap sont au cœur des parcours de vie de très nombreuses personnes. Il répond à 3 orientations :

- « Pour être inclus dans la cité » : il s'agit de contribuer à l'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap dans la vie sociale. C'est aussi garantir l'égalité des chances et l'épanouissement individuel, touchant des aspects variés tels que l'accès aux droits, à la santé, à la vie sociale, la mobilité, la scolarité et l'emploi ;
- « Tant que je peux rester chez moi » : le Département met en lumière le désir prédominant des personnes en perte d'autonomie de demeurer à domicile aussi longtemps que possible. Le schéma fait une place particulière aux aidants qui font face à des risques tels que l'épuisement et l'isolement ;
- « Quand je ne peux plus rester chez moi » : le Département veut proposer une offre d'hébergement adaptée sous des formes variées. Il s'agit de disposer sur le territoire d'établissements et de solutions intermédiaires qui soient chaleureux, personnalisés, respectueux de l'intimité des résidents et ouverts sur l'extérieur, dans une perspective de continuité des soins et d'accompagnement adapté, s'appuyant sur une coordination efficace des acteurs.

La réalisation des objectifs inscrits au schéma mobilisera les professionnels du Département (notamment aux maisons départementales des solidarités), les partenaires (MDPH, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, agence régionale de santé, caisses de retraite, points autonomie territoriaux, services de l'État tels que la Justice et l'Éducation nationale...), et les usagers, leurs familles et les associations représentatives.

Une première année de fonctionnement pour la plateforme des métiers de l'autonomie

La plateforme des métiers de l'autonomie, mise en place de façon expérimentale en 2022 par le Département, lauréat d'un appel à projet national, vise à promouvoir le secteur et attirer les compétences le plus largement possible. Elle cherche ainsi à répondre d'une part aux besoins des Seine-et-Marnais particulièrement vulnérables dans un contexte de métier en forte tension, et d'autre part des entreprises de ce secteur en contribuant à renforcer l'attractivité de ces métiers (parcours de formation, qualité de vie au travail...) et les rendant accessibles aux personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes décrocheurs, chômeurs de longue durée, réfugiés...).

L'année 2023 a été consacrée à la consolidation des partenariats avec les organismes de formation, du soutien au recrutement, des informations sur les métiers auprès du grand public et des partenaires emploi/formation, plusieurs temps d'échanges avec les structures et leurs dirigeants sur la santé au travail et les risques professionnels...



...Et aussi... 6 pôles autonomies territoriaux (PAT), le transport pour les personnes à mobilité réduite, la transformation numérique de l'administration

Une politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais.

ODD	++	+						++		++						+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	RSA / FAJ – Aide alimentaire (FAJ) – Accès à la santé / Dispositifs de santé adaptés aux ARSA - Actions de formations (retour à l'emploi, métiers en tension) / Écoles de la 2 ^e chance – Accueil des très jeunes enfants – SPIE / PDIE / RSA – Accès au numérique (PIMMS) / Plateforme éco-mobilité inclusive - Accompagnement vers le retour à l'emploi – Accès à la mobilité en zone rurale / Logement des jeunes - Actions collaboratives inter-institutions partenariales															

Le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans un rôle de chef de file de la gouvernance et de la coordination de la politique du revenu de solidarité active (RSA), qui répond à deux objectifs : accompagner les personnes les plus démunies dans un processus de responsabilisation et répondre à leurs besoins indispensables en tant qu'êtres humains (notamment l'accès à la santé). En 2023, la Seine-et-Marne compte près de 30 000 allocataires. Le Département s'appuie notamment sur INITIATIVE77, son agence départementale d'insertion, qui a pour mission de soutenir et promouvoir toutes les actions visant à faciliter l'insertion, en favorisant l'accès à l'emploi, à la formation et au logement.

Des travaux pour alimenter le futur plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi (PDIE)

Expérimentation du SPIE

Le Département s'est engagé en 2022 et pour 2 ans sur l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), qui s'inscrit dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il vise à une insertion durable dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, dont les allocataires du RSA, en simplifiant le parcours d'accompagnement selon la logique du « Dîtes-le nous une fois ». Cette démarche s'appuie sur un vaste consortium d'acteurs (services de l'État, association œuvrant pour l'insertion, CAF...). De nombreux temps d'échanges ont été organisés en 2023 qui ont permis l'interconnaissance et l'échange de bonnes pratiques, et l'élaboration d'outils collectivement partagés.



Les productions issues de cette expérimentation alimenteront les travaux du Département et de ses partenaires en 2024 pour la déclinaison de la loi pour le plein emploi. Celle-ci prévoit notamment une évolution de l'accompagnement pour répondre à l'obligation d'une activité minimum, avec un renforcement des moyens humains dédiés. En outre, les groupes de travail mis en place pour le SPIE contribueront à définir les orientations du futur Contrat local des solidarités, déclinaison locale du Pacte des solidarités, qui, à partir de 2024 prendra le relais de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.



La loi pour le plein emploi et la réforme « France Travail »

La loi pour le plein emploi prévoit des modifications au niveau de l'inscription, de l'accompagnement et des sanctions pour les allocataires du RSA. Ces derniers seront tous inscrits, à partir de 2025, sur la liste des demandeurs d'emploi de « France Travail », l'opérateur national qui succédera à Pôle emploi. Cette loi prévoit également de généraliser « l'accompagnement rénové » des allocataires avec l'intégration des 15 heures d'activité hebdomadaire sauf cas de minoration en fonction des « situations individuelles » (par exemple : en raison de l'état de santé, parent isolé sans solution de garde...).

Un PDIE pour répondre aux besoins de chaque bénéficiaire

Le Département a poursuivi en 2023 les travaux d'élaboration de son nouveau plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi (PDIE), sur la base des évaluations conduites depuis 2021. Son adoption est prévue début 2024.

Ce nouveau PDIE est pensé dans une logique de décroisement des publics. L'accompagnement devra être adapté à chaque bénéficiaire, pour une insertion rapide, et lever les principaux freins sociaux pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, plusieurs actions nouvelles ont été intégrées pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants (dispositif « La balle au bond »), de mobilité dans les zones rurales (plateforme éco-mobilité inclusive), aux besoins spécifiques en matière de santé des allocataires du RSA, et d'accès au numérique avec un renforcement des permanences dans les maisons départementales de solidarité (MDS) avec le PIMMS. Ces actions représentent un budget de 600 000 € cofinancé Département-État.



La mobilité des allocataires du RSA : un levier pour l'insertion

À travers un appel à projets le Département a accordé 252 000 € de subventions aux acteurs du territoire agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, missions locales..., afin de répondre de façon concrète aux besoins de mobilité des allocataires du RSA : accompagnement par une plateforme, microcrédit, mise à disposition d'un moyen de transport... En 2023, ce sont 916 jeunes et allocataires qui ont été accompagnés vers la mobilité grâce au soutien du Département. Au-delà des objectifs quantitatifs qui varient en fonction des structures et de leur offre de service, les rencontres régulières entre les différents opérateurs ont permis de travailler à une meilleure articulation entre les dispositifs.

Cet appel à projet permet aux différents porteurs de se fédérer autour des enjeux multiples de la mobilité et cette dynamique à vocation à évoluer et se renforcer dans le temps.

Le Département a également souhaité renforcer le lien avec les acteurs économiques afin de favoriser l'accès à l'emploi durable, et en préparant les allocataires du RSA au retour à l'emploi (parcours vers l'emploi pérenne, formations...). Le dispositif « Coup de Pouce vers les métiers en tension » a été renforcé pour répondre aux besoins (allocation supplémentaire pour les bénéficiaires reprenant une activité dans ces secteurs, préparation à l'emploi dans les secteurs espaces verts/agriculture, chauffeur de bus...).



Demandeur d'emploi catégorie B et C (données 2023)

Cible : d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

En 2023, la part des demandeurs d'emploi de catégorie B et C représente 39,8 % en Seine-et-Marne. Le territoire compte 104 070 demandeurs d'emploi, 60,1 % étant inscrits en catégorie A, 14 % en catégorie B et 25,8 % en catégorie C. Dans le détail, les demandeurs de catégorie A ont connu une forte baisse (- 6 400 demandeurs) par rapport à 2021, tandis que les demandeurs de catégorie B (+ 2 950 demandeurs) et C (+ 1 050 demandeurs) sont plus nombreux. Une situation qui s'observe également à l'échelle francilienne et nationale, impliquant que de plus en plus de demandeurs d'emploi exercent une activité professionnelle réduite. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire avait inversé la tendance, puisque le nombre de demandeurs de catégorie A avait pour la première fois augmenté depuis 2015. Une situation inédite qui ne s'est pas reproduite en 2021, et la dynamique qui précède l'année 2020 est de retour.

(Catégorie A : personne sans emploi. Catégorie B : personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois. Catégorie C : personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois.)

Lutter contre la précarité des jeunes et aider à leur insertion : une priorité de l'exécutif

La jeunesse comme la politique d'insertion des jeunes constituent des priorités de l'exécutif, et s'inscrit dans plusieurs documents cadre stratégiques du Département (Schéma des solidarités, stratégie emploi et insertion, Schéma de protection de l'enfance, nouveau PDIE).

En 2023, le Département a renouvelé son soutien aux structures accompagnant les jeunes :

- les écoles de la deuxième chance : les 4 sites de Seine-et-Marne ont accueilli en 2023 436 jeunes et 341 ont été accompagnés ; le taux de sortie positive (vers une formation ou un emploi) pour l'année 2023 est de 69 % ;
- les 11 missions locales de Seine-et-Marne, acteurs phares de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, avec un besoin croissant en témoigne l'augmentation des jeunes dans les accueils de proximité (+ 9 %), des mineurs accompagné qui a plus que doublé entre 2019 et 2023, et un dépassement des objectifs fixés dans le cadre du Contrat d'engagement jeune ;
- les structures offrant des solutions de logements aux jeunes seine-et-marnais et un accompagnement adapté : foyers pour jeunes travailleurs, résidences jeunes, logements passerelles.

Via le Fond d'aide aux jeunes (FAJ), le Département apporte une aide financière ponctuelle aux jeunes de 16 à 25 ans les plus démunis, qui couvrent principalement les besoins alimentaires, le transport, la formation. En 2023, 778 aides ont été accordées, en légère augmentation par rapport à 2022 (+ 5 %). Cela illustre la mobilisation importante des partenaires jeunesse autour des besoins des jeunes, et leur meilleure connaissance du dispositif.

Au total, le Département a dédié un budget de 1,19 M€ à la lutte contre la précarité des jeunes à travers ces structures et dispositifs.



Demandeur d'emploi catégorie A âgés de moins de 25 ans (donnée 2023)

Cible : d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

En 2023, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A Seine-et-Marnais, 14,2 % avaient moins de 25 ans, 59,9 % avaient entre 25 et 49 ans et 25,9 % avaient plus de 50 ans. Ainsi, le département est celui qui enregistre en Île-de-France, la 2^e part la plus importante de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans derrière l'Essonne. En termes d'évolution, bien que la Seine-et-Marne connaisse une diminution des demandeurs d'emploi chez les jeunes depuis 2020, on observe une hausse depuis 2022 (+ 1 %). 2020, fut une année record marquée sûrement dû aux conséquences du Covid-19, qui a particulièrement touché les jeunes qui souhaitaient trouver d'emploi plus que les autres catégories d'âge. Cette tendance est commune à tous les départements franciliens.

Catégorie A : personne sans emploi.

Une politique renforcée de développement des formations supérieures et professionnelles axée sur l'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ Investir dans la formation des jeunes et des actifs seine-et-marnais d'aujourd'hui et de demain.

ODD																
Liens avec les ODD	Actions de la Fondation (handicap, environnement, insertion des jeunes, lutte contre la pauvreté des étudiants...) - Renforcement de l'offre de soins – Formation pour tous – Accès des jeunes à l'emploi qualifié – Campus connectés (équité, consommation énergie) / Encouragement à l'innovation – Réduction des inégalités sociales et territoriales – Coopération public / privé / Développement des partenariats (Tour des métiers 77)															

Le Département de Seine-et-Marne connaît depuis plusieurs années une forte croissance démographique ; sa population augmente chaque année de près de 13 000 habitants dont 25 % ont moins de 20 ans. La part de la population active ayant un diplôme de l'enseignement supérieur y est inférieure de 10 points à celui constaté pour toute la région Île-de-France.

Pour répondre à cet enjeu d'une plus grande égalité, le Département a engagé une politique volontariste, traduite dans une "stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation", dans laquelle s'inscrivent ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique est aussi un facteur d'attractivité territoriale et donc d'une dynamique favorable à la création d'emplois locaux.

Une restructuration interne pour renforcer la politique

En 2023, le Département s'est réorganisé en interne pour renforcer son action, avec un service de 4 personnes dédié à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle. L'action départementale s'est intensifiée en conséquence :

- développement des partenariats et organisation opérationnelle de la mise en service du dispositif « Tour des métiers 77 » ;
- développement du Parcours collégien dédié à la découverte du monde professionnel.

Pour une plus grande égalité d'accès aux formations supérieures (et indirectement des impacts sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie), le Département contribue au développement :

- des formations à distance type campus connectés, en collaboration avec l'université Gustave Eiffel (UGE) et l'université Paris-Créteil (UPEC). Le Département accompagne depuis 2023 les campus digital de formations de Nemours, Montereau et Provins. 2 autres campus sont en cours de finalisation de partenariat afin d'atteindre l'objectif de 5 campus accompagnés ;
- d'une offre de service mobile sur l'orientation scolaire et professionnelle (Tour des métiers) pour mettre en relation un jeune avec une offre de formations, un demandeur d'emploi avec un métier et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental. Elle s'appuie sur la mise en service d'un véhicule équipé des outils nécessaires (livraison prévu en 2024), avec l'objectif de couvrir les zones du territoire départemental dépourvues des organismes d'information courants type missions locales, Centre d'information jeunesse, (CIJ), services pour l'emploi, mairies, EPCI, collèges, lycées.

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne entretient un partenariat avec l'université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), avec des soutiens en investissement pour la création de campus universitaire. Après l'IUT de Sénart, l'antenne de 1^{re} année de première année commune aux études de santé (PACES) de l'UPEC à Torcy, Sénart et Melun, le campus universitaire de Fontainebleau sur les formations de santé, le Département s'est engagé dans le projet d'extension du campus universitaire de Lieusaint auquel il participera à hauteur de 1,5 M€.



Les personnes sans diplôme de plus de 15 ans (2020)

Cible : d'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, et réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

En 2020, 19,7 % des Seine-et-Marnais de plus de 15 ans et non scolarisés n'ont aucun diplôme. Le département se classe légèrement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 22,34 %. En Île-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 3^e rang francilien derrière la Seine-Saint-Denis (29,7 %) et le Val-d'Oise (21,3 %). Depuis 2019, dans tous les départements franciliens, la situation s'améliore avec une diminution du nombre de non-diplômés. La Seine-et-Marne présente également des signes d'amélioration avec une baisse du nombre de non-diplômés de 6,1 % par rapport à 2019.

Le Département membre fondateur d'une fondation pour accompagner les étudiants les plus vulnérables



Le Département poursuit son partenariat avec l'UPEC à travers la fondation dont il est membre fondateur, et qui s'appuie sur une coopération public/privé. Elle porte des actions qui font écho aux préoccupations du Département de Seine-et-Marne : insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, soutien aux entreprises et professionnels de demain, prévention des vulnérabilités liées à l'environnement et à leur impact sur la santé, soutien aux étudiants en difficulté (logements, isolement). Le Département participe à son fonctionnement à hauteur de 50 000 €/an pendant 5 ans, depuis 2021.

LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE

La moitié des espaces naturels et agricoles de l'Île-de-France est concentrée en Seine-et-Marne. Le patrimoine naturel est marqué par de grandes rivières, la Marne, la Seine et leurs affluents, qui constituent aussi une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de la Seine-et-Marne et de Paris et sa petite couronne. Qu'il s'agisse de sites emblématiques ou plus ordinaires, ces espaces également facteurs de ressourcement pour les habitants contribuent pleinement à l'identité et à l'attractivité du territoire. La qualité de vie est aussi fortement liée à une offre de logements qui doit à la fois être suffisante au regard de la dynamique démographique, adaptée aux parcours de vie (jeunes actifs, familles, personnes âgées ou en situation de handicap) et respectueuse de l'environnement et des enjeux en lien avec le réchauffement climatique. C'est aussi un atout pour un territoire de pouvoir offrir à tous un accès à des activités de loisirs, sportives et culturelles de qualité et diversifiées, facteur d'épanouissement et de développement de liens sociaux. La voiture reste le mode de déplacement dominant très largement la mobilité en Seine-et-Marne, avec en corollaire des nuisances (bruit, pollution de l'air, contribution au réchauffement climatique) et des coûts pour les ménages pouvant s'inscrire à la hausse dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Face aux dynamiques de développement actuelles et futures, l'amélioration des réseaux routiers et de transports en commun, et d'une manière générale, des déplacements constituent des enjeux majeurs pour la Seine-et-Marne.

4 orientations stratégiques en réponse à cet enjeu :

- préserver et promouvoir la qualité de vie seine-et-marnaise ;
- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables ;
- créer de véritables parcours résidentiels ;
- rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles.

Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie seine-et-marnaise.

ODD										++	+					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aide dédiée aux projets de santé, aux aménagements de voirie pour leur sécurisation – Éducation de qualité (aide dédiée pour la lecture publique, aides pour les équipements accompagnant les collèges) – Soutien à la création d'équipements générant de l'emploi - Réduction des inégalités territoriales – Espaces publics sûrs pour tous (bouclier de sécurité) - Émergence favorisée des projets recourant à des énergies renouvelables et maximisant la performance énergétique, facilitant l'accès aux services, d'aménagement du territoire (rénovation de logements, développement de la mobilité), favorisant la consommation locale, de lutte contre le changement climatique (co-working, véhicules propres)															

Le Département, partenaire privilégié des communes et intercommunalités par sa politique contractuelle

Le Département mène depuis 2015 une politique d'accompagnement des communes et des intercommunalités, pour atténuer les disparités territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et pour renforcer les solidarités. Ce soutien financier et technique contribue à faire émerger des actions, dont les finalités peuvent être en lien avec le développement durable.

La politique se décline en 5 contrats adaptés à différentes configurations de territoires et projets : le fond d'aménagement communal (FAC) pour les projets d'investissement des communes de plus de 2 000 habitants, le fond d'aménagement (FA) pour les projets structurants d'intérêt supra-local, le contrat intercommunal de développement (CID) pour les projets intercommunaux et les porteurs de projet de santé dans les zones reconnues déficitaires, le fonds d'équipement rural (FER) et le contrat rural (CoR) cofinancé avec la Région, deux outils à destination des communes et syndicats ruraux. De plus, dans le cadre de conventions annuelles dédiées (renouvelées en 2023), le Département soutient les parcs naturels régionaux (PNR) du gâtinais français et des deux Morin, pour leurs projets d'investissement et leur fonctionnement.

La politique contractuelle contribue indirectement à la préservation des écosystèmes continentaux et à la biodiversité, notamment via les FAC, le Département veillant à ce que les projets financés par ce dispositif puissent bien s'insérer dans leur environnement, par exemple via la mise en place de stationnement perméables ou végétalisés, de noues et d'extension de boisement.

En 2023, 201 dossiers FER, 48 CoR (pour un montant total de 6,95 M€, soit 1 million de plus qu'en 2022) et 26 FAC ont été adoptés (75 FAC sont en cours de validité). 4 CID de 2^e génération ont été signés (9 CID de 2^e génération sont en cours de validité). Une subvention de 0,6 M€ d'aide a été attribuée au titre du FA pour la 4^e phase des travaux d'aménagement sur le Grand Parquet à Fontainebleau. L'augmentation dérogatoire du FER de 2022 pour limiter les impacts de l'inflation n'a pas été reconduite en 2023, mais la hausse du plafond de subvention des CoR et la prise en compte des projets de voirie sur route départementale ont été inscrites au règlement (adopté en 2022).

En cohérence avec le Schéma de développement de la lecture publique, les projets liés à ce schéma sont financés en priorité, avec une bonification financière pour les territoires situés en zone blanche.



Construction du complexe sportif de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) sur la commune d'Ocquerre

Ce complexe a été conçu avec des exigences environnementales couvrant plusieurs aspects de sa construction : architecture (bioclimatisme, intégration de puits de lumières), ressources (matériaux biosourcés, réutilisation des remblais du chantier) et ressources énergétiques (panneaux solaires et puits canadiens). En vue de la future utilisation du site, ont été privilégiés des matériaux économes en termes d'entretien et de maintenance, et des faux plafonds acoustiques ont été installés.

Le Département a apporté une aide de 1,234 M€ à ce projet via son dispositif CID, pour l'enveloppe globale de 5,52 M€ HT du projet.



Pose de la première pierre (2021) et inauguration (janvier 2024)



Photographies de l'extérieur et de l'intérieur

Le GIP ID77 initié par le Département, facteur d'équité territoriale

Le Département, Act'art, Aménagement77, le CAUE77, Initiatives77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité se sont rassemblés sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), afin de mutualiser leurs compétences et expertises au sein d'une offre en ingénierie pluridisciplinaire au profit des collectivités de Seine-et-Marne.

L'offre d'ID77 prend la forme d'un catalogue de prestations d'ingénierie détaillées, accessible via le site www.id77.fr, afin d'apporter une aide concrète de conseils, d'actions de sensibilisation et de ressources documentaires dans tous les domaines couverts par les membres fondateurs (environnement, bâtiments, mobilités, culture, patrimoine, tourisme, insertion sociale, etc.). ID77 identifie pour chaque prestation un chef de file, qui organise, coordonne et optimise les interventions des différents acteurs sur une même demande.

Fin 2023, ID77 comptait 421 membres adhérents (20 intercommunalités, 355 communes et 46 syndicats) ; 130 demandes ont été activées en 2023 sur la plateforme ID77 ou via le formulaire de demande du site internet, sans compter les demandes faites directement dans les services.

Le bouclier de sécurité départemental en aide aux collectivités

Afin de garantir un cadre de vie de qualité à tous les Seine-et-Marnais sur le plan de la sécurité des espaces publics, le Département avait voté fin 2021 la mise en place d'un Bouclier de sécurité, consistant en des aides financières à l'acquisition de véhicules, d'équipement de police municipale et de vidéo-protection. Ce dispositif vient compléter les aides de l'État, et peut être bonifié quand les investissements permettent de renforcer la sécurité des sites départementaux.

En 2023, ce sont près d'1,5 M€ d'aides qui ont été attribuées par le Département, dont plus de 1, 2 M€ pour 41 dossiers sur la vidéo-protection, et le restant (40 dossiers) pour des acquisitions de véhicules et d'équipements pour les forces de l'ordre.

Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise ;
- créer de véritables parcours résidentiels ;
- rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles.

ODD			+				++	++		+	+	+	++			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Sensibilisation des ménages modestes - Réduction des émissions de polluants d'origine fossile - Atténuation / Adaptation au changement climatique - Qualité sanitaire de l'habitat - Développement et usage des énergies renouvelables / Performance énergétique - Développement économique (rénovation énergétique, développement filières biométhane et bioGNV) - Réduction des inégalités (accompagnement des ménages, PCAET) - Co-construction des politiques (CDTE)															

Le Département, membre actif de la communauté départementale de la transition énergétique

Le Département fait partie des 12 partenaires institutionnels ayant signé la feuille de route 2021-2023 de la communauté départementale de la transition énergétique (CDTE), pilotée par la Préfecture de Seine-et-Marne. Elle rassemble de nombreux partenaires publics des domaines de l'énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat..., d'échelle régionale et départementale. Ensemble, ils agissent pour définir et animer la stratégie en matière de transition énergétique pour la Seine-et-Marne, et appuyer et coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique par les collectivités. Le Département est pilote d'actions portant sur la massification de la rénovation énergétique dans l'habitat privé, le développement des énergies renouvelables plus particulièrement la méthanisation agricole, le développement d'une mobilité lourde décarbonée avec le bioGNV et d'une mobilité alternative à la voiture individuelle (co-voiturage, transport à la demande, Seine-et-Marne express...).

En 2023, l'activité de la CDTE a été consacrée au bilan de cette 2^e feuille de route et à la construction d'une 3^e feuille de route, dans un contexte de refonte de nombreux documents cadre tant à l'échelle régionale que nationale, et d'une future COP régionale pour une planification écologique à l'échelle des territoires.



Émissions de GES par secteur (2019)

Cible : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

En Seine-et-Marne, les deux secteurs à fortes émissions de GES sont les secteurs des transports routiers et l'industrie qui contribuent pour eux seuls à 55 % des émissions. On observe tout de même une diminution des émissions dues aux plateformes aéroportuaires, le résidentiel et les transports routiers à l'inverse depuis 2019 on observe un fort regain des émissions industrielles qui dépassent même le niveau d'émission de 2005 malgré une forte baisse entre 2010 et 2015.

Le Département engagé dans le programme national SARE en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé

La rénovation énergétique est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, et pour le maintien du pouvoir d'achat des ménages. La massification des opérations est une opportunité pour consolider et renforcer l'économie locale du bâtiment et les filières de production et transformation de matériaux biosourcés (bois, chanvre...).



Depuis janvier 2021, le Département est porteur associé du programme national SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), prolongement naturel de son action déjà mise en place depuis 2018 avec le SURE – service unique de rénovation énergétique. Il vise les ménages propriétaires en maison individuelle et en copropriété, ainsi que les petits locaux tertiaires. Il apporte un financement des postes de conseillers France Rénov' et de l'animation territoriale, alimenté par les

certificats d'économie d'énergie (CEE) et un co-financement public a minima à 50 % des dépenses. Le programme SARE prévoit pour la Seine-et-Marne 5,2 M€ pour massifier la rénovation énergétique, dont 2,5 M€ issus des CEE. Il doit aussi permettre de dynamiser et consolider la filière des artisans du bâtiment. Le Département a pour mission de coordonner le dispositif à l'échelle de la Seine-et-Marne, et de l'animer. 1,4 ETP sont dédiés à cette mission au Département, et 18,1 ETP au sein des 2 principales structures de mise en œuvre pour la Seine-et-Marne : SEME et le parc naturel régional du gâtinais français (PNRGF).



Une réunion technique départementale pour lutter contre la précarité énergétique

La seconde réunion technique départementale (RTD) consacrée à la rénovation énergétique a eu lieu le 4 avril 2023, au Châtelet-en-Brie. Elle a porté sur les outils pour lutter contre la précarité énergétique : repérage des ménages, aides financières dédiées, levier offert par le Permis de louer auprès des propriétaires bailleurs. De nombreux acteurs ont apporté leur éclairage aux élus sur ce sujet complexe : l'ADEME, le CLER (réseau pour la transition énergétique), le Département pour évoquer le Fond de Solidarité Logement (FSL), la DDT77 avec notamment la délégation locale de l'ANAH, la Banque Postale, l'ADIL77, et le témoignage de 2 collectivités pour le permis de louer, Melun et Coulommiers.



En 2024, l'animation territoriale prévoit de développer des outils d'animation à destination des prescripteurs (agences immobilières et bancaires). L'objectif est de les acculturer aux enjeux de la rénovation énergétique et de leur faire connaître le panorama des acteurs afin qu'ils puissent orienter leurs clients vers le réseau France Rénov'.



...Et aussi... Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées.

Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				++		++				++					++	
Liens avec les ODD	Chantier d'insertion (PDIPR) - Agriculture responsable (réserve biosphère) - Valorisation des pratiques sportives et récréatives - Actions pédagogiques - Infrastructures pour les mobilités actives (vélos, marche) alternatives aux transports motorisés - Équité Femme-Homme gouvernance Marais d'Episy (critère UICN) - Préservation des zones humides (impact ressources en eau) - Emplois (chantier insertion et éco-tourisme) – Animations et accès aux ENS pour les personnes en situation de handicap - Patrimoine naturel mondial (Réserve de biosphère, site Natura 2000) - Sensibilisation aux déchets (animation ENS) - Préservation et valorisation de la biodiversité															

Les espaces naturels offrent à tous des services tels que l'épuration de l'eau et de l'air, la régulation des inondations... Ils sont le support indispensable de nombreuses filières d'excellence en Seine-et-Marne : agriculture et agroalimentaire (pollinisation des insectes), écotourisme, cosmétique (molécules extraites des végétaux). La présence et l'accessibilité d'espaces verts et d'espaces naturels jouent un rôle psychosocial de premier plan dans la santé et le bien-être humain. Par sa superficie et sa ruralité, la Seine-et-Marne représente un des bassins majeurs franciliens de biodiversité, les espaces naturels sensibles (ENS) en étant les ambassadeurs. Cet enjeu s'est matérialisé sous la forme d'une politique ENS revisitée en 2017 qui s'articule suivant deux axes :

- valorisation des ENS par l'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil du public, la diversification des activités, la gestion et l'entretien ;
- accompagnement des territoires pour le développement des ENS communaux et intercommunaux.

Des espaces naturels sensibles préservés, valorisés et en développement continu

La politique ENS est une compétence obligatoire des Départements. En Seine-et-Marne, la politique départementale permet de maintenir la préservation des paysages et des milieux naturels de 100 sites (63 gérés par le Département avec l'appui de partenaires, 11 par Île-de-France Nature et 26 par des communes), couvrant au total 7 500 hectares d'espaces naturels. En 2023, le Département a contribué à la création de périmètres ENS par la mise à disposition du droit de préemption à Changis-sur-Marne au bénéfice d'Île-de-France Nature, et par un accompagnement technique pour des futurs ENS (Nonville, Trezy-en-Velay, Fontenay-Trésigny et Villecerf).

Des aménagements plus durables et bientôt mieux structurés

Suite à l'installation de nouveaux mobiliers et de signalétique achevant leur revalorisation, les ENS « Le bois de la Bergette » et « Les îles de l'Orvanne » ont été inaugurés en 2023, portant le nombre d'ENS revalorisés à 13 (sur 22). L'aménagement de l'ENS « Le Marais du Lutin » s'est poursuivi, avec l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en juillet 2023. Des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour le projet d'aménagement de l'ENS « Le marais du Refuge » et l'étude de deux nouveaux projets de revalorisation a été engagée pour les ENS « Les Basses Godernes » et « La prairie Clémenceau ».



Inauguration des ENS Bois de la Barre et Bois de la Bergette

Deux chantiers de gestion ont été réalisés en septembre 2023 avec des étudiants de seconde « Gestion des milieux naturels et de la faune sauvage » issus de la maison des familles rurales de Chaingy (45) sur les ENS des Carrières de l'enfer et du Bois des Palis. Ces chantiers ont été l'occasion de sensibiliser les étudiants aux modes de gestion des milieux présents sur ces ENS.

Des sites plus sécurisés et mieux connus, bientôt accessibles à tous

28 ENS sont ouverts au public, dont 22 gérés par le Département, notamment l'ENS du Marais d'Episy qui est inscrit sur la liste verte de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le Département a engagé depuis quelques années une stratégie de revalorisation qui prend appui sur 10 ENS ambassadeurs, afin de révéler leur singularité à travers 4 thématiques (loisirs sportifs, nature remarquable, récréatif et patrimoine & culture) avec pour objectifs de renforcer la visibilité des ENS, diversifier les usages afin d'attirer de nouveaux publics, et augmenter leur fréquentation.

Afin de faire connaître au plus grand nombre les ENS et leurs milieux écologiques et paysagers, des animations gratuites et diversifiées sont réalisées par des associations locales ou partenaires du Département. En 2023, le Département et ses partenaires ont réalisé 120 animations pour faire découvrir les richesses des ENS, rassemblant environ 2 500 participants (contre 1 800 en 2022). Deux grands évènements annuels sont également organisés à l'occasion de la journée mondiale des zones humides en février, et la fête de la nature en mai.



*Observation ornithologique à l'ENS des Olivettes
Animation lors du trophée Collège Nature
Visite en Vélorail de l'ENS Le Val du Haut-Morin*

Un travail a été lancé en 2023 pour construire une offre d'animations à destination du public en situation de handicap, que celui-ci soit moteur ou cognitif. Les travaux (voirie, signalétique) permettant d'engager la demande du label « Tourisme et Handicap » seront menés en 2024 sur les sites ENS « Le marais d'Episy » et « Les Olivettes » dans le cadre du plan d'action handicap du Département. Une orientation forte est également prise sur l'accessibilité dans le cadre du projet d'aménagement de l'ENS « Le marais du Refuge ».



Grâce aux conventions établies en 2022 avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale, la surveillance de 13 ENS a été renforcée pour y limiter les nuisances et dégradations observées depuis plusieurs années (dégradation des équipements, festivités non autorisées, dépôt de déchets...), notamment à l'ENS de Livry-Sur-Seine et celui de la Plaine de Sorques.

Entre avril et décembre 2023, la brigade équestre de la Police nationale a dressé une trentaine de contraventions (liés aux véhicules, à des feux de camp, des barbecues...) dans les 5 ENS de son périmètre. En parallèle, les 8 ENS du périmètre de la Gendarmerie nationale ont presque tous fait l'objet d'une surveillance renforcée notamment au cours d'une opération Territoire Propre à l'automne 2023.

À l'avenir, les partenariats vont être renforcés avec des passages plus fréquents sur les ENS suivis, et la mise en place d'une vidéo-protection sur l'ENS « Les Olivettes » sera étudiée.

Le PDIPR poursuit son chemin

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Le PDIPR garantit une pérennité et continuité des sentes et chemins ruraux, utilisés pour les randonnées de loisirs et les promenades familiales, favorisant la découverte du patrimoine naturel et vernaculaire.

Le Département propose une aide financière aux collectivités pour le maillage de ce réseau, avec désormais deux taux de subvention, de 60 % pour les communes rurales, et de 30 % pour les communes urbaines et les EPCI, plafonnés à 15 000 €. Depuis 2021, cette aide est centrée sur la restauration et la valorisation du patrimoine communal local : petit patrimoine vernaculaire, patrimoine naturel (haies, vergers, mares), chemins communaux disparus. 3 communes et une intercommunalité ont bénéficié de cette aide en 2023, pour un montant total d'environ 34 000 €.

Le linéaire de sentiers inscrits au PDIPR continue d'augmenter : 6 790 km en 2023 (+ 90 km par rapport à 2022). Concernant les itinéraires balisés par le CODERANDO, la Seine-et-Marne en comporte 270 de petite randonnée (PR), 15 de Grande Randonnée (GR®), dont 6 de Grande Randonnée de Pays®). La Seine-et-Marne comprend aussi des chemins balisés à l'initiative de propriétaires, ou non balisés.



Création d'un chemin de randonnée reliant deux ENS

Créée en collaboration avec le CODERANDO 77, la randonnée « La Ferté-sous-Jouarre, entre Marne et meulière » permet de relier le bois de la Bergette au bois de la Barre.



Le Département, soutien à la préservation des zones naturelles à enjeux

La réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

Présente sur ses deux tiers en Seine-et-Marne (et un tiers en Essonne), la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, est une des 14 réserves de biosphères de France mises en place dans le cadre du programme scientifique lancé en 1968 par l'UNESCO. Ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée, en faisant un territoire d'expérimentation du développement durable. Le Département a apporté en 2023 une aide d'environ 71 000 € à la réserve de biosphère, qui tient un rôle de coordination, de mise en réseaux des acteurs, et apporte des outils pour le développement durable, un Conseil scientifique, une meilleure communication et une vulgarisation du savoir et des expériences.

En juin 2023, le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est prononcé en faveur du renouvellement du titre de réserve de biosphère. La réserve de biosphère est un outil partagé par tous, notamment le Département (pour ses actions et soutiens concernant les ENS, l'agriculture, les déchets, les énergies et l'eau), afin d'atteindre un objectif commun en faveur de la biodiversité et du développement durable. Le projet de territoire pour les 10 ans à venir sera élaboré sur 2024-2025.

Le site à chiroptère de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas

Le Département par sa désignation comme structure porteuse et animatrice des « Sites à chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas » (Natura 2000) en novembre 2022, s'est engagé pour la préservation d'anciennes carrières dans le sud Seine-et-Marne, abritant des populations remarquables de chauves-souris. La collectivité a missionné en novembre 2023 une prestation pour la réalisation du nouveau document d'objectifs de conservation du site.

Une politique de l'eau renforcée pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie seine-et-marnaise.

ODD			+	++		++			+	++	++	+	+		++	+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aides limitant l'impact des projets sur le prix de l'eau - Qualité sanitaire de la ressource en eau potable (captages, Zéro phyto) et analyses du laboratoire – Sensibilisation/Partage données sur l'eau (site de l'eau, observatoire de l'eau, éducation au développement durable) – Gestion durable des ressources en eau – Gestion des réseaux Eau - Ingénierie et soutien financier au service des collectivités (AEP, STEP, réseaux, cours d'eau) – Soutien aux travaux de réduction du risque inondation / Charte Natur'Eau– Consommation durable des ressources en eau - Amélioration et valorisation des milieux aquatiques et humides – Transparence des politiques (site et observatoire de l'eau)															

Une politique de l'eau qui s'adapte aux enjeux du changement climatique

Une stratégie en cours de refonte pour le 4^e Plan départemental de l'eau

Le Département est pilote depuis 2006 du Plan départemental de l'eau (PDE), démarche innovante et concertée avec plusieurs partenaires institutionnels notamment l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et l'État, ayant permis d'obtenir des accords consensuels sur les solutions techniques, les financements et les actions régaliennes associées, pour répondre aux enjeux « eau » de la Seine-et-Marne (alimentation en eau potable, assainissement, milieux aquatiques, risque inondation). Le PDE constitue le socle de financements de services d'animation et d'assistance auprès des collectivités, étant considéré comme l'équivalent d'un contrat de territoire eaux et climat (CTEC) vis-à-vis des actions menées par le Département. Le 3^e PDE court jusqu'en 2024.

Une réflexion a débuté en 2023 sur les suites du Plan départemental de l'eau n° 3 (PDE 3 : 2017-2024), dont devrait découler en 2024 un nouvel outil stratégique 2025-2030. Cela s'accompagnera nécessairement d'une révision de la politique départementale de l'eau, dans la limite des enveloppes budgétaires qui seront décidées.



Une démarche de co-construction pour définir la suite du PDE 3

Souhaitant poursuivre sa politique volontariste dans le domaine de l'eau et donner une suite au Plan départemental de l'eau n° 3, le Département s'est engagé dans une approche innovante et de concertation avec l'ensemble des partenaires signataires du PDE 3 ainsi que l'ensemble des structures ayant un rôle dans la gestion des sujets de l'eau en Seine-et-Marne (acteurs publics institutionnels, producteurs d'eau, financeurs, collectivités, chambres consulaires...). Ainsi, le PDE sera co-construit en s'appuyant sur des ateliers de travail multi-acteurs. Un premier atelier, sous la présidence de Jean Marc CHANUSSOT, conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement a été organisé en 2023 pour recueillir « sans filtre » l'ensemble des attentes des acteurs de l'eau du territoire seine-et-marnais, tout en faisant le bilan du PDE 3. Ce recueil multi structures a permis de définir un premier état des lieux des enjeux à poursuivre, ceux à stopper et ceux à rajouter ainsi que les axes d'amélioration attendus notamment sur la lisibilité de la démarche et son pilotage à la fois d'un point de vue technique et politique. 3 autres ateliers de travail sont prévus d'ici l'été 2024 afin d'aboutir à la définition d'une feuille de route et une proposition de gouvernance qui feront l'objet d'un arbitrage politique dans chaque structure d'ici l'automne 2024. Le but serait d'aboutir à la co-signature d'un nouvel outil d'ici fin 2024 ou dans le courant du premier trimestre 2025.

Des actions menées pour répondre aux enjeux d'atténuation et adaptation au changement climatique

Depuis 2021, la politique de l'eau a renforcé son volet gestion des milieux aquatiques et risque d'inondation pour encourager les collectivités à mettre en œuvre les travaux de réduction du risque indispensables pour rendre rapidement leur territoire plus résilient face à des épisodes de pluies extrêmes plus fréquents et plus intenses. Le Département a également mis en place un fond d'indemnisation pour les communes touchées par les inondations.

2023 est la première année de mise en œuvre de la Charte Natur'Eau77, signée en septembre 2022, dont un des objectifs est l'émergence de projets de désimperméabilisation en zone urbaine. Plus globalement, elle vise à développer une stratégie partagée par tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des territoires de la Seine-et-Marne afin d'optimiser la gestion intégrée de l'eau, de favoriser la reconquête et la préservation de la biodiversité dans les collectivités du département et d'engager une nouvelle dynamique sur les sujets liés au grand cycle de l'eau. Le premier bilan des actions menées est encourageant.



Inauguration de la station d'épuration de Dammartin-sur-Tigeaux financée par le SDASS 2

Par ailleurs, la mise en œuvre du Schéma départemental d'assainissement des eaux usées 2 (SDASS 2) maintient sa bonne dynamique avec fin 2023, 71 % des systèmes d'assainissement ciblés pour lesquels les travaux sont achevés ou en cours. À noter le faible impact du traitement des eaux sur les consommations énergétiques, de l'ordre de 64,5 MWH/an soit la consommation moyenne annuelle de 11 300 ménages.

Des actions sont aussi menées pour la préservation des ressources en eau : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions agricoles sur les aires d'alimentation de captage, promotion du Zéro phyto avec 79 % des communes avec cette approche mise en place en 2023 (76 % en 2022) et 12 nouvelles communes récompensées par le trophée ZERO PHYT'Eau (210 communes récompensées depuis 2013).

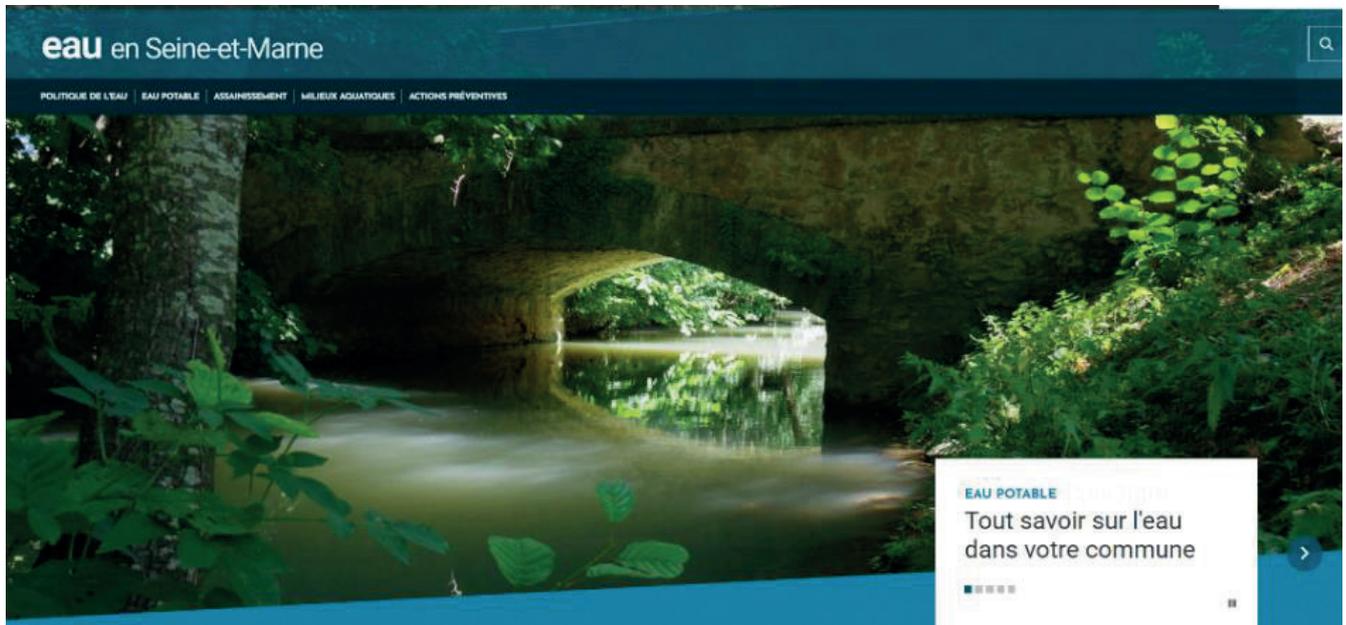
En 2023, le montant total des aides octroyées aux collectivités par le Département de Seine-et-Marne dans le cadre de sa politique de l'eau couvrant les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la protection de la ressource, de l'aménagement des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation s'élève à 9,8 M€ pour un montant total d'aide tout financeurs confondus d'environ 54,2 M€, soit 18 % des aides.

L'ensemble des communautés de communes devant avoir récupéré l'exercice de la compétence eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2026, le Département, en collaboration étroite avec l'agence de l'eau et les services de l'État, les appuie pour l'évolution de cette gouvernance de l'eau.



La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances

Un site internet grand public et un observatoire dédiés à l'eau



Mis en place dans le cadre du PDE 1, le site de l'eau a pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau afin de les inciter à modifier leurs comportements.

Le site de l'eau donne accès à l'observatoire de l'eau qui a pour objectif d'une part de développer et diffuser la connaissance sur l'eau en Seine-et-Marne (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, prix de l'eau, etc.), et d'autre part de suivre le PDE (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents). Des actions d'éducation durable sur le thème de l'eau sont proposées aux collèges et lors d'événements publics (tenue de stand, animations, etc.).

En 2022, le Département a réalisé une exposition sur l'eau accompagné de son livret ludique à destination des collégiens et des élus notamment pour les classes d'eau.

Une ingénierie départementale pour le suivi de la qualité des eaux

Le Département propose aux collectivités un service d'ingénierie territoriale, intégré à l'offre de services du GIP ID 77, pour le contrôle de la qualité de l'eau (souterraine, superficielle, baignade, eau potable, eaux chaudes sanitaires, rejets des stations d'épuration), les analyses étant réalisées par le laboratoire d'analyses départemental. Le laboratoire suit également la qualité des eaux de consommation et des eaux chaudes sanitaires dans les bâtiments du Département (surveillance des légionnelles). Cette animation territoriale participe à la préservation de la ressource en eau et des milieux.

Par ailleurs, le Département coordonne un réseau de suivi des petits cours d'eau (Réseau d'intérêt départemental – RID), se positionnant ainsi en complémentarité des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État suivant les grands cours d'eau. C'est un outil d'aide à la décision pour la définition du contenu des plans et schémas stratégiques, et notamment le PDE, en permettant d'en assurer le suivi et l'application concrète au sein des territoires. Ce suivi fait aussi l'objet d'une communication auprès des Seine-et-Marnais via le site de l'eau.

Les missions d'animation nécessitent un certain nombre d'Équivalents temps plein (ETP). En 2023, les services de l'eau du Département ont été soutenus financièrement par l'agence de l'eau Seine-Normandie, à hauteur de 50 % des coûts et charges salariales sur la base de 11,02 ETP.

Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie seine-et-marnaise.

ODD				+												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Collecte des dépôts sauvages pour sécurisation des usagers des RD – Soutien aux actions d'EDD sur le thème des déchets - Lutte contre la pollution des milieux naturels continentaux et marins, l'atteinte à la biodiversité et les risques pour la santé - Consommation responsable – Observatoire des Dépôts Sauvages et actions partenariales															

Depuis plusieurs années, le Département a fait de la lutte contre les dépôts sauvages un axe de sa politique en matière de préservation et reconquête du cadre de vie des habitants, et de prévention des pollutions (terrestres et aquatiques). À ces enjeux s'ajoutent ceux de l'image du territoire (tourisme, notamment en vue des JO 2024), des risques sanitaires, de la valorisation (énergétique ou matière) et de leur coût de gestion.

De nouvelles actions partenariales en cours de déploiement

Suite aux groupes de travail thématiques menés en 2022 avec les acteurs du territoire (syndicats de gestion des déchets ménagers et assimilés, forces de l'ordre, ONF, fédération de chasse et de pêche...), le Département a poursuivi ses réflexions pour aboutir à l'élaboration d'une stratégie départementale orientées sur 3 axes : sensibiliser, réprimer et résorber. La production de plusieurs outils a avancé dans ce sens, qui devrait être diffusé en 2024.



La création d'un observatoire des dépôts sauvages à usage interne et des partenaires

En 2023 la collectivité a mis en place son observatoire des dépôts sauvages (ODS), une base de donnée alimentée dans un premier temps par les signalements effectués, via des outils dédiés, par les patrouilles de la direction des routes et par les randonneurs, afin de mieux visualiser objectivement le phénomène (zones les plus touchées, catégories de déchets) et ainsi mieux cibler et proportionner les politiques publiques de lutte contre les dépôts sauvages.

D'autres sources de données ont débuté leur intégration à l'ODS, qui sera approfondie en 2024 :

- les signalements effectués par les chasseurs via l'application SIRENETECH, grâce à la signature d'une convention avec la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne, seront à terme également régulièrement intégrés à l'ODS ;
- le Département a fait réaliser au printemps 2023 une campagne de relevé de dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire, par un prestataire réalisant des analyses d'images satellites par intelligence artificielle. Cette analyse a permis de constituer un état des lieux rapide du phénomène, pouvant servir de référence pour des comparaisons dans le temps, et donnant indice de la réalité du phénomène :
- pour 2024, une application interne sera déployée dans certains services de la DEEA pour enregistrer et suivre les dépôts sauvages observés par les agents au cours de leur quotidien professionnel (notamment en ENS), afin d'en optimiser la gestion et d'alimenter l'ODS.

L'accès de l'ODS est réservé à l'interne et aux partenaires de la politique départementale. En raison de la cyberattaque, le Département n'a pu y donner, mais prévoit de leur en partager des extraits (cartes et indicateurs) en 2024.

Vers des partenariats avec les gestionnaires de déchetteries publiques

Considérant la problématique de dépôts sauvages comme un enjeu collectif, le Département démarque une dizaine de syndicats de collecte / traitement des déchets ménagers et assimilés gestionnaires de déchetteries publiques sur le territoire, pour établir avec eux des partenariats afin d'optimiser la gestion des dépôts sauvages issus des bords de routes départementales et des ENS. L'accès à certaines déchetteries publiques pour y déposer les déchets issus de dépôts résorbés par le Département permettrait de réduire à moyen termes les distances et les coûts associés.

Vers une offre ID77 pour aider les communes

Pour 2024, le Département prévoit le déploiement d'une offre ID77 pour aider les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages, comprenant :

- un livret opérationnel sur les leviers répressifs et dissuasifs ;
- un feuillet pour sensibiliser les particuliers au suivi des déchets issus des travaux réalisés à leur domicile ;
- des affiches thématiques pour sensibiliser le grand public à la préservation des milieux ;
- des aperçus de l'ODS et à terme, son accès.



... Et aussi... le bouclier de sécurité départemental en soutien aux collectivités

Un soutien renouvelé aux opérations de nettoyage et à la sensibilisation

Le Département soutient les collectivités, syndicats de gestion des déchets et associations engageant des opérations de « nettoyage de la nature » et/ou de sensibilisation sur les dépôts sauvages. En 2023, le Département a ainsi soutenu 7 projets, pour un montant total de 16 340 €, notamment des actions du programme du SMICTOM de la région de Fontainebleau, cosignataire, avec le Département, de la charte « Propreté en forêt et lisière » (Forêt Belle).



Le Département promeut l'évènement « Seine-et-Marne Propre - Défi pour l'environnement » du Lions club et ses partenaires, en relayant la campagne de communication (réseaux sociaux et abribus des routes départementales), en participant aux réflexions et à l'organisation, et en encadrant la sécurisation des sites longeant les routes départementales. Cet évènement mobilise chaque année plus d'un millier de participants en Seine-et-Marne, pour ramasser plusieurs tonnes de déchets diffus avec le soutien de collectivités. Sur le secteur de Fontainebleau, l'évènement est renforcé par l'organisation synchrone de ForêtBelle par le SMICTOM de la région de Fontainebleau et ses partenaires. Le Département y a à nouveau organisé l'interdiction temporaire d'une partie d'une route départementale aux véhicules, afin de faciliter les nettoyages, cette année autour de la RD138.

Le soutien du Département (prêt de pinces à déchets et de gilets fluorescents, dons de sacs poubelles, conseils pour l'organisation) aux collèges publics réalisant leur propre opération de ramassage de déchets, en période d'évènement dédié ou non, est inscrit durablement dans le livret parcours collégien depuis son édition 2023-2024. En 2023, ce soutien s'est étoffé par l'acquisition de gants.

Des actes d'incivilité persistants sur le domaine public départemental

En 2023, 920 tonnes de dépôts sauvages et de déchets diffus ont été ramassés par le Département le long de son patrimoine routier. Au total pour 2023, environ 927 000 € ont été dépensés, incluant la mobilisation des agents des routes (correspondant à 11 ETP) qui se fait en complément du marché public de ramassage des dépôts sauvages en bord de routes départementales et dans les ENS.

Par ailleurs, le Département a investi depuis 2017 près d'1,1 M € dans des aménagements dits de « neutralisation » des bords de routes départementales pour empêcher physiquement le stationnement ou l'accès des véhicules susceptibles d'abandonner des déchets.



Par ailleurs, le Département a expérimenté un véhicule aspirateur de déchets épars, constatant un bilan globalement positif sur l'efficacité du traitement de la tâche et les conditions de travail des agents notamment en termes de risques. Il est désormais prévu la location du véhicule pour des durées de 3-4 mois par les centres routiers intéressés, pour traiter des secteurs identifiés.

Concernant les espaces naturels sensibles, le phénomène de dépôts sauvages et la présence diffuse de petits déchets persistent, notamment au niveau des parkings, obligeant à des ramassages fréquents par les services du Département et ses partenaires. Au total en 2023, 30 m³ de déchets ont été ramassés (mobilisation de l'équivalent d'1 emploi à temps plein). Concernant le gros dépôt sauvage (500 m³) de Livry-sur-Seine, le Département va financer sa résorption à hauteur de 63 % (en complément de la commune), qui est prévue pour 2024, à un coût total estimé à plus de 150 000 € TTC.



Dans le cadre du défi pour l'environnement, deux opérations de nettoyage ont été effectuées en espace naturel sensible, l'une à celui de La Plaine de Sorques par la société de chasse de Montigny-sur-Loing, l'autre au Marais du Lutin par la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie seine-et-marnaise.

ODD				+					+							+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Animation « bien-manger » cantines collège – Parcours collégien : projets locaux sur tous thèmes ODD – Dispositifs numériques innovants - Collège Nature – Ouverture à la citoyenneté															

La réussite éducative de tous les collégiens est une priorité pour le Département de Seine-et-Marne. Cette volonté s'articule avec l'enjeu de sensibilisation du jeune public, futurs citoyens et clefs d'entrée de la famille, pour l'amélioration des comportements. Dans cette optique, le Département mène une politique éducative ambitieuse. La force de cette offre est à la fois d'apporter des dispositifs clés en main, et de laisser une grande place aux initiatives locales. Le parcours collégien qui rassemble l'ensemble des dispositifs proposés aux collégiens et à leurs enseignants, est décliné en quatre axes :

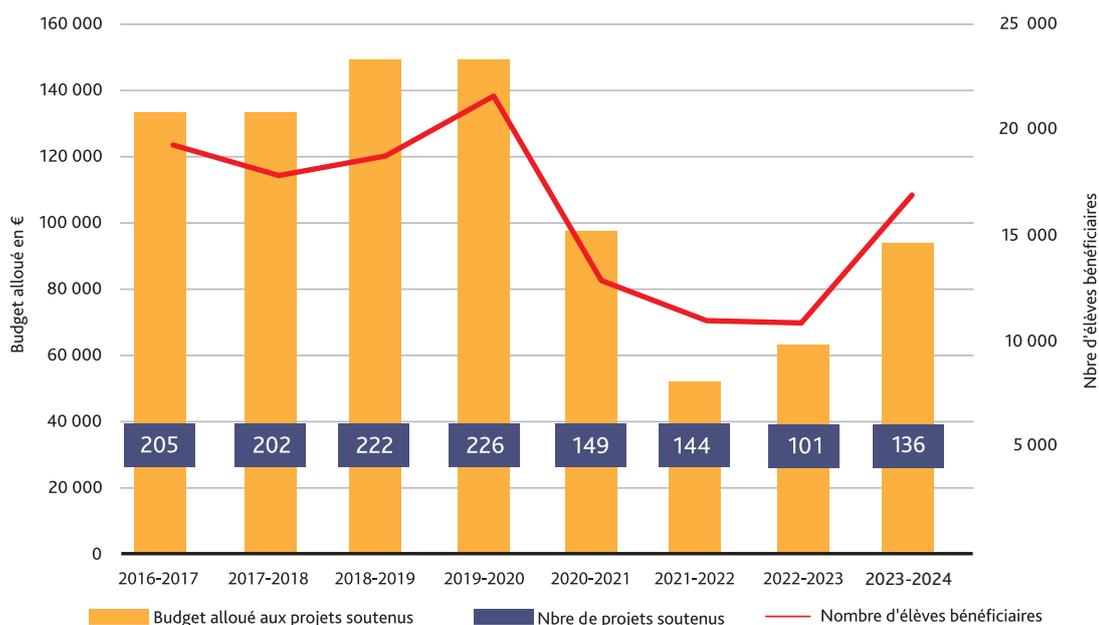
- **axe 1** : Le collégien de demain ouverture sur le monde professionnel ;
- **axe 2** : Le collégien citoyen, ouverture sur son environnement ;
- **axe 3** : Le collégien épanoui, à l'aise dans son corps ;
- **axe 4** : Une offre accessible à tous pour tous les territoires.

Ces dispositifs contribuent à aider les collèges dans leurs propres démarches de développement durable, consacrées par un label national dédié « Établissement en démarche de développement durable », attribué à un nombre croissant de collèges publics de Seine-et-Marne.

Le parcours prévoit deux types d'offre : des actions et dispositifs permanents (sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, exposition pour découvrir les enjeux de l'eau en Seine-et-Marne, animations sur la nature et la biodiversité au jardin pédagogique du musée départemental de la Seine-et-Marne...) et des actions et dispositifs programmés avec le dispositif Collège Nature.

Le dispositif Projets locaux 77 permet à des projets présentés par les collèges et favorisant les partenariats locaux, la mixité et la transversalité, d'être financés par le Département. Ces projets abordent des sujets en lien avec les ODD : environnement (biodiversité, déchets, énergies renouvelables...), éducation à la citoyenneté, éducation à la santé et au vivre ensemble, éducation artistique et culturelle, découverte des métiers. Pour 2023-2024, 17 projets sont en rapport direct avec le développement durable.

Évolution des projets locaux, du soutien départemental et du nombre d'élèves bénéficiaires



Nombre d'établissements scolaires labellisés E3D en Seine-et-Marne (donnée 2023)

Cible: d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le DD, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables

En 2023, l'Académie a relevé 92 collèges labellisés E3D (établissement à démarche globale de développement durable) en Seine-et-Marne, contre 75 en 2021, ce qui montre un maintien des démarches engagées et leur diffusion croissante parmi les établissements du territoire.

Le dispositif « Collège nature » vise à sensibiliser les collégiens à la nature et favoriser la découverte des sites naturels départementaux, grâce à un accompagnement technique d'un projet de classe sur la nature mené par les professeurs. Un naturaliste professionnel accompagne le professeur dans son projet et apporte son expertise scientifique. Pour les collèges ayant participé au dispositif, un concours est proposé en fin d'année scolaire pour valoriser les actions de biodiversité réalisées par les collégiens. Ce dispositif contribue pleinement à de nombreux objectifs de développement durable ODD4 (éducation), ODD6 (ressources en eau), ODD 13 (changement climatique), ODD15 (vie terrestre et aquatique, biodiversité) et ODD16 (partenariat territorial).



Animation Collège Nature
par Seine-et-Marne Environnement



Comme récompense dans le cadre du concours collège nature, des élèves du collège Marthe Simard (Villeparisis) ont pu faire une dégustation de miels et apprendre auprès d'un apiculteur tous les secrets de la vie des abeilles

Des collégiens à la découverte de l'ENS des Îles de l'Orvanne

Pour l'année scolaire 2023-2024, le dispositif a évolué :

- le nombre de classes éligibles par collège est passé de 1 à 2 (dans la limite de 25 collèges/an), ce qui a permis de toucher 854 élèves (issus de 18 collèges), contre 565 élèves (17 collèges) l'année scolaire précédente ;
- pour optimiser les trajets et leurs impacts, le Département prend en charge l'aller-retour en bus pour les visites d'ENS, mais l'ENS visé par le collège doit se situer à proximité ;
- des ENS communaux ont été intégrés, avec un nouveau partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais Français qui anime certains d'entre eux ;
- 4 nouveaux partenaires ont rejoint le dispositif (portant leur nombre à 7) : le PNR du Gâtinais français, Musiconte et Objectif Terre 77 pour les animations, et Île-de-France Nature pour que les collégiens puissent visiter les ENS régionaux ;
- le trophée départemental pour le 1^{er} collège lauréat est devenu plus attractif, avec un séjour de 2 jours en pension complète sur l'île de Loisirs de Buthiers.

L'animation Musiconte est aussi un des trophées récompensant les lauréats du concours.

Concernant la mission expertise de projet éco-citoyen, qui propose des actions nature dans une démarche écocitoyenne portée par les élèves, il y a eu (en 2022-2023) 17 collèges impliqués, notamment 3 en niveau « expertise – projet éco-citoyen », dont 2 aires terrestres éducatives.

Des campagnes d'animation autour des enjeux de santé par l'alimentation, sur les temps de restauration collective, sont aussi proposées chaque année aux collégiens.



L'animation Musiconte est aussi un des trophées récompensant les lauréats du concours

Une politique en faveur d'une offre culturelle équitaine, plus durable, et contribuant à l'épanouissement de tous

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables.

ODD				++					+	++	+					+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Potager pédagogique avec pratiques éco-responsables (Musée, Château de Blandy) – Résidences d'artistes et éducation artistique et culturelle / Formation au DD des médiathèques /Éducation au DD dans les musées - Mise en ligne des archives départementales – Réduction des inégalités d'accès à la culture/Accès aux personnes en situation de handicap - Valorisation du patrimoine culturel →Eco-gestes et pratiques durables des musées, médiathèque, festival / Clauses marchés publics – Accès à l'information (médiathèque, archives départementales)															

Les droits culturels, le patrimoine, la diversité et la créativité sont des composantes centrales du développement humain et de son épanouissement. Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

La politique culturelle du Département fixe des objectifs en lien avec le développement durable :

- réduire les inégalités territoriales ;
- garantir une démarche culturelle territoriale qui associe et s'adapte à tous les acteurs ;
- décliner culture et éducation, avec des actions ciblées pour les collèges ;
- renforcer les partenariats avec l'État, la région, l'Europe.

Les actions menées pour répondre à ces objectifs vont continuer à se développer et se renforcer, la direction en charge de l'action culturelle au Département ayant choisi de faire, en 2024, du développement durable le thème de ses Ateliers de réflexion prospective qui rassemblent une à deux fois par an l'ensemble du personnel des structures culturelles liées au Département. Ce temps fort se verra le coup d'envoi d'une politique volontaire d'ampleur au niveau de la direction.

Un développement culturel de proximité dans les territoires et intégrant un volet handicap

Des actions au service de l'épanouissement des collégiens

La collectivité développe des actions au service de l'épanouissement des collégiens éloignés des équipements culturels. Le Département a ainsi mis en place un partenariat avec la DRAC et le rectorat de Créteil pour développer des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) à travers la mise en place de résidences dans les collèges en zone rurale. Des points d'amélioration ont été mis en œuvre en 2023 au niveau de la coordination des projets et des liens entre artistes et enseignants, pour une meilleure efficacité.

Le Département s'engage également pour faire émerger de nouveaux talents musicaux de Seine-et-Marne avec le dispositif tremplin#77. En 2023, pour la 6^e année, le Département accentue son engagement auprès des collégiens et des publics en situation de handicap à travers la mise en place de nouveaux ateliers.

Un festival Emmenez-moi plus inclusif et responsable



*Spectacles
et ateliers inclusifs*

Depuis 2020, le festival « Emmenez-moi », vise à développer une dynamique touristique et culturelle grand public alternative aux grands sites déjà très connus (Provins, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte). Les sites ainsi valorisés se situent majoritairement en contexte rural, ce qui permet de s'adresser à un public ayant un accès plus difficile à la culture. Depuis deux ans, le festival intègre à sa programmation un volet handicap : spectacles et ateliers inclusifs (bilingue en langues des signes, intervenants porteurs de handicap mental), spectacles donnés en EHPAD à destination des résidents et du grand public, journée de sensibilisation à la langue des signes à destination des partenaires du festival.

Par ailleurs, le Festival se renforce chaque année sur une dimension éco-responsable. Un travail constant est réalisé auprès des partenaires en vue de rendre ces orientations pleinement efficaces et de les inscrire durablement dans l'ADN du festival : réduction des déchets (incitation au tri et réduction de la vaisselle jetable) et sensibilisation aux gestes-écoresponsables (stands et spectacle pédagogique à destination du jeune public).

Une acculturation au développement durable des professionnels de la lecture publique

Le schéma de développement de la lecture publique porte un objectif de réduire le déséquilibre de l'offre constaté en Seine-et-Marne, grâce à un maillage équitable du territoire de médiathèques de proximité. Il repose sur 3 axes :

- l'équité d'accès sur le territoire seine-et-marnais ;
- des médiathèques jouant pleinement leur rôle d'inclusion et d'ouverture vers les publics (y compris vers des publics empêchés, tels que les centres pénitentiaires) ;
- la médiathèque départementale positionnée comme organisme expert au service des territoires.

La mission transversale sur le développement durable, créée en 2022, a poursuivi ses actions de formation et sensibilisation des professionnels de la lecture. En interne, les agents ont été sensibilisés au handicap, aux pratiques éco-responsables (compostage, le jardinage... facteur aussi de bien-être de l'équipe), lutte contre les déchets en supprimant la vaisselle jetable, les cartons à usage unique pour la livraison des documents.

Les actions à destination du réseau des médiathèques, axe fort de la politique, ont été renforcées en 2023. Une vingtaine de sessions de formation / sensibilisation ont été proposées sur l'inclusion des publics, l'environnement, la médiation autour des sciences proposées comme pilier de l'émancipation citoyenne, l'éducation aux médias et à l'information... Elles ont rencontré un vif succès ce qui témoigne de l'intérêt des professionnels de la lecture pour le développement durable.

Par ailleurs, Les « Mardis de la médiathèque départementale », destinés bibliothécaires du réseau, incluent maintenant des thématiques liées :

- à la transition écologique, en partenariat avec l'association départementale Seine-et-Marne Environnement ;
- au handicap pour mieux faire connaître le pôle arts et handicap et qu'il soit identifié par le réseau comme un partenaire et une ressource dans les démarches locales d'inclusivités.



La médiathèque départementale mène l'enquête sur le développement durable

La médiathèque départementale a lancé un questionnaire sur le développement durable en bibliothèque. Le panel des répondants (50 réponses) est représentatif de la diversité du réseau de bibliothèques de Seine-et-Marne, avec des structures municipales ou intercommunales, en zone urbaine ou rurale. Ce questionnaire abordait les thématiques du bâtiment (performance énergétique, tri des déchets), des collections (modalités d'acquisition : critères environnementaux et origine des fournisseurs dans les achats, traitement des pilons, mise en avant des collections portant sur le développement durable), des services et actions culturelles sur ce sujet. Les conclusions de l'enquête sont disponibles sur le site de la Médiathèque départementales (<https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/actualites/le-developpement-durable-en-bibliotheque>). Elles sont complétées par un focus sur les ressources nouvellement disponibles (malles, module...) et par des liens vers des ressources ou associations pertinentes.

Des actions de développement durable dans les sites patrimoniaux

Le château de Blandy, un lieu d'accès pour tous à la culture et au développement durable



Le château de Blandy poursuit ses actions pour un accès toujours plus aisé et pour tous au patrimoine. L'année 2023 a été marquée par l'inauguration du nouveau jardin d'inspiration médiévale destiné à redonner vie au château en faisant de la médiation autour de l'histoire des plantes.

Par ailleurs, la dynamique de refonte de la programmation et de la muséographie s'est accélérée en 2023 avec la mise en place de nouveaux événements amenés à perdurer pour rendre accessible la culture à tous et en mettant en place une nouvelle muséographie favorisant la compréhension et l'appropriation du patrimoine. Une attention particulière a été portée aux publics du champ social, avec un nombre de personnes accueillies en augmentation de 50 % par rapport à 2022 (465 personnes en 2022, 632 personnes en 2023).

Des musées, équipement culturels de proximité pour tous et développant des éco-pratiques

5 musées départementaux (musée des peintres de Barbizon, musée-jardin Bourdelle, musée de Préhistoire d'Île-de-France, musée de la Seine-et-Marne, musée Stéphane Mallarmé) forment un ensemble d'une grande richesse et d'une grande diversité de collections : Beaux-arts, préhistoire, musée de société, maison d'écrivain, jardin de sculptures. Ils sont ouverts à la création contemporaine, au spectacle vivant et aux questions de société à travers une programmation artistique variée, et participent aux grands événements nationaux : nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...



Les musées se positionnent comme des équipements de proximité dans des territoires souvent ruraux où il y en a peu, et complémentaires à l'école. Ainsi, les scolaires peuvent représenter jusqu'à 70 % du public accueilli au musée de la Seine-et-Marne. Ils développent des animations à destination du jeune public, du public en situation de handicap. Certains mettent en place de façon plus ou moins installée et étendue des éco-gestes et bonnes pratiques : c'est plus particulièrement le cas des musées de Seine-et-Marne et de la Préhistoire : gestion écologique des parcs et jardins, potager pédagogique, diminution des déchets des expositions modulables, récupérateurs d'eau pluviale, boîte à livres provenant du réseau des médiathèques...

Comme l'avait déjà fait en 2022 le musée de la Préhistoire, le musée de la Seine-et-Marne a recruté en 2023 un jardinier ce qui a permis une importante mise à niveau du jardin vivrier. Les animations pédagogiques autour des cultures potagères et vivrières ainsi qu'autour de la biodiversité rencontrent pleinement leur public, particulièrement les élèves des écoles élémentaires. Les écoles les plus en demande sont situées en zone urbaine, autour de Marne-la-Vallée : ces animations sont d'autant plus importantes qu'elles s'adressent à des enfants éloignés de ces sujets.



Les 5 musées sont labellisés tourisme et handicap et donc accessibles aux visiteurs porteurs des différentes familles de handicap (auditif, mental, moteur ou visuel). De nouvelles actions sont prévues en 2024 pour faciliter l'accès pour tous aux collections des musées : visite en langue des signes de l'exposition permanente du musée de la Préhistoire, dispositifs à destination des résidents en maisons de retraite, articulation avec le dispositif Collège nature... Le musée de la Préhistoire est labellisé « Accueil vélo ».



...Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir.

Les archives départementales, support de diversification d'une offre éducative et culturelle accessible à tous

Le projet scientifique et culturel des archives départementales de Seine-et-Marne met l'accent, de manière volontariste, sur une offre éducative et culturelle variée, une approche favorisant les échanges avec l'Éducation nationale, les structures culturelles du Département et les partenaires associatifs. Les archives départementales s'attachent à être identifiées comme un acteur majeur des commémorations départementales. Elles visent aussi à diversifier la programmation culturelle, par la conception d'une offre destinée à toucher de nouveaux publics, en positionnant les archives comme un tiers-lieu culturel. Les ressources des archives départementales sont mises en ligne sur un site internet dédié, avec chaque année de nouvelles mises à disposition. Le site répond à plusieurs objectifs : accès au plus grand nombre, soutien aux territoires (informations pratiques et réglementaires...), conservation des documents anciens et/ou très consultés.

Les outils et animations ont continué à être mobilisés en 2023 pour valoriser le patrimoine et l'Histoire de la Seine-et-Marne et en faciliter l'accès, tout en déployant une activité culturelle dans des territoires éloignés et ruraux (prêt de malles et d'expositions itinérantes, animations d'ateliers pour les enfants et adultes, pour les chercheurs (ateliers de méthodologie), conférences historiques... Près de 1 100 enfant ont participé à des animations et environ 2 500 ont utilisé les malles pédagogiques. En 2023, une partie de l'activité culturelle s'est inscrite dans le cadre de la programmation « Incroyables jardins » visant à valoriser les parcs et jardins de la Seine-et-Marne. Notamment le Département a organisé des conférences à l'automne consacrées aux jardins du château de Fontainebleau, animées par le jardinier en chef du château. Elles ont rassemblé plus d'une centaine de participants. Le projet de bus M obi'Histoire bas carbone a été abandonné, au profit d'un véhicule thermique mais plus léger que le précédent, ce qui devrait permettre de réduire ses consommations énergétiques.

En 2024, dans un contexte de JO et pour atteindre un plus large public, le Département va organiser les olympiades des archives en partenariat avec la ville de Dammarie-lès-Lys. Cet événement inédit permettra à des élèves de CM1/CM2, de découvrir l'univers des archives grâce des jeux et de faire la rencontre de sportifs de haut niveau. Près de 400 scolaires sont attendus et se déplaceront, pour la plupart d'entre eux, aux archives départementales en vélos.

Les actions de valorisation des archives communales se poursuivent suite à l'appel à projet lancé en 2022. Elles portent essentiellement sur l'élaboration de parcours touristiques, la construction de ces parcours reposant également sur l'engagement des collectivités en faveur de la « randonnée culturelle » et d'un « tourisme vert ». L'impact environnemental des productions réalisées est pris en compte dans les clauses du marché public.

Des actions sont menées en interne pour réduire les déchets, notamment par la réutilisation des anciens rayonnages du magasin au profit d'autres locaux des archives, et pour d'autres bâtiments départementaux.

Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables.

ODD			+	+						+	+	+				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Soutien au sport vecteur de santé et bien-être – Soutien aux associations sportives / aux activités sportives et loisirs inclusives (handicap, scolaires) – Parcours sportif du collégien – Dispositifs pour concilier scolarité et sport de haut niveau - Soutien au BAFA - Accès des JOP aux Seine-et-Marnais (billets gratuits, animations locales)- Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI, Rando des trois châteaux)															

Une intensification des actions en faveur de la pratique scolaire et para-sportive

Promouvoir la pratique sportive pour tous, quels que soient l'âge, le sexe ou le niveau de pratique, est un objectif fort du Département. Pour y parvenir, la collectivité a fait le choix de s'appuyer sur les associations sportives locales en tant que véritables relais de la politique sportive départementale. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département soutient à ce titre leurs dépenses de fonctionnement et accompagne le développement de leurs activités en faveur du plus grand nombre.

Les deux priorités de l'exécutif sont la pratique sportive en établissement scolaire et le parasport. Sur le sport scolaire, le Département promeut le parcours sportif du collégien à travers des dispositifs permettant de concilier scolarité et orientation vers le sport de haut niveau : sections sportives scolaires (SSS), classes à horaires aménagés (CHA), et en 2023 les classes sportives départementales (CSD). 4 CSD ont été ouvertes pour l'année 2023/2024, et une quinzaine sont prévues pour 2024 avec une meilleure couverture du territoire. Toutefois, la nouvelle circulaire de l'Éducation nationale du 15 décembre 2023 relative aux sections sportives scolaires et aux sports-études (ex sections d'excellence sportive) pourrait nécessiter une ré-interrogation des dispositifs départementaux.

La politique parasportive départementale fixe pour ambition de permettre à toute personne porteuse de handicap de trouver une activité sportive dans un rayon de 10 km autour de son domicile. Le projet parasportif a été retenu par la conférence régionale du sport comme projet phare de la Région avec des co-financements. En 2023, deux conventions ont été signées avec les comités handisports et sport adapté pour l'achat de véhicules, de matériel adapté et le recrutement d'agents de développement. La recherche de mécènes a abouti à la signature de conventions avec la société My-mobility pour l'aide à la mobilité et le Rotary club pour le soutien de ses nombreux bénévoles. En outre, le Département a pris en charge en 2023 la formation de 30 bénévoles représentant 12 clubs souhaitant devenir para-accueillants. En 2024, 2 autres formations de ce type sont prévues.

La Seine-et-Marne est terre d'accueil des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 avec la base nautique de Vaires-sur-Marne. Les actions du Département en préparation sont orientées grand public et pour tous les publics, comme le relais de la flamme, une fan zone à Chelles.



« En route pour les jeux », pour valoriser l'action locale

L'année 2023 aura été particulièrement riche en cette année pré-olympique avec le lancement de l'opération « Seine-et-Marne en route vers les Jeux » pour animer le territoire chaque mois autour d'une discipline ou d'une thématique avec un temps fort le 26 juillet 2023 pour le J-365 à Dammarie-lès-Lys. Ce dispositif a vocation à offrir de la visibilité sur l'ensemble des actions de proximité menées par les acteurs de chacun des territoires, permettant ainsi à l'ensemble des Seine-et-Marnais de découvrir, voire de s'impliquer à proximité de leur lieu de vie.



Le Département apporte un soutien financier chaque année aux jeunes s'engageant dans la formation au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA, 160 jeunes aidés en 2023). Cette aide pourrait s'arrêter en 2024, du fait d'un grand nombre d'acteurs proposant déjà un tel soutien. Il est prévu que le dispositif « Pass Jeunes » vienne s'y substituer progressivement.

Une politique « sport-nature » éco-responsable

La Seine-et-Marne, véritable poumon vert de l'Île-de-France, dispose d'un environnement patrimonial et naturel remarquable, propice à la pratique des sports de nature, très présents sur le territoire, pour lesquels il existe une demande sociale forte et croissante. Le développement des sports-nature est donc un axe important de la politique du Département en matière d'activités sportives. Il s'agit également de maîtriser l'impact de l'homme sur un environnement naturel qui peut être considéré comme un « terrain de sport » par certains pratiquants non sensibilisés. En ce sens, la dimension transversale revêt une importance particulière dans le développement des projets « sports, loisirs, tourisme et nature » au développement qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser.



Suivant ce qui est imposé par la réglementation, le Département pilote la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), instance qui réunit les acteurs des sphères sportives, environnementales, touristiques et institutionnelles. Dans ce cadre, le Département promeut un développement maîtrisé des sports de nature, par une approche transversale avec l'ensemble des acteurs qui permet de concilier des intérêts parfois divergents entre usagers d'espaces naturels.

La Rando des 3 châteaux est emblématique de cette politique et rencontre chaque année un très grand succès. (environ 15 000 participants). Son organisation, comme l'ensemble des manifestations sportives départementales, tient compte du développement durable, en limitant l'utilisation de transports individuels au profit de transports collectifs ou encore la limitation de l'utilisation de gobelets à usage unique, l'intégration de produits locaux dans le cadre du ravitaillement, ou la mise en place de toilettes sèches.

L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ créer de véritables parcours résidentiels.

ODD	+ + + + + + + + + + + + + + + +															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	FSL / Rénovation thermique HABITAT77 (pouvoir d'achat) - Qualité sanitaire des logements / Adaptation des logements (personnes handicapées, âgées) – Sensibilisation Eco-gestes (HABITAT77) – Logements réservés aux femmes victimes de violences – Fond travaux (FSL) / Réhabilitation thermique HABITAT77 - Activités économiques générées par les travaux du parc social / Chantiers d'insertion (HABITAT77) – Bâtiments connectés (HABITAT77) – FSL / Parc logements sociaux / Logement décent / inclusifs / soutien à sa transformation HABITAT77 (SEM) - Achat public durable / Démarche RSE (HABITAT77) – Schémas et outils partenariaux (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions...)															

Des outils pour un habitat plus inclusif et digne mis en œuvre dans le cadre du PDALHPD

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Il est co-piloté par le Préfet et le Président du Département. Le 8^e PDALHPD a été approuvé en 2021, pour 5 ans. Les quatre axes structurant ce 8^e plan sont :

- la fluidité entre l'hébergement et le logement ;
- la coordination du travail social ;
- la prévention et la lutte contre les expulsions ;
- l'accompagnement des publics spécifiques (jeunes, femmes victimes de violences, problème de santé mentale).

Le Fond de solidarité logement (FSL) en est un des outils essentiels pour éviter la perte du logement et la dégradation de la situation de vie avec la résorption des impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone, et pour favoriser l'accès au logement qui est indispensable pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi.

Le FSL avait bénéficié en 2022 d'un relèvement de ses plafonds afin que davantage de Seine-et-Marnais puissent en bénéficier, dans un contexte d'inflation et de crise énergétique. En 2023, le FSL s'est enrichi d'une nouvelle aide pour les Seine-et-Marnais en difficulté : le fonds travaux, qui s'adresse aux propriétaires occupants, aux copropriétaires et aux bailleurs privés, pour des logements plus salubres et aux normes. Il se substitue aux aides auparavant octroyées par la caisse départementale d'aide au logement (CADAL), qui a cessé en 2022 son activité de prêt suite à l'essoufflement de son modèle économique. L'aide prend la forme d'un prêt à taux zéro et/ou de secours, pour un montant maximum de 2 500 € et 10 % de ce montant (réduction faite des différentes aides obtenues) sera laissé à la charge du ménage. En 2023, les aides acceptées ont atteint un montant de 4,86 M€.



...Et aussi... Le Département, acteur engagé dans la transition énergétique.

Par ailleurs, de nouveaux travaux partenariaux ont été menés par la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), autre outil du PDALHPD, pour développer l'accompagnement de locataires en impayés de loyer dès les premiers mois de l'occupation dans le logement et d'autres en situation de handicap santé mentale, créant des anomalies et des troubles de l'occupation du logement. Sur demande du Département, des ateliers ont été mis en place pour trouver, avec les partenaires du territoire, des solutions à ces problèmes, celui sur les impayés s'étant déroulé en 2023. En 2024, aura lieu l'atelier « Logement et troubles de l'occupation ».



Une action transversale pour réduire les risques d'expulsion, facteurs de vulnérabilité sociale

L'organisation de l'atelier « Logement : l'entrée et le maintien dans les lieux et les premiers impayés » a nécessité une articulation entre les services de la Préfecture en charge de l'emploi, du travail et des solidarités et du Département en charge de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale : identification de la problématique par les membres de la CCAPEX, commande de l'atelier par le Préfet délégué pour l'égalité des chances et du vice-président du Département en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain et de la politique de la ville, premières réunions tenues en comité restreint pour élaborer des pistes de travail, association de la hiérarchie des deux Institutions pour consolider le contenu de l'atelier, organisation de plusieurs rencontres avec les animateurs de groupes de travail, mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés du territoire (associatifs, institutionnels, bailleurs sociaux).

En tant que pilote de la politique publique de proximité dédiée aux Seine-et-Marnais en situation de handicap et leurs proches aidants, le Département a inscrit 2 objectifs en lien avec l'habitat dans le Schéma handicap 2023 :

- soutenir le choix de vivre au domicile des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- favoriser des réponses adaptées et évolutives répondant aux besoins et demande d'accompagnement et faciliter le recours aux dispositifs de droit commun en matière de rénovation et d'adaptation du logement, en particulier pour les particuliers ayant un agrément ou un contrat avec le Département.



Part des logements en situation de sur-occupation (donnée 2020)

Cible : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

La Seine-et-Marne compte des logements de grande taille et est le seul département d'Île-de-France à compter plus de maisons (56,6 %) que d'appartements (41,9 %). La taille moyenne des ménages est de 2,4 personnes pour des logements qui sont composés en majorité de 4 et 5 pièces (61,6 % du total du parc de logements). La sur-occupation des logements y est donc assez faible : 7,2 % du parc est sur-occupé ; seul le département des Yvelines a un taux plus faible au sein de l'Île-de-France (6,6 %). A contrario, la Seine-Saint-Denis présente un taux très élevé de 18,9 % car la taille moyenne des ménages y est plus importante (2,57 personnes) alors que les logements sont plus exigus (63,2 % du parc composé de moins de 3 pièces).



...Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur Schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir.

Le Département en soutien à HABITAT 77 pour l'amélioration de son parc dédié aux ménages les plus modestes

Le Département, en tant que collectivité de rattachement d'HABITAT 77, accompagne et soutient notamment financièrement le plus grand bailleur social de Seine-et-Marne. Cet office public a une vocation historique de bailleur très social, au regard des plafonds de ressources pour avoir accès à un logement. 70 % des occupants ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources, une fragilité qui induit des problèmes de solvabilité. HABITAT 77 gère un parc de près de 18 500 logements sur 102 communes seine-et-marnaises, et loge plus de 46 000 personnes. Des logements sont réservés pour répondre à certaines situations, notamment les femmes victimes de violences intrafamiliales.

En 2023, le Département a approuvé la transformation de l'office public en société d'économie mixte (SEM), et participe à son capital. Cette évolution va permettre au bailleur social de mieux répondre aux enjeux de son plan stratégique ambitieux : réhabilitation de 6300 logements sur 10 ans, construction de près de 2 500 logements neufs d'ici à 2030, chantier de modernisation des outils de l'office.

Par ailleurs, HABITAT 77 poursuit ses actions développées suivant sa démarche responsabilité sociale et environnementale (RSE), tant pour accompagner les occupants que pour réduire son empreinte environnementale : achat public durable, projet de développement de l'usage des matériaux biosourcés, animation auprès des locataires orientés vers l'éco-responsabilité, chantier d'insertion (notamment en partenariat avec l'agence Départementale d'insertion INITIATIVES77), prise en compte de la biodiversité...

Enfin, HABITAT 77 innove avec un système de bâtiments collectifs connectés, une première en France pour un meilleur suivi des consommations et une plus grande réactivité des services de maintenance et ainsi améliorer la qualité de vie des locataires.



Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements (donnée 2022)

Cible : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Malgré une augmentation de 13 % entre 2013 et 2022, la Seine-et-Marne est le département francilien où la part des logements sociaux sur l'ensemble des résidences principales est la 2^e plus faible : 17 % contre 23,6 % pour l'Île-de-France. Ce chiffre cache cependant de fortes disparités territoriales : dans 3 EPCI Seine-et-Marnais, le taux de logements sociaux est inférieur à 5 % et dans 4 autres, il est situé entre 25 et 30 %.

Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et aux besoins de la population

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles.

ODD																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Subvention de titres de transport - Modes alternatifs à la voiture favorable à la santé (sport, moins d'émissions de polluants et GES) - Accès aux équipements d'enseignements et accès des personnes handicapées aux établissements adaptés (soins, éducation) - Choix de motorisation de certains transports (PAM77, TSH) et énergies renouvelables sur abri-bus - Aménagement et entretien des RD (desserte locale, sécurité des usagers, intégration des enjeux environnement : eau, biodiversité, déchets, bruit, etc.) - Développement économique et accès à l'emploi - Services et dispositifs de transport pour une mobilité inclusive (personnes âgées, handicapées, ruraux) et alternatives à la voiture solo (TC, TAD, co-voiturage, vélo) - Transports en site propre (tram en cours) - Clauses environnementales dans les marchés publics (CCE pour les routes, marché abri-bus, PAM77) - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD - Protection et restauration des écosystèmes (éco-pâturage, action abri-bus)															

La mobilité des Seine-et-Marnais constitue un motif d'équité de la population, de cohésion et de développement du territoire. En effet, à l'échelle d'un territoire aussi disparate que la Seine-et-Marne, composé d'espaces urbains et périurbains à l'ouest, et plus fortement ruraux à l'est, les déplacements sont déterminants pour l'accès pour tous (urbains, ruraux, jeunes, actifs, chômeurs, seniors, personnes à mobilité réduite, etc.) à l'emploi, aux études, aux services publics, aux commerces et aux loisirs... Une mobilité alternative à la voiture individuelle contribue également à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

Un réseau routier départemental essentiel et durable

La Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France, totalisant 4 300 km à fin 2023. L'ensemble des routes (autoroute, nationale, départementale et communale) constitue le premier support de déplacement des Seine-et-Marnais. Le Département agit en priorité pour améliorer la sécurité des usagers : entretien des voiries et actions de sécurité routière.



Nombre de tués par accident de la route (donnée 2022)

Cible : d'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

58 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Seine-et-Marne en 2022 représentant une baisse de 33 décès par rapport à 2015. Une tendance similaire à la région Île-de-France, où on constate une baisse régulière depuis 7 ans (339 décès en 2015, 281 en 2022, avec une baisse plus significative en 2020 à relier au contexte de la pandémie).

Le réseau routier est un support pour le développement économique (transport de flux de marchandises, déplacements domicile-travail et professionnels), et le désenclavement des territoires. Pour autant, les aménagements routiers et usages de la route peuvent exercer des pressions sur l'environnement et le cadre de vie (bruit, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, altération des continuités écologiques et des paysages, consommation de ressources non renouvelables...). Le Département agit pour la réduction de ces impacts par la mise en œuvre de techniques innovantes (utilisation de matériaux recyclés, couches de roulement moins bruyantes...) et via des aménagements prenant en compte les enjeux environnementaux et la complémentarité avec les mobilités alternatives.



En 2023, 14 nouveaux bassins routiers ont été entretenus par éco-pâturage, portant leur total à 22. Cela s'inscrit dans la continuité d'une démarche Zéro phyto et montre un intérêt pour la biodiversité, les fonctions pédagogiques, la participation à la conservation de certaines races ovines anciennes (60 animaux ont été mobilisés), l'amélioration du cadre de vie pour les usagers, une image positive de la collectivité. Cette pratique permet d'éviter de mobiliser les agents pour le fauchage et débroussaillage, ils doivent cependant toujours intervenir ponctuellement (faucardage, taille des arbustes, coupe des arbres...).



...Et aussi... Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département.

Des transports en commun irriguant tout le territoire

En 2023 a été conclu le Plan État-Région (CPER) 2023-2027, qui prévoit un financement de 8,4 milliards d'euros pour le volet mobilité dont environ 1,5 milliards d'euros pour la Seine-et-Marne. Ces investissements joueront un rôle essentiel dans la promotion de la mobilité durable, en offrant des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Parmi les projets envisagés, on retrouve la création de nouvelles lignes de transport en commun, la modernisation des infrastructures ferroviaires, la promotion de la mobilité active à travers la construction de pistes cyclables et de voies piétonnes, et l'introduction de solutions innovantes telles que les transports en commun à la demande et les véhicules électriques. On peut citer notamment l'électrification et régénération de la ligne P Meaux-La Ferté Milon, le prolongement des missions Villiers à Roissy-en-Brie (RER E+), la gare de Bry-Villiers-Champigny en interconnexion avec le Grand Paris Express, ou encore le pôle multimodal de Melun.

Des aménagements en faveur des transports en commun

Le Département pilote ou participe à la mise en œuvre de plusieurs projets de transport en site propre ou à la création d'aménagements en faveur des transports en commun sur le territoire.

Premières concrétisation pour le TZEN2

En 2023, un nouveau tronçon de la plateforme Tzen2 a été livré. 2024 devrait voir la livraison de la voie Tzen et de la place du 19 mars 1962 réaménagées (nouvelle configuration, revégétalisation, intégration d'une station équipée) dans le centre de Savigny-le-Temple et la poursuite des travaux à l'est de la ville, en direction de Cesson sur l'avenue des routoirs (RD 1150).

Au total, 319 plantations ont été réalisées à Savigny-le-Temple durant l'hiver 2022-2023, le Département s'étant engagé à la compensation de toute suppression d'arbre induite par les travaux.

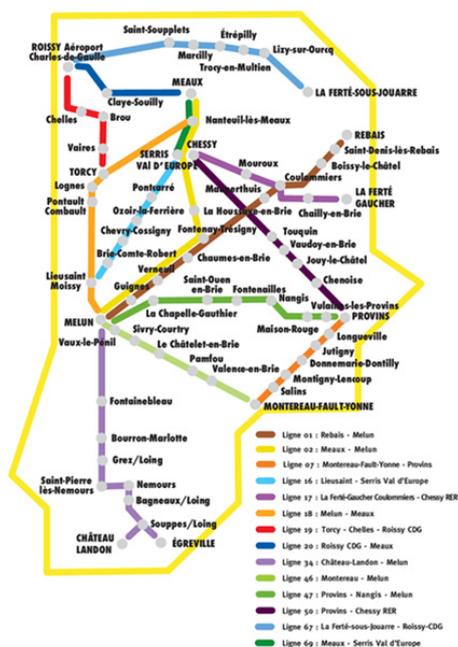


Ces projets accompagnent le développement urbain sur les secteurs les plus dynamiques dans un souci de mobilité durable. La majorité de ces aménagements s'accompagnent d'un meilleur partage de l'espace public.

Par ailleurs, des clauses sont prévues dans le « marché abribus » pour intégration des enjeux de biodiversité et d'énergie.

Des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle

Exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes Seine-et-Marne Express (SME) assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré. Depuis le lancement de la première ligne en 1991, le réseau SME n'a cessé de se développer afin de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais. Il compte 14 lignes ainsi que le Citalien (mis en service en 2020, en préfiguration du tracé du Tzen2), offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. Le Département a participé techniquement et financièrement à l'exploitation de ces lignes à hauteur de 2,14 M€ en 2023 (contre 2,05 M€ en 2022).



Le Département est aussi, pour partie, service organisateur, sur délégation d'Île-de-France Mobilités (IDFM), des transports scolaires spéciaux mis en place en l'absence de ligne régulière de bus pour desservir les établissements scolaires, et pour le transport des élèves et étudiants handicapés. Depuis 2023, IDFM a repris sur la partie est du département une partie des compétences en desserte scolaire (87 CSS). Cette évolution réglementaire vise à améliorer l'adaptabilité des services de transport, favorisant ainsi une mobilité mieux adaptée aux différents besoins territoriaux et démographiques. Elle vise également à encourager une coordination plus étroite entre les services de mobilité, permettant une approche plus inclusive et flexible. Pour l'année scolaire 2023-2024, 241 élèves ont utilisés les circuits méridiens leur permettant de se rendre de leur école à leur domicile en toute sécurité et ponctualité pendant la pause déjeuner, et près de 8 000 élèves (carte SCOL'R) ont utilisés les CSS gérés par le Département (hors lignes reprises par IDFM). En outre, le Département participe au financement du titre de transport pour alléger la charge des familles (budget de 7 M€ en 2023).

Le Département subventionne également les titres de tous les collégiens et lycéens boursiers, et primaires, utilisant des lignes régulières avec la carte Imagine R (37 264 élèves en 2022-2023) pour un budget de 10,2 M€, pour l'année scolaire 2022-2023.

Un service de transport à la demande (TAD) pour le désenclavement des territoires peu denses

Ce service représente un outil d'aménagement du territoire et une alternative pour la mobilité, à certaines heures de la journée, vers des pôles attractifs comme les gares, les hôpitaux, les centres commerciaux...

Le Département soutient financièrement et techniquement 13 des 24 services de transport à la demande du territoire. 6 d'entre eux sont mis en œuvre par les intercommunalités intéressées ayant reçu une délégation de compétences par IDFM, 6 sont mis en œuvre directement par IDFM, et le TAD Filéo permet de desservir la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle. Ce service local est porteur d'une image valorisante de l'action de la collectivité.

Par ailleurs, à la demande du Département et en complément des réseaux de lignes de bus régulières dans des zones peu denses, IDFM a développé depuis 2017 une politique régionale de TAD. Répondant à des critères tels que l'accès à tous ou des services performants économiquement, les nouveaux TAD sont gérés par une centrale régionale de réservation, avec une application dédiée. En 2023, ce sont désormais 24 services de TAD labélisés (y compris Filéo) qui ont été mis en œuvre par IDFM sur le territoire seine-et-marnais. Le nombre total de TAD présents sur le département est de 28, pour un budget alloué du Département représentant 1,1 M€ par an.



Durée médiane des navettes domicile-travail pour les actifs occupés et pour les navetteurs (donnée 2020)

Cible : mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

En 2020, la durée médiane des navettes domicile-travail en Seine-et-Marne pour les actifs occupés était de 22 minutes. C'est la durée la plus longue derrière le Val d'Oise et les Yvelines. Cette durée est en légère augmentation depuis 10 ans passant (+ 1 mn en moyenne).

Pour les navetteurs, la durée moyenne est plus importante : 24 minutes. Pour cette catégorie de population, le département reste la durée la plus importante derrière le Val d'Oise. La durée de transport des navettes domicile-travail pour les actifs occupés et les navetteurs est liée à la grande surface du département.

Actif occupé : personne qui occupe un emploi, dans sa commune de résidence ou ailleurs.

Navetteur : personne qui occupe un emploi et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que son lieu de résidence.

Des dispositifs dédiés à la mobilité des personnes handicapées et âgées

Le Département a mis en place un service de transport à la demande adapté dédié au transport scolaire des élèves handicapés (y compris apprentis et étudiants). Gratuit pour les usagers (pour un budget départemental de 14 M€ en 2023), il favorise l'égalité des chances et l'épanouissement pour tous. Ce service a bénéficié à 2 295 élèves en 2022-2023, en plus du transport scolaire adapté (budget départemental de 13,8 M€ en 2022-2023). Le renouvellement de ce marché, initialement prévu pour la rentrée de septembre 2023, a été reporté à 2024. Ce renouvellement comporte des clauses incitant les transporteurs à privilégier l'utilisation de véhicules à faibles ou très faibles émissions pour 30 % de leur flotte dans un premier temps.

Plus largement, pour toutes les classes d'âge, le Département cofinance depuis 2008, avec la Région Île-de-France et IDFM, le PAM77, service de transport à la demande en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite. Le Département a fait le choix d'appliquer une tarification pour la Seine-et-Marne plus basse que la tarification décidée par IDFM et finance à ce titre une compensation sociale. PAM77 a assuré le transport de 983 usagers actifs ayant voyagé au moins une fois en 2023.

Le Département contribue au financement du service, à hauteur de 14 M€ en 2023. Le parc automobile du PAM opère depuis 2022 une transition énergétique vers des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus confortables pour les usagers, qui se traduit par une flotte renouvelée (19 véhicules sur 70 ayant moins d'un an), décarbonée et plus propre (5 véhicules électriques, 11 roulant au bioGNV). Quelques véhicules sont encore attendus en 2024 en raison de difficultés d'approvisionnement.



Les personnes âgées et adultes handicapés, ainsi que les anciens combattants, peuvent aussi bénéficier auprès du Département des forfaits pour les transports en commun (forfaits Améthystes et Mobilis) qui leur sont réservés, sous conditions de ressources, à des tarifs préférentiels. En 2023, 13 413 (contre 14 462 en 2022) personnes ont bénéficié du forfait Améthyste et 217 du forfait Mobilis, pour un budget de 3,4 M€ (3,3 en 2022).

Le Département est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de 79 points d'arrêt sur route départementale hors agglomération, suivant les prescriptions fixées par le Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP) adopté par IDFM et approuvé en 2016. 30 % du coût est financé par le Département, le reste par IDFM. Des travaux de mise en accessibilité d'au moins 8 points d'arrêt ont été mis en place pour 2023, portant leur total réalisé à 33. Ces abris voyageurs sont également équipés de LED, et composés de matériaux 100 % recyclables et dont les métaux lourds et substances cancérigènes, mutagènes et réprotoxiques ont été supprimés.



...Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur Schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir.

Le covoiturage pour optimiser l'utilisation des véhicules

Par ailleurs, le Département soutient et participe à l'aménagement de stations de co-voiturage, mode de déplacements particulièrement adaptés dans les territoires de faible densité de population où les transports en commun ne sont pas toujours concurrentiels à la voiture (fréquence insuffisante, localisation des stations éloignée, temps de trajets...). Elles se déploient progressivement sous l'impulsion du Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage adopté en 2014 qui prévoit l'installation et la construction de 40 stations d'intérêt départemental et 150 à 200 stations locales à horizon 2030. Fin 2023, 12 stations d'intérêt départemental et 9 stations de proximité sont en service. 1 nouvelle station de proximité a été aménagée en site propre (intégrant la sécurisation d'un arrêt de bus) dans l'année à Bernay-Vilbert (proche de la RD 1004).

Pour les 10 ans du schéma, le Département a décidé d'évaluer sa politique en se basant sur la fréquentation des stations (sur les plans quantitatif et qualitatif), et le taux d'occupation des véhicules sur les routes de Seine-et-Marne depuis 2013. Une subvention a été obtenue auprès de l'État (fonds vert) pour établir ces analyses techniques et concevoir, rédiger et illustrer un bulletin présentant ce bilan. Ce bilan pourra également être l'occasion de manifestation au cours de la Semaine européenne de la Mobilité 2024.

Un plan vélo adapté aux territoires

En 2023, le Département a révisé son PlanVélo77 de 2020, qui vise à favoriser l'usage du vélo de tourisme et loisirs et pour les déplacements du quotidien. Dans ce cadre, le Département soutient financièrement des opérations d'aménagement cyclables sur le territoire (3 dossiers instruits en 2023, dont 1 concrétisé). Le nouveau PlanVélo77 prévoit :

- que le Département prenne la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des véloroutes nationales et des grands itinéraires cyclables, ce qui devrait pouvoir favoriser le tourisme doux en Seine-et-Marne ;
- de déléguer la maîtrise d'ouvrage des itinéraires favorisant la pratique locale du vélo, aux intercommunalités ou aux communes, celles-ci ayant une meilleure connaissance des besoins locaux et des itinéraires les plus appropriés. Le Département les accompagnera financièrement dans la réalisation de ces itinéraires. Le plafond de financement au km a été augmenté pour une plus grande incitation et afin de mieux tenir compte des besoins spécifiques (éclairage, revêtement roulant, stationnement...) notamment pour les trajets utilitaires.



Le département comporte désormais 8 Grands Itinéraires Cyclables !

À l'occasion de la révision du PlanVélo77, le 8^e des Grands itinéraires cyclables départementaux (GIC) a été créé. Baptisé « Au Temps des Églises et Châteaux », il relie Melun à Provins.



Depuis 2023, les 8 GIC sont jalonnés par un logo spécifique (ci-dessus) pour servir de repère aux cyclotouristes.



...Et aussi... Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables.

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES LES STRATÉGIES

Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, le département offre toutes les composantes pour innover et créer les pépites de demain. Le tissu économique de la Seine-et-Marne s'appuie sur une multitude d'entreprises, de taille variable, intervenant dans de très nombreux domaines d'activités. La Seine-et-Marne dispose de « secteurs remarquables », existants et en émergence, qui contribuent chacun, à différents niveaux et selon divers degrés de maturité, aux filières stratégiques régionales définies dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : agriculture et agro-alimentaire, industrie des matériaux, construction et ville durable, logistique, loisirs et tourisme. Le département est aussi doté d'une couverture exceptionnelle en infrastructures de très haut débit, propice au développement de l'économie liée aux nouveaux usages numériques. Autre secteur, l'économie présentielle, à travers le commerce, l'artisanat, les services et l'alimentation de proximité, qui représente également un atout pour le développement, l'animation et la qualité de vie de tous les Seine-et-Marnais et plus particulièrement les plus isolés.

Les orientations stratégiques identifiées dans le Livre blanc ont évolué suite aux travaux menés avec les partenaires du Département pour rédiger le cahier thématique « Économie, Emploi & Formation » vers les orientations stratégiques opérationnelles suivantes :

- déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée ;
- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique ;
- débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique ;
- Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne ;
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).



Taux de créations d'établissements (2020)

Cible : promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel

En 2020, le taux de création d'établissements de l'ensemble des activités marchandes non agricoles en Seine-et-Marne était de 17,8 %. Il était en hausse depuis 2015, mais a connu une légère inflexion sur la dernière année. Cette diminution est due au contexte sanitaire. Le département se classe toujours en 5^e position avec un taux légèrement supérieur au taux moyen francilien qui lui se situe à 17,1 %. Il est en meilleure position que les années précédentes passant de l'avant dernière position à la 5^e. Le département avec le plus haut taux de création est la Seine-Saint-Denis avec 20,9 %. Au sein du département, la diagonale partant du nord-ouest jusqu'au sud-est rassemble les localités où il y a le plus de création d'établissement. Cette attractivité est due à la facilité d'accès de ces communes avec la métropole.



Taux d'emploi par âge et par sexe (donnée 2020)

Cible : d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égal ? Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

En 2020, le taux d'emploi est de 67,3 % en France métropolitaine. Les Seine-et-Marnais sont plus actifs avec un taux départemental de 68,4 %, très légèrement supérieur au taux de l'Île-de-France. En Île-de-France, le département se situe en 4^e position, derrière les Hauts-de-Seine et Paris et les Yvelines, et devant le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Très peu d'évolution s'observent depuis 11 ans (+ 0,2 %)

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).

ODD				+					+	+						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Attractivité pour l'installation des professionnels de la santé, des acteurs économiques (ZAE) - Très haut débit dans les équipements scolaires – Infrastructures réseau performantes - Réduction des inégalités territoriales face à la fracture numérique (Les collèges publics tous connectés)- Diminution des besoins de déplacement (qualité de l'air, changement climatique).															

L'accès au très haut débit est un enjeu capital pour faciliter la vie quotidienne des Seine-et-Marnais, en réduisant la fracture numérique (pour l'accès aux services publics et l'égalité des chances...) et pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire: développement des modes de travail nomades et distants, téléconsultations médicales, enseignement à distance...

La politique d'aménagement numérique du territoire pour la Seine-et-Marne, menée par Seine-et-Marne Numérique (SMN - Réseau d'initiative publique), vise à apporter l'accès à internet à Très Haut Débit pour tous, par le biais du déploiement et de l'exploitation de réseaux de fibre optique. Pour sa mission, SMN investit via un financement mixte total de 213 M€ (pour 2015-2040), partagé entre l'État, la Région, les intercommunalités de Seine-et-Marne ainsi que le Département (47 M € dont 7 M € pour les sites isolés, pour l'ensemble de la durée de convention). Lors de la mise en place du Syndicat en 2013, le Département a mis à disposition de Seine-et-Marne Numérique du personnel et prêté des moyens (locaux, matériel ainsi que certains services) au travers d'une convention, renouvelée et actualisée chaque année.

La mission pluriannuelle de SMN passe par le déploiement d'un réseau de fibre optique structurant, la mise en œuvre de solutions intermédiaires (filaire et hertziennes) de montée en débit, et un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné.

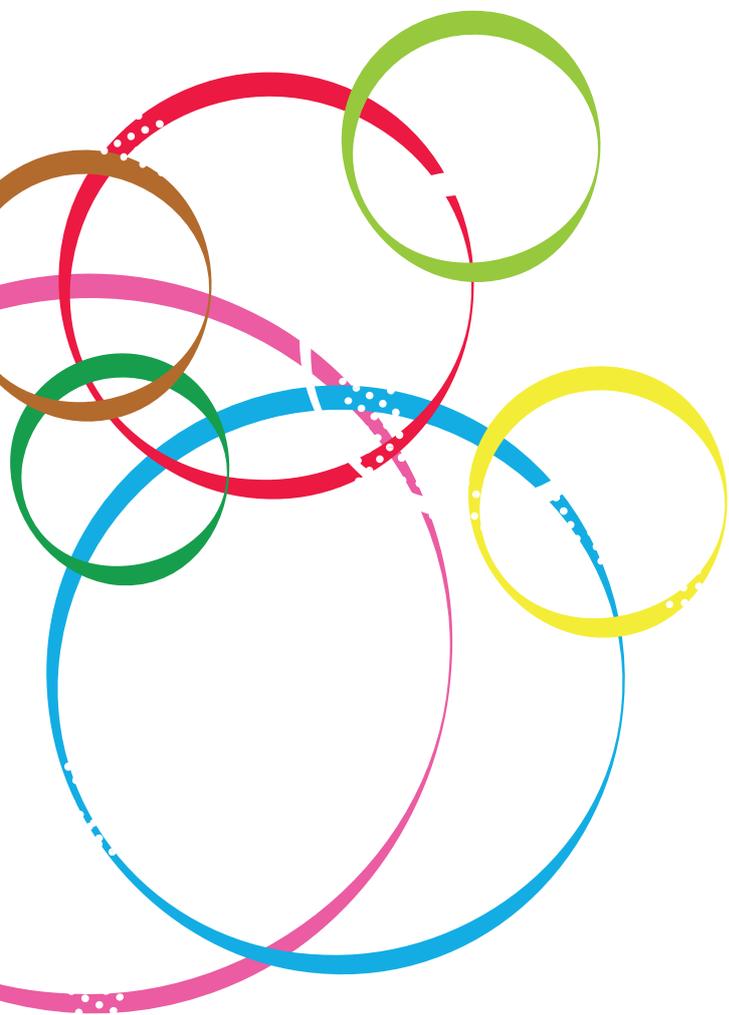
1. Concernant le réseau jusqu'à l'abonné, son déploiement a débuté en 2015 et s'est achevé en 2023 pour une couverture de 99 % de prises. SMN a passé en décembre 2023 un marché pour la réalisation de la complétude du déploiement fibre à 100 %, en particulier pour les sites isolés : à ce stade, 72 % des prises de sites isolés restent à réaliser (1 955 sur 2 707).
2. Une fois les prises installées, il s'agit de les ouvrir à la commercialisation. En 2023, 21 600 prises étaient ouvertes à la commercialisation en Seine-et-Marne, portant leur total à 283 900 ouvertes (dont 108 300 sous la maîtrise d'ouvrage de SMN). Ainsi à fin 2023 la fibre est ouverte sur tout ou partie de 398 communes sur les 425 à couvrir, soit 94 % de l'objectif.
3. Une fois les prises ouvertes à la commercialisation, la dernière étape consiste en leur raccordement aux Fournisseurs d'Accès à Internet. En 2023, 20 800 prises ont été raccordées, portant leur total à 156 200. Les 130 collèges publics sont désormais tous raccordés à la fibre, le dernier en date étant celui du collège Marie-Amélie Le Fur (Coubert) en septembre 2023.



Le déploiement de la fibre optique (2023)

Cible : accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

En 2023, le département de Seine-et-Marne était couvert à 89,2 % par la fibre optique. C'est le département le moins couvert de l'Île-de-France. Le déploiement est en progression par rapport à l'année 2021 où seulement 80,8 % était couvert. Ce déploiement est un axe fort pour augmenter l'attractivité du Département. Un axe du vide partant du nord au sud se dessine sur le territoire. Cependant l'écart d'accès à la fibre optique entre les territoires se resserre, même si encore certains territoires sont encore à moins de 75 %.



Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique ;
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						+	+	+	+		+		+		+	
Liens avec les ODD	Économie agricole plus compétitive avec de meilleur rendement, des débouchés / Soutien aux agriculteurs en difficulté (REAGIR) – Autonomie d'approvisionnement en denrées alimentaires (villes plus résilientes) – Formation des acteurs locaux (alimentation durable) - Soutien à la profession / Dispositif (aménagement foncier) pour des pratiques favorables à la santé (qualité sanitaires des ressources en eau potable), à la biodiversité, à la réduction des émissions des GES (stockage CO2 du bois matériau, développement des énergies renouvelables) - Contribution à la mobilisation de la ressource bois matériau - Consommation locale plus responsable - Lutte contre le changement climatique (réduction des intrants, biométhane) – Contribution à une gestion durable des forêts (entretien, lutte contre l'érosion, contre les incendies, poste du CNPF dédié à la Seine-et-Marne)															

Un soutien à l'aménagement foncier rural favorable à la mobilisation de la ressource bois

L'aménagement foncier rural est une compétence obligatoire des départements. Elle vise par le biais d'échanges et de groupements de parcelles disséminées, à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aujourd'hui, via les études et travaux connexes notamment, l'aménagement du territoire dans sa globalité (environnement, cadre de vie, paysage, eau...) fait partie intégrante de la politique de l'aménagement foncier.

Une opération d'aménagement foncier est mise en œuvre suivant les contextes, soit par une opération d'Aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), soit par une procédure d'échanges et cessions amiables multilatéraux. La plupart des communes ayant déjà été remembrées au moins une fois, ce qui leur confère un parcellaire agricole peu morcelé et une agriculture très compétitive, le Département travaille aujourd'hui plus particulièrement sur les parcelles forestières, encore très morcelées en Seine-et-Marne, dans l'objectif de favoriser la mobilisation d'une ressource bois locale (bois matériau principalement favorable au stockage du carbone) en facilitant leur gestion. Le Département finance les études, participe aux commissions et subventionne des travaux connexes qui peuvent contribuer à reconstituer les continuités écologiques et améliorer la qualité des ressources en eau (travaux hydrauliques).

En 2023, ce sont environ 100 000 € que le Département a financé pour la réalisation d'échanges et cessions amiables multilatéraux sur des massifs forestiers. Dans un bien moindre volume, le Département a également accordé des financements en faveur des échanges et cessions simples de petites parcelles de bois.



Conseiller les propriétaires forestiers en Seine-et-Marne

Afin de soutenir l'action du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) en Seine-et-Marne, le Département finance depuis 2023, au travers d'une convention de 3 ans, le poste d'un technicien forestier territorial en outre hébergé dans les locaux du Département. Ce technicien est chargé de conseiller les propriétaires forestiers privés sur la gestion forestière, les itinéraires sylvicoles, l'adaptation des forêts au changement climatique (diagnostic sanitaire et introduction d'essence adaptées) et la rédaction de documents de gestion durable. À fin 2023, 70 visites-conseil ont été réalisées.



L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique

Le Département déploie sa politique agricole de manière à appréhender l'ensemble des enjeux de l'agriculture et à garantir sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, en tant qu'atout économique majeur et facteur essentiel de l'identité et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

À cette fin, la collectivité soutient la Chambre d'agriculture de région Île-de-France (CARIF) dont l'une des missions est d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits seine-et-marnais. Le Département soutient ses actions spécifiques qui répondent aux objectifs d'intérêt départemental en faveur de l'agronomie, l'innovation, la valorisation de l'agriculture seine-et-marnaise et les expérimentations, par exemple pour le développement de la méthanisation. En 2023, le soutien a été porté à 771 800 € :

- ce soutien porte notamment sur la structuration de filières et la prise en charge d'actions de formation pour les producteurs locaux, abordant les thématiques du développement de circuits courts, de la logistique et de la traçabilité, de la diversification ;
- depuis 2022, un axe spécifique a été aménagé dans la convention afin que le Département puisse soutenir la CARIF (12 000 € en 2023) pour son action d'accompagnement personnalisé envers les agriculteurs en difficulté via le dispositif réagir.



Artificialisation des sols (2022)

Cible : d'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

La part de la surface communale convertie en surface artificialisée en Seine-et-Marne a évolué de 1 % entre 2009 et 2022 soit l'équivalent de 625 terrains de football artificialisés chaque année pendant 13 ans. Les zones d'artificialisation les plus fortes sont pour la plupart localisées à l'ouest du département, sur la limite avec les autres départements franciliens jusqu'à la périphérie de Melun. Cela est dû au développement du Grand Paris. L'artificialisation s'étend aussi sur les grands pôles d'attractivité dotés de grandes gares en accès direct avec la métropole. Il est à noter que l'artificialisation des sols est en corrélation avec la population : en effet les villes les plus peuplées sont aussi les villes avec la plus forte artificialisation.

Pour accroître la valorisation de l'agriculture locale, le Département mène des actions partenariales avec les organisations locales, dans des objectifs qui peuvent être multiples comme œuvrer pour la continuité du travail pour les exploitants absents, la mutualisation des ressources entre agriculteurs, favoriser l'emploi des jeunes agriculteurs, soutenir l'agriculture biologique...

En 2023, les investissements liés à l'atténuation et ou à l'adaptation au changement climatique (désherbage mécanique, enfouissement d'engrais minéraux et organiques, sondes pour mesurer la réserve en eau du sol, récupération d'eau de pluie...), anciennement appelés « Investissements environnementaux », ont été financés à hauteur de 73 710 € par le Département. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ne sont plus finançables directement par les départements. Dans le cadre du nouveau Plan stratégique national (orienté par la nouvelle politique agricole commune 2023-2027), le Département a travaillé en 2023 à l'élaboration de dispositifs de financement par le FEADER (aide à la mécanisation agricole, nouvelle aide à l'installation de jeunes agriculteurs afin de répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture).

Sur le volet forêt, le Département soutient l'ONF, avec un financement de 492 000 € réparti sur 2021-2025. En parallèle, le Département a une politique de soutien pour l'entretien des forêts communales, afin d'encourager la gestion durable et multifonctionnelle des forêts sur des aspects environnementaux, d'accueil du public ou de mobilisation du bois. Des aides sont aussi proposées pour l'entretien d'arbres remarquables et pour la mécanisation forestière.

Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale - APROV'HALLES

Le Département et la Chambre d'agriculture de région Île-de-France mènent, en partenariat avec la Région Île-de-France, un projet de plateforme assurant la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles de proximité. Le Département est actionnaire (avec la Région Île-de-France) de la SPL PARSEF chargée de la mise en œuvre du projet de plateforme, dont la mise en service est prévue pour la rentrée 2024. Dans un premier temps seront desservis les collèges publics de Seine-et-Marne disposant d'une cuisine, les lycées de Seine-et-Marne, et également du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, soit 15 millions de repas par an, qui seront ensuite portés à 20 millions quand les restaurations des écoles primaires viendront s'ajouter.

Ce projet constitue un levier important pour pérenniser l'activité agricole, accompagner les agriculteurs dans des projets de diversification de leurs productions et dynamiser les filières locales sur le territoire, notamment celles actuellement fragilisées (élevage, maraîchage et arboriculture). Il contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire (moins de pertes lors de l'acheminement, sensibilisation des collégiens). La mise en place d'un circuit de proximité permettra de réintroduire des fruits et légumes locaux et de saison : dans ce sens le Département poursuit son appui à cette société par l'aide à la préparation d'appels d'offres de denrées alimentaires de qualité et durables. En conformité avec la loi EGalim, la moitié des produits seront de qualité labellisée avec 20 % de produits bio, et un repas végétarien par semaine sera proposé.



Pose de la première pierre de la plateforme d'Approv'Halles le 21/04/2023

En parallèle, le Département s'organise pour prendre la compétence « restauration collective » pour ses collèges, lui permettant de s'approvisionner auprès de la plateforme. Tout est mis en œuvre pour que le démarrage à la rentrée 2024, qui concernera déjà plus de 90 % des 130 collèges publics du territoire, s'effectue dans les meilleures conditions, que ce soit sur le plan matériel, informatique ou humain. Dans ce sens, la collectivité travaille à son projet « Seine-et-Marne Fraîcheur » qui vise à la simplification et l'amélioration de la qualité des services de restauration des collèges (modalités de commande des chefs de cuisine, tarification pour les familles...).

Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée ;
- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique ;
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).

ODD							++	+			+	+	++			++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Production alimentaire assurée par la viabilité des exploitations agricoles (diversification par la méthanisation) – Amélioration de la qualité de l'air (bioGNV,-hydrogène) - Qualité de l'eau (digestats) - Economie des territoires et industrialisation (méthanisation, bioGNV, hydrogène) – Développement des infrastructures réseaux support aux énergies décarbonées - Résilience des villes (autonomies énergétique) - Valorisation des biodéchets (économie circulaire) - Réduction des GES - Qualité biologique des sols (digestats) – Partenariat / Participation de tous aux décisions (dispositif CNDP)															

Des actions pour une filière biométhane vertueuse et reconnue

Une charte partenariale CapMétha77

Le Département s'est engagé en 2020 en soutien à la filière de méthanisation agricole, pour un territoire plus autonome en énergie gaz et une profession agricole plus résiliente car moins soumise aux fluctuations des marchés. À travers la Charte partenariale CapMétha77, le Département développe des outils pour une meilleure appropriation locale des projets d'unités de méthanisation, et plus globalement avec ses partenaires à une filière responsable intégrant les enjeux locaux et à l'écoute des territoires : guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation agricole, suivi des études sur la gestion des intrants, des digestats... Il participe aussi activement aux travaux du collectif PROMETHA piloté par la Région Île-de-France, dont le Département est membre fondateur.

En 2023, le Département a déployé un nouvel outil en partenariat avec la CNDP, GRDF et la DDT de Seine-et-Marne, pour favoriser la mise en place de démarche de concertation le plus en amont possible de l'émergence des projets.

Par ailleurs, le Département lancera en 2024 une étude de marché sur les activités consommatrices de CO2 en Seine-et-Marne, les besoins en volume et les freins et leviers pour utiliser le bioCO2 relâché par les unités de méthanisation de Seine-et-Marne en fin de process (bioCO2 de cycle court, donc sans impact sur le bilan carbone des installations).



Cette étude s'inscrit dans un double objectif :

- d'une part relance de la filière dont l'essor a été freiné par les évolutions réglementaires sur le prix de rachat du biométhane en 2020 ;
- d'autre part, une filière encore plus vertueuse en réduisant encore son empreinte carbone. sa valorisation réduira encore l'empreinte carbone de ces installations.

Les résultats de l'étude sont attendus pour début 2025.

Le bioGNV, une contribution au mix énergétique de la mobilité lourde

Contribuer à une mobilité décarbonée avec le bioGNV issu de la méthanisation est le deuxième axe de la Charte CapMétha77.

Le Département a poursuivi son programme de rencontres auprès des intercommunalités, entamé en décembre 2021, le BioGNV-Tour. Il vise à présenter le schéma, définir des axes de travail partenarial et répondre à leurs interrogations sur le bioGNV. Fin 2023, la quasi-totalité des EPCI ont été rencontrés. L'accompagnement des entreprises s'est aussi poursuivi grâce au partenariat mis en place avec la CCI de Seine-et-Marne. La 2^e édition du Club CapBioGNV s'est tenue en mars, sur le thème du transport de voyageur.

L'action du collectif CapBioGNV77 vise aussi à faire émerger des stations d'avitaillement dans les secteurs où le potentiel d'utilisateurs existe mais reste modéré. En 2023, le Département a été à l'initiative du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour une station à Moret-Loing-et-Orvanne. Ce projet a été monté avec le soutien de la Communauté de communes Moret-Seine et Loing, et la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. L'AMI a ainsi permis de formuler des exigences en matière d'enjeux environnementaux et climat (station 100 % bioGNV, gestion des eaux pluviales, intégration paysagère du site, biodiversité), de configuration et de fonctionnement de la station pour qu'elle soit adaptée aux contraintes impératives des principaux clients. En contrepartie, l'aménageur bénéficie d'un foncier sécurisé mis à disposition et d'une base clients assurant une rentabilité minimale de la station. La station devrait être mise en service courant 2025.

L'hydrogène, des potentialités à mobiliser

Le Département a mené en 2023 une étude d'état des lieux et de prospective de la filière hydrogène. Elle a montré que la Seine-et-Marne dispose d'un potentiel d'hydrogène important encore insuffisamment exploité. L'industrie représenterait le principal poste de demande à horizon 2030. Des pistes sont en cours d'étude pour participation du Département au futur hub hydrogène portée par la commune de Buss



Production d'énergies renouvelables (2022)

Cible : d'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

En 2022, il y avait 70,2 MWh de puissance installée de panneaux photovoltaïque en Seine-et-Marne et une production de 855 GWh de biométhane. Le développement de ces deux énergies est très important depuis 5 ans. En Seine-et-Marne, la production de biométhane a été multipliée par 5 depuis 2017 tandis que l'installation de panneaux photovoltaïque a doublé.



...Et aussi... Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne.

L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne ;
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).

ODD																
Liens avec les ODD	Chantiers d'insertion (restauration patrimoine) - Formations sur les transitions sociales et environnementales (schéma dev touristique) - Accompagnement pour prise en compte de l'environnement dans les activités touristiques - Le tourisme culturel et de loisirs vecteur d'activités économiques / Valorisation producteurs et artisans locaux – Accès pour tous (Balad'pass) – Préservation et valorisation du patrimoine culturel - Réduction des nuisances par un tourisme de proximité -- Intégration des enjeux de biodiversité dans le soutien à la restauration du patrimoine local – Ambassadeurs marque « Seine-et-Marne Vivre en Grand »															

Une offre culturelle et touristique variée, bénéficiant aux franciliens

Une fréquentation touristique en hausse



La Seine-et-Marne attire encore et toujours plus de visiteurs avec plus de 20 millions de touristes en 2023 (+ 7 % par rapport à 2022). La clientèle étrangère est principalement nord-américaine, et il est constaté un retour de la clientèle asiatique. Même si la clientèle française a enregistré une baisse de fréquentation (- 2 %) sur tout le territoire, la clientèle francilienne reste toujours la première clientèle en Seine-et-Marne (malgré une baisse de 5 % par rapport à l'année 2022). La Seine-et-Marne, terre de découverte et d'évasion, permet à la clientèle de proximité de bénéficier des bienfaits du slow tourisme, nouvelle tendance de consommation des voyages qui permet

découvrir une destination en prenant son temps et en s'imprégnant de la nature qui nous entoure. C'est à la fois un bénéfice social et environnemental avec une réduction des éventuelles nuisances pour rejoindre à cette même fin des destinations plus lointaines (pollutions, émissions de gaz à effet de serre...).

Certaines activités, permettant ce retour à la nature, sont proposées par Seine-et-Marne Attractivité à travers son offre « La Balad'pass ». Les Seine-et-Marnais peuvent ainsi bénéficier de gratuités ou de tarifs réduits toute l'année dans un grand nombre de sites touristiques de la Seine-et-Marne, leur permettant ainsi de redécouvrir et de profiter des joyaux patrimoniaux et touristiques du territoire.

La Seine-et-Marne bénéficie d'une offre touristique diversifiée et très riche avec des sites touristiques majeurs comme Disneyland Paris (16 000 emplois sur site), le Château de Vaux-le-Vicomte (290 000 visiteurs en 2023), le château de Fontainebleau (1,78 millions de visiteurs en 2023) ou encore la cité médiévale de Provins (plus d'un million de visiteurs à l'Office de Tourisme de Provins, entre Bassée, Montois et Provinois). La renommée du département se fait également grâce à la cité médiévale de Provins, classés « site patrimoine mondial de l'UNESCO », tout comme le château de Fontainebleau. Le Département accompagne certains sites pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs activités (par exemple convention avec Disneyland Paris pour la gestion de l'eau, la biodiversité, les circuits-courts...).

Les parcs de loisirs (Zoo du bois d'Attily, Sea Life Paris Val d'Europe, Parrot World ou encore Lumigny Safari Reserve) ont, quant à eux, attiré près de 900 000 visiteurs et bénéficient d'une notoriété dépassant les frontières du département.

Côté hébergement, la Seine-et-Marne propose une offre très variée : hôtellerie et hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, gîtes, location saisonnière, etc. Le territoire abrite également 130 hôtels pour environ 15 000 chambres, 28 campings et près de 10 000 offres de locations touristiques de courte durée. Il a été enregistré, en 2023, plus de 43 millions de nuitées marchandes et non-marchandes, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022.

Des musées et châteaux attentifs à leur ancrage local

Les établissements culturels départementaux (musées et châteaux) contribuent à l'économie locale et constituent également des espaces d'accueil et de culture de proximité. En 2023, ils ont accueilli près de 2,5 millions de visiteurs, soit en moyenne plus de 20 % pour les châteaux et 10 % pour les musées par rapport à 2022. Les musées de la Seine-et-Marne ont accueilli près de 300 000 visiteurs (+ 10 % en moyenne par rapport à 2022) avec une clientèle fortement locale.

Moins connu en dehors de l'Île-de-France, le château de Blandy a accueilli plus de 70 000 visiteurs en 2023, (stable par rapport à 2022). Le développement de l'ensemble de ses activités – programmation, médiation, muséographie – bénéficie particulièrement à l'offre de restauration qui a pris un virage important en 2023 : réflexion en cours pour le renforcement du partenariat avec l'offre locale de restauration et d'hébergement, valorisation des producteurs locaux mis en lumière dans la boutique (biscuits, jus de fruit...). Enfin, les établissements cherchent aussi à travailler autant que possible avec les fournisseurs locaux pour la création de matériel.

Un schéma départemental d'aménagement et de développement touristique intégrant des sujets de développement durable

Le projet de schéma départemental d'aménagement et de développement touristique a pour ambition de veiller au dynamisme et à la résilience de la filière touristique, au service du développement économique et du rayonnement de la Seine-et-Marne autour de 5 grands axes : aménager, structurer l'offre et les filières, transformer durablement, affirmer, informer et rayonner, stimuler le collectif. Ils sont déclinés autour d'un concept fédérateur, celui du « Nouveau Voyage ».

En 2024 sont notamment programmés le lancement d'un groupe de travail sur le dernier Km, et des programmes de formation sur les transitions environnementales et sociales. Seine-et-Marne Attractivité (SMA) continuera à mettre en œuvre le développement et la valorisation de l'offre fluvestre. SMA travaille aussi au déploiement de la marque « Seine-et-Marne Vivre en grand ! ».

Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier

Au-delà de la richesse historique et scientifique qu'il constitue, le patrimoine est un élément central de l'identité d'un territoire, au cœur de la représentation de la qualité du cadre de vie et donc de son attractivité résidentielle et touristique. La Seine-et-Marne a la chance de disposer d'une grande richesse en matière de patrimoines immobiliers et mobiliers remarquables. La question de leur sauvegarde, de leur entretien et de leur restauration s'y pose donc avec une acuité particulière dans le cadre du développement d'une offre culturelle et touristique s'appuyant sur les atouts locaux et contribuant à l'économie du territoire.

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a mis en place depuis de nombreuses années un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et du patrimoine mobilier (protégés et non protégés au titre des monuments historiques) en faveur des communes et des propriétaires privés, en cohérence et en complémentarité des aides de l'État et de la Région Île-de-France.

Les travaux contribuent à la consolidation et création d'emplois locaux (artisans, architectes). Le choix des restaurations intègre l'enjeu de préservation de la biodiversité (pose de nichoirs dans les lavoirs, prise en compte des habitats pour la petite faune...). Un partenariat avec le groupement Remparts Île-de-France participe à l'accompagnement au retour à l'emploi par des chantiers d'insertion (action « patrimoine et lien social ») réalisés avec trois structures seine-et-marnaises d'insertion sociale et professionnelle.

En 2023, 25 communes et 5 propriétaires privés ont été accompagnés.



Chantier d'insertion pour des travaux de réhabilitation du patrimoine



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

